

Programme de travail et budget pour 2022-2023



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Programme de travail et budget pour 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| Table des matières | 2 |
| AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL | 3 |
| I. DONNÉES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS – APERÇU | 4 |
| II. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS – PAR SECTEUR | 29 |
| Brevets et technologie | 29 |
| Marques et dessins et modèles..... | 33 |
| Droit d’auteur et industries de la création..... | 39 |
| Développement régional et national | 45 |
| Infrastructure et plateformes | 52 |
| Enjeux et partenariats mondiaux | 59 |
| Propriété intellectuelle et écosystèmes d’innovation | 66 |
| Administration, finances et gestion..... | 73 |
| III. ANNEXES | 83 |
| ANNEXE I Budget 2020-2021 après virements..... | 83 |
| ANNEXE II Ressources proposées pour 2022-2023 par secteur..... | 84 |
| ANNEXE III Postes par secteur | 85 |
| ANNEXE IV Répartition des recettes et des dépenses par union pour 2022-2023..... | 86 |
| ANNEXE V Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye | 91 |
| ANNEXE VI Indicateurs relatifs aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle | 101 |
| ANNEXE VII Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d’activités de programme ¹ | 120 |
| ANNEXE VIII Incidences de l’adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires | 121 |
| ANNEXE IX Contribution de l’OMPI aux objectifs de développement durables..... | 122 |
| ANNEXE X Répartition des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle | 123 |
| ANNEXE XI Dépenses de développement 2022-2023 | 124 |
| IV. APPENDICES | 126 |
| APPENDICE A Contributions des États membres | 126 |
| APPENDICE B Définition des sources de recettes et des objets de dépense..... | 130 |
| APPENDICE C Formules de flexibilité..... | 132 |

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est un grand plaisir et un honneur de présenter le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, le premier sous la nouvelle Administration de l'OMPI. Parallèlement à cela, nous avons également publié, à l'intention des États membres, notre prochain plan stratégique à moyen terme pour la période allant de 2022 à 2026. Le plan stratégique à moyen terme définit notre vision, notre mission, nos piliers stratégiques, notre fondation et nos résultats escomptés, et s'appuie sur les nombreuses contributions reçues des États membres concernant nos travaux futurs, ainsi que sur un grand nombre d'idées et de suggestions formulées en interne.

Le programme de travail et budget repose sur le cadre établi par le plan stratégique à moyen terme pour proposer des actions et initiatives ciblées et concrètes à l'approbation des États membres. Il continue de privilégier une gestion axée sur les résultats, en insistant particulièrement sur l'impact, une plus grande transparence et une responsabilisation accrue au service des résultats. Le développement reste une priorité à l'échelle de l'Organisation, avec des liens clairs entre nos activités et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Compte tenu de l'incertitude économique persistante et de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement, nos prévisions de recettes sont modérées et nos projections de dépenses modestes. Globalement, les recettes et les dépenses devraient augmenter de 8% et de 3% respectivement. Nous maintiendrons les dépenses de personnel aux niveaux actuels, grâce à une utilisation de nos ressources en personnel plus efficace et plus souple, à une approche judicieuse en matière d'expansion de nos effectifs, à une utilisation accrue de la technologie et à une transformation de notre culture de travail. S'agissant des autres dépenses, nous continuerons d'investir dans la transformation numérique de l'OMPI et d'affecter des ressources suffisantes à l'amélioration de nos services et de notre infrastructure.

Bien que nous prévoyions un excédent pour l'exercice biennal 2022-2023, il est important de rappeler que l'OMPI est essentiellement financée par des taxes et qu'elle est donc exposée à la volatilité et aux incertitudes entourant la croissance économique mondiale. Ces excédents nous permettront de continuer d'investir dans notre personnel, ainsi que dans nos infrastructures numériques et physiques, afin de bien servir nos utilisateurs et les États membres.

Pour le prochain exercice biennal, nous prévoyons de renforcer encore notre excellence dans les domaines où nous sommes traditionnellement forts, par exemple, nos services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle et l'appui apporté par le Secrétariat aux comités et groupes de travail de l'OMPI. Nous adopterons une stratégie d'impact pour le développement et élargirons nos cours de formation pour y inclure le renforcement des compétences. Les dépenses de développement représenteront 18,9% des dépenses totales, soit une légère augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent.

Nous nous mobiliserons à plus grande échelle pour connecter tout le monde, partout sur la planète, à la propriété intellectuelle. Nous intensifierons nos activités de commercialisation de la propriété intellectuelle et aiderons les innovateurs, les créateurs, les entreprises, les instituts de recherche et les communautés à se servir de la propriété intellectuelle pour faire connaître leurs idées au reste du monde. Les PME et les jeunes seront au centre de nos efforts. Nous identifierons des partenaires clés et travaillerons avec les parties prenantes pour relever les défis mondiaux. Notre engagement envers les États membres et l'appui que nous leur apportons dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 constitueront une part essentielle de ce travail. En définitive, nous aiderons tous les États membres à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de création d'emplois, d'investissement, de croissance des entreprises, de développement économique et de vitalité sociale.

Le travail passionnant qui nous attend est le résultat de l'engagement, de l'intérêt et des contributions des États membres, pour lesquels je suis profondément reconnaissant. Je tiens également à remercier les responsables de secteur, ainsi que les nombreux autres collègues de l'OMPI, pour leurs idées et leurs suggestions. Avec le soutien actif des États membres et l'énergie, l'engagement et l'expertise du personnel de l'OMPI, construisons un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général.

Daren Tang
Directeur général

I. DONNÉES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS – APERÇU

1. Le présent programme de travail et budget indique la planification pour l'exercice biennal 2022-2023, inspirée par les contributions reçues des États membres, le plan stratégique à moyen terme 2022-2026¹ et le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des principaux paramètres de planification financière pour l'exercice biennal 2022-2023.

2. Les recettes pour l'exercice biennal 2022-2023 ont été estimées à 951,8 millions de francs suisses, traduisant une augmentation de 7,8% par rapport au programme et budget pour 2020-2021.

3. Les dépenses proposées pour l'exercice biennal s'élèvent à 793,8 millions de francs suisses, soit une augmentation de 3,3% par rapport au programme et budget pour 2020-2021. Après ajustement estimatif des dépenses selon les normes IPSAS, un excédent de quelque 99,7 millions de francs suisses est prévu à la fin de l'exercice biennal.

Tableau 1. Budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et principaux paramètres de planification
(en millions de francs suisses)

| Principaux paramètres pour 2022-2023 | Montants |
|--|--------------|
| Recettes prévisionnelles pour 2022-2023² | 951,8 |
| Dépenses en 2022-2023 | |
| <i>Dépenses de personnel</i> | 476,5 |
| <i>Autres dépenses</i> | 317,3 |
| Total des dépenses avant ajustements IPSAS | 793,8 |
| Ajustement IPSAS prévisionnel des dépenses ³ | 58,3 |
| Total des dépenses après ajustements IPSAS | 852,1 |
| Résultat d'exploitation | 99,7 |

Recettes

4. Les recettes globales pour 2022-2023 devraient atteindre 951,8 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 7,8% par rapport au programme et budget pour 2020-2021 et une augmentation de 2,9% par rapport aux estimations actualisées pour ce même exercice biennal.

¹ PBC/32/3

² Les prévisions de recettes provenant des taxes ont été établies sur une base comptable. Les prévisions relatives aux contributions des États membres, aux recettes du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, aux recettes des publications et aux recettes accessoires sont établies selon la méthode de la comptabilité de caisse après ajustements IPSAS.

³ Les ajustements IPSAS concernent les prestations dues au personnel après la cessation de service (sur la base des obligations prévues et des paiements effectués conformément au rapport actuariel AON pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 (sous réserve de vérification), de la dépréciation, des droits de superficie relatifs au terrain et de l'amortissement des logiciels, des contrats de location-financement et de la capitalisation.

Note : La somme des montants figurant dans les tableaux et figures dans l'ensemble du document ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

Tableau 2. Recettes prévisionnelles pour l'exercice biennal 2022-2023
(en millions de francs suisses)

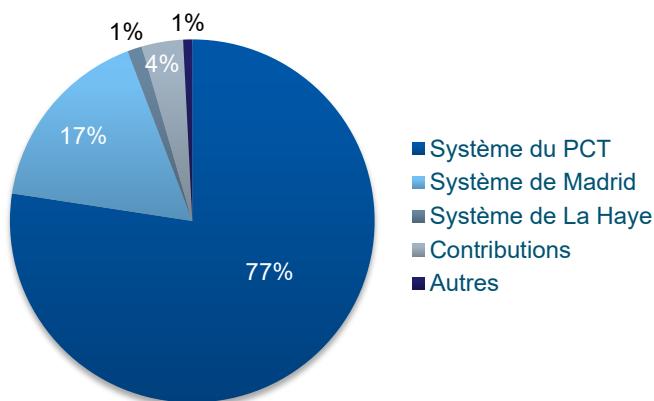
| | Programme et budget 2020-2021 | Prévisions actualisées pour 2020-2021 | Recettes prévisionnelles pour 2022-2023 | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | | Variation en 2022-2023 par rapport aux prévisions actualisées pour 2020-2021 | |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|---|---|-------------|--|-------------|
| | | | | Montant | % | Montant | % |
| Recettes, base comptable | | | | | | | |
| Taxes | | | | | | | |
| PCT | 665,6 | 717,4 | 736,9 | 71,3 | 10,7% | 19,6 | 2,7% |
| Madrid | 162,0 | 154,5 | 160,0 | (2,1) | -1,3% | 5,5 | 3,6% |
| La Haye | 12,6 | 11,0 | 12,2 | (0,4) | -3,3% | 1,2 | 11,4% |
| Lisbonne* | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 200,0% | 0,1 | 200,0% |
| <i>Sous-total, Taxes</i> | 840,3 | 882,9 | 909,3 | 69,0 | 8,2% | 26,4 | 3,0% |
| Recettes, selon la méthode de la comptabilité de caisse | | | | | | | |
| Contributions (unitaires) | 34,8 | 34,8 | 35,0 | 0,2 | 0,7% | 0,2 | 0,7% |
| Arbitrage | 3,3 | 3,3 | 3,4 | 0,1 | 3,0% | 0,1 | 3,0% |
| Publications | 0,8 | 0,8 | 1,0 | 0,2 | 27,8% | 0,2 | 27,8% |
| Recettes accessoires | 3,4 | 3,4 | 3,0 | (0,4) | -11,1% | (0,4) | -11,1% |
| <i>Sous-total</i> | 42,2 | 42,2 | 42,4 | 0,2 | 0,4% | 0,2 | 0,4% |
| Ajustements IPSAS aux recettes, selon la méthode de la comptabilité de caisse | 0,3 | 0,3 | 0,1 | (0,1) | - | (0,1) | - |
| TOTAL | 882,8 | 925,3 | 951,8 | 69,0 | 7,8% | 26,4 | 2,9% |
| <i>*Détails des recettes de Lisbonne (en milliers de francs suisses)</i> | 50,0 | 50,0 | 150,0 | 100,0 | 200,0% | 100,0 | 200,0% |

Note : Prévisions actualisées pour 2020-2021 et prévisions pour 2022-2023 en avril 2021.

Note : Les prévisions de recettes pour l'exercice biennal ne tiennent pas compte des revenus des placements pour 2022-2023, compte tenu de la volatilité des rendements attendus des portefeuilles de placements à long terme (fonds propres et trésorerie stratégique).

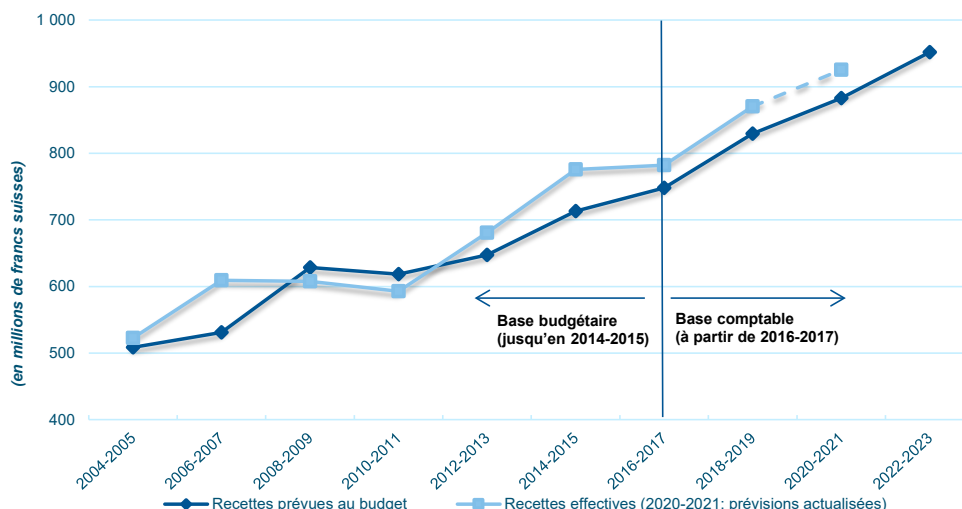
5. La répartition des recettes par provenance est illustrée dans la figure 1 ci-dessous. Les recettes provenant des taxes des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye représentent 95,5% des recettes totales. Les recettes provenant des taxes du PCT représentent à elles seules 77,4% du total.

Figure 1. Répartition des recettes pour 2022-2023 par provenance



6. L'évolution globale des recettes de 2004-2005 à 2022-2023 est présentée dans la figure 2 ci-dessous.

Figure 2. Évolution des recettes de 2004-2005 à 2022-2023



Méthodologie

7. Les prévisions de recettes pour les systèmes d'enregistrement international du PCT, de Madrid et de La Haye ont été établies sur une base comptable. Les prévisions relatives aux contributions des États membres, aux recettes du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, aux recettes des publications et aux recettes accessoires sont établies selon la méthode de la comptabilité de caisse après ajustements IPSAS (voir le Tableau 2. Recettes prévisionnelles pour l'exercice biennal 2022-2023).

Hypothèses de planification

8. Les prévisions de résultats pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été établies par l'économiste en chef, compte tenu de l'historique des tendances en matière de dépôt et des prévisions relatives au PIB figurant dans les Perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Le tableau 3 et l'annexe V contiennent un résumé et une présentation détaillée des prévisions de résultats pour chaque système d'enregistrement.

Tableau 3. Prévisions relatives à la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

| | Prévisions pour le programme et budget 2020-2021 | Prévisions actualisées pour 2020-2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 | Prévisions pour 2022-2023 | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | | Variation en 2022-2023 par rapport aux prévisions actualisées pour 2020-2021 | |
|-----------------------------------|--|---------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|---|-------|--|-------|
| | | | | | | Montant | % | Montant | % |
| Système du PCT | | | | | | | | | |
| Demandes internationales déposées | 549 900 | 557 700 | 291 900 | 301 900 | 593 800 | 43 900 | 8,0% | 36 100 | 6,5% |
| Système de Madrid | | | | | | | | | |
| Demandes | 136 000 | 132 400 | 71 200 | 74 000 | 145 200 | 9 200 | 6,8% | 12 800 | 9,7% |
| Enregistrements | 131 700 | 127 362 | 68 000 | 70 700 | 138 700 | 7 000 | 5,3% | 11 338 | 8,9% |
| Renouvellements | 68 575 | 64 815 | 32 400 | 34 000 | 66 400 | (2 175) | -3,2% | 1 585 | 2,4% |
| Système de La Haye | | | | | | | | | |
| Demandes | 15 340 | 12 126 | 7 480 | 7 990 | 15 470 | 130 | 0,8% | 3 344 | 27,6% |
| Enregistrements | 12 268 | 12 802 | 7 000 | 7 620 | 14 620 | 2 352 | 19,2% | 1 818 | 14,2% |
| Renouvellements | 8 050 | 9 559 | 4 440 | 4 630 | 9 070 | 1 020 | 12,7% | (489) | -5,1% |

Note : Prévisions actualisées pour 2020-2021 et prévisions pour 2022-2023 en avril 2021.

- **Recettes provenant des taxes du PCT.** Les dépôts selon le PCT en 2022-2023 devraient augmenter de 8% par rapport aux prévisions concernant la demande pour 2020-2021. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes du PCT dans le budget proposé pour 2022-2023 s'élèvent à 736,9 millions de francs suisses, soit 5% de moins que dans le scénario de base, c'est-à-dire une hausse de 10,7% par rapport aux prévisions de recettes pour 2020-2021 (base comptable).
- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid.** Le nombre d'enregistrements selon le système de Madrid devrait augmenter de 5,3%, tandis que les renouvellements au titre du système de Madrid devraient diminuer de 3,2% en 2022-2023, par rapport aux prévisions concernant la demande pour 2020-2021. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid pour 2022-2023 s'élèvent à 160 millions de francs suisses, soit 5% de moins que dans le scénario de base, ce qui représente une baisse de 1,3% par rapport aux prévisions de recettes pour 2020-2021.
- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye.** Le nombre d'enregistrements et le nombre de renouvellements dans le cadre du système de La Haye devraient augmenter respectivement de 19,2% et de 12,7% en 2022-2023 par rapport aux prévisions concernant la demande pour 2020-2021. En raison des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye s'élèvent à 12,2 millions de francs suisses, soit 5% de moins que dans le scénario de base, c'est-à-dire une baisse de 3,3% par rapport aux prévisions de recettes pour 2020-2021.
- **Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne.** Le nombre de demandes dans le cadre du système de Lisbonne est estimé à 75 demandes par an en 2022-2023. Le montant correspondant des recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne est estimé à 150 000 francs suisses, soit une augmentation de 200% par rapport aux prévisions de recettes pour 2020-2021.
- **Contributions statutaires.** Les prévisions de recettes provenant des contributions statutaires des États membres en 2022-2023 s'appuient sur une unité de contribution dont la valeur s'établira à 45 579 francs suisses⁴, soit la même valeur qu'en 2020-2021. Le montant des recettes provenant des contributions des États membres est donc estimé à 35 millions de francs suisses en 2022-2023, soit une augmentation de 0,2 million de francs suisses par rapport à 2020-2021, en raison de l'augmentation des classes de contribution pour certains pays et nouveaux membres.
- **Recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.** Les prévisions de recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation s'établissent à 3,4 millions de francs suisses, restant stables par rapport aux prévisions de recettes pour 2020-2021, compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale et de la concurrence sur le marché de prestataires d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges ou désignés par l'ICANN (établis ou émergents/nouvellement accrédités).
- **Recettes provenant des publications.** Les prévisions de recettes provenant des publications s'élèvent à 1 million de francs suisses, soit une hausse de 0,2 million de francs suisses par rapport aux prévisions de recettes du programme et budget pour 2020-2021.
- **Recettes accessoires.** Les prévisions de recettes accessoires s'élèvent à 3 millions de francs suisses en 2022-2023, soit une baisse de 0,4 million de francs suisses par rapport aux prévisions de recettes du programme et budget pour 2020-2021, principalement en raison de la baisse des recettes provenant des coûts d'administration des fonds fiduciaires.

⁴ Voir l'appendice A sur les contributions des États membres.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET BUDGET POUR 2022-2023, Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR PILIER STRATÉGIQUE
(en milliers de francs suisses)

Un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général

L'OMPI joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable

| | Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout | Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle | Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier | Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable | |
|---|---|--|--|---|--------------------------------------|
| Plan d'action de l'OMPI pour le développement | <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> <p>1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout</p> <p>16 967 (2 510)</p> | <p>2 ÉNERGIE PROPRES</p> <p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle</p> <p>20 447 (4 613)</p> <p>2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité</p> <p>17 825 (6 050)</p> <p>2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle</p> <p>3 805 (2 139)</p> <p>2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle</p> <p>7 583 (1 103)</p> <p>Total FS 2 : 49 660 (13 904)</p> | <p>3 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> <p>3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI</p> <p>52 008 (14 090)</p> <p>3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI</p> <p>281 861 (4 249)</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux</p> <p>7 102 (6 223)</p> <p>Total FS 3 : 340 971 (24 562)</p> | <p>4 ÉCONOMIE ÉCLAIRÉE</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement</p> <p>18 527 (17 641)</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres</p> <p>30 208 (18 512)</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres</p> <p>32 974 (31 006)</p> <p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle</p> <p>31 172 (30 433)</p> <p>4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle</p> <p>12 946 (11 746)</p> <p>Total FS 4 : 125 828 (109 337)</p> | |
| | | <p>Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</p> | | | |
| | | <p>5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.</p> <p>53 528 (-)</p> | <p>5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables.</p> <p>149 571 (-)</p> | <p>5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces</p> <p>45 320 (-)</p> | <p>Total Fondation : 248 419 (-)</p> |

– Le budget proposé par résultat dans la maison de la stratégie ne tient pas compte des ressources non affectées proposées de 11,9 millions de francs suisses. Le budget proposé pour 2022-2023 tient compte des dépenses non affectées.
– Part consacrée au développement : les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" conformément à la définition révisée relative aux dépenses de développement (document A/55/4).

Budget total proposé pour 2022-2023 : 793 792
(Part totale consacrée au développement : 150 312)

Budget total 2020-2021 : 768 401
(Part totale consacrée au développement : 140 012)

Résultats et ressources

9. Le projet de programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 est pleinement conforme aux quatre piliers stratégiques et à la fondation du PSMT 2022-2026, ainsi qu'aux 16 résultats escomptés associés, suivant une stratégie solide de gestion axée sur les résultats. Le montant total des dépenses proposées pour l'exercice biennal 2022-2023 s'élève à 793,8 millions de francs suisses, soit une hausse de 25,4 millions de francs suisses ou 3,3% par rapport au budget approuvé de 768,4 millions de francs suisses pour 2020-2021. Ces chiffres doivent être examinés au regard de l'augmentation prévue des recettes de 7,8% par rapport au budget approuvé pour 2020-2021.

10. Les dépenses de personnel pour 2022-2023 ont été limitées à une augmentation minimale de 0,6 million de francs suisses par rapport au budget approuvé pour 2020-2021. Le nombre total de postes est passé de 1209 à 1219 pour permettre l'arrivée de jeunes talents dans l'Organisation.

11. L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2022-2023 s'élève à 24,8 millions de francs suisses, soit 8,5%, par rapport au budget approuvé pour 2020-2021. Le retour à la "nouvelle normalité" a été judicieusement intégré dans le budget, y compris les changements de modèles d'entreprise, la numérisation de processus auparavant basés sur papier, l'utilisation accrue d'outils virtuels/hybrides pour les réunions et les économies qui en résultent au niveau des frais de voyage.

12. L'Organisation a besoin d'investissements d'équipement continus dans les domaines des locaux, de la sûreté et de la sécurité et des initiatives en matière de TIC afin de s'assurer que ses produits et services restent adaptés à ses besoins. Un plan-cadre d'équipement (PCE), énumérant les principales dépenses d'équipement requises au cours de la période, sera présenté aux États membres à la trente-troisième session du PBC, avec une nouvelle proposition de PCE à mettre en œuvre au cours de l'exercice 2022-2023. La proposition visera principalement à accélérer la transformation numérique de l'Organisation par des initiatives en matière de TIC et de sécurité de l'information. Le PCE proposé s'élève à 19,971 millions de francs suisses.

13. Le nouveau tableau synoptique des résultats pour l'exercice biennal 2022-2023 repose sur quatre piliers stratégiques, une fondation et 16 résultats escomptés définis dans le PSMT. Il représente un tableau des résultats bien plus ciblé et simplifié que celui du programme et budget pour 2020-2021, reliant plus clairement nos programmes et activités aux travaux de chaque secteur. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, l'égalité entre les sexes (ODD 5), la réduction des inégalités (ODD 10), les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et les partenariats (ODD 17) sont des questions intersectorielles intégrées dans tous les piliers stratégiques. Le tableau synoptique des résultats donne également une vue fondée sur les résultats du budget de l'exercice biennal 2022-2023 et de la part des ressources consacrées au développement pour chaque résultat escompté. Une ventilation des ressources extrabudgétaires potentiellement disponibles dans chaque secteur est indiquée dans les exposés et dans l'annexe VII.

14. Le budget 2022-2023 proposé par secteur, par résultat escompté et secteur et par poste de dépenses est résumé dans les tableaux 4, 5 et 6 respectivement. La structure du programme de travail a été simplifiée, passant des 31 programmes actuels aux huit secteurs chargés de la mise en œuvre du programme de travail. Cela renforce l'accent mis par l'Organisation sur l'impact et la responsabilisation au service des résultats. Le budget 2020-2021 après virements⁵ par secteur figure à l'annexe I. L'annexe IV contient la répartition 2022-2023 des recettes et des dépenses par union⁶.

15. Les prévisions de recettes pour les systèmes d'enregistrement international pour l'exercice biennal 2022-2023 ont été établies sur la base d'une comptabilité d'exercice. Les prévisions relatives aux contributions des États membres, aux recettes du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, aux recettes des publications et aux recettes accessoires sont établies selon la méthode de la comptabilité de caisse après ajustements IPSAS. Le budget des dépenses est établi sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. L'exigence découlant des normes IPSAS relative à l'établissement de rapports annuels sur les états financiers de l'Organisation impose également à l'OMPI de présenter son budget chaque année. À cette fin, les montants relatifs aux recettes et aux dépenses dans le budget annuel figurent à l'annexe VIII du présent document.

⁵ Au 31 décembre 2020.

⁶ L'organigramme de l'OMPI peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/resources/organigram/en/level1/director_general.pdf.

Tableau 4. Budget proposé par secteur pour 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

| Secteur | Budget proposé pour 2022-2023 | | |
|---|-------------------------------|-------------------|----------------|
| | Personnel | Autres ressources | Total |
| Brevets et technologie (PT) | 134 345 | 96 030 | 230 374 |
| Marques et dessins et modèles (BD) | 59 735 | 20 695 | 80 430 |
| Droit d'auteur et industries de la création (CCI) | 18 352 | 13 383 | 31 735 |
| Développement régional et national (RND) | 44 214 | 24 932 | 69 145 |
| Infrastructure et plateformes (IP) | 26 496 | 11 186 | 37 682 |
| Enjeux et partenariats mondiaux (GCP) | 18 421 | 7 060 | 25 480 |
| Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation (IE) | 32 432 | 11 542 | 43 975 |
| Administration, finances et gestion (AFM ⁷) | 135 144 | 127 879 | 263 023 |
| Non affecté | 7 346 | 4 600 | 11 946 |
| TOTAL | 476 484 | 317 307 | 793 792 |

⁷ Le Secteur administration, finances et gestion comprend également le Cabinet du Directeur général.

Tableau 5. Budget proposé par résultat escompté et par secteur pour 2022-2023⁸
(en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | Secteur | | | | | | | | Non affecté | TOTAL |
|--|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|---------------|----------------|
| | PT | BD | CCI | RND | IP | GCP | IE | AFM ⁷ | | |
| 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | - | - | 8 269 | 3 149 | - | - | - | 5 549 | - | 16 967 |
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | 2 101 | 2 440 | 3 537 | - | 7 411 | 3 644 | - | 1 315 | - | 20 447 |
| 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | 3 487 | - | 1 577 | - | 1 467 | 3 714 | - | 7 580 | - | 17 825 |
| 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle | - | - | - | - | - | 3 805 | - | - | - | 3 805 |
| 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle | - | - | - | 918 | - | 6 505 | - | 160 | - | 7 583 |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 3 067 | 13 324 | 285 | 7 880 | 10 148 | - | 17 305 | - | - | 52 008 |
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 213 418 | 61 877 | 286 | - | 6 089 | - | 191 | - | - | 281 861 |
| 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | - | - | - | 1 095 | - | 3 562 | 2 444 | - | - | 7 102 |
| 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement | 3 824 | - | 1 191 | 11 744 | - | - | 1 767 | - | - | 18 527 |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | 1 824 | 1 069 | 4 754 | 11 288 | - | 644 | 10 630 | - | - | 30 208 |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | 2 653 | 1 521 | 1 741 | 25 297 | - | 1 039 | 723 | - | - | 32 974 |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | - | 200 | 10 095 | 7 396 | - | 2 567 | 10 914 | - | - | 31 172 |
| 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle | - | - | - | 379 | 12 568 | - | - | - | - | 12 946 |
| 5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante | - | - | - | - | - | - | - | 53 528 | - | 53 528 |
| 5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables | - | - | - | - | - | - | - | 149 571 | - | 149 571 |
| 5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces | - | - | - | - | - | - | - | 45 320 | - | 45 320 |
| Non affecté | - | - | - | - | - | - | - | - | 11 946 | 11 946 |
| TOTAL | 230 374 | 80 430 | 31 735 | 69 145 | 37 682 | 25 480 | 43 975 | 263 023 | 11 946 | 793 792 |

Priorités essentielles pour l'exercice biennal 2022-2023, incidences budgétaires connexes et principaux indicateurs d'exécution par pilier stratégique

16. On trouvera ci-après un résumé des principales priorités de l'exercice biennal 2022-2023, par pilier stratégique avec les budgets correspondants⁹, ainsi qu'un aperçu des indicateurs d'exécution qui permettront le suivi des progrès réalisés. Les considérations d'égalité hommes-femmes et, notamment, de ventilation des données par sexe seront prises en compte dans tous les cas où cela sera pertinent aux fins de l'établissement du rapport sur la performance de l'OMPI.

⁸ Une ventilation des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle figure à l'annexe X.

⁹ Les budgets indiqués pour les principales priorités dans les tableaux ci-dessous comprennent le total des dépenses de personnel et autres dépenses. Ils ne représentent pas le budget total de chaque pilier stratégique.

Pilier stratégique n° 1 : S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout

| Priorités | Budget (en milliers de francs suisses) | Secteur |
|---|---|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de contenus aptes à stimuler la réflexion et maximisation de la portée et de l'impact de tous les contenus numériques de l'OMPI | 8 269 | CCI |
| <ul style="list-style-type: none"> Établissement d'une communication efficace avec les parties prenantes du monde entier et de mesures visant à favoriser la participation et la représentation du siège à différentes instances et manifestations | 3 149 | RND |
| <ul style="list-style-type: none"> Présentation claire, uniforme, positive et invariable de l'OMPI dans les médias du monde entier Optimisation et développement de la présence de l'OMPI sur les réseaux sociaux, afin de toucher de nouveaux publics en plus des spécialistes de la propriété intellectuelle Création de contenus susceptibles d'être utilisés sur toutes les plateformes de l'OMPI et s'adressant à des publics ciblés, afin de favoriser une plus grande sensibilisation à la propriété intellectuelle Organisation d'événements dans les locaux de l'OMPI, en collaboration avec les États membres et d'autres parties prenantes Mise en œuvre de la phase 1 de la politique linguistique révisée de l'OMPI | 5 549 | AFM (Cabinet du DG) |

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Secteur |
|---|---|---------------|
| 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | Nombre de consultations du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs | CCI, RND |
| | Nombre de visiteurs ayant téléchargé des publications de l'OMPI | CCI |
| | Mentions de l'OMPI dans les médias | Cabinet du DG |
| | Portée des présences de l'OMPI sur les médias sociaux | Cabinet du DG |
| | Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant l'organisation d'événements | Cabinet du DG |
| | % de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU | Cabinet du DG |
| | % de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle publiées en 2022-2023 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU | Cabinet du DG |
| | Exécution de projets pilotes dans le cadre de la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique linguistique révisée, phase 1 | Cabinet du DG |

Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle

| Priorités | Budget (en milliers de francs suisses) | Secteur |
|--|---|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de cadres normatifs équilibrés et efficaces grâce aux travaux des comités permanents, de l'IGC, de l'ACE et de la Division des classifications internationales et des normes | 19 132 | PT, BD, CCI, GCP, IP |
| <ul style="list-style-type: none"> Fourniture de services de la plus haute qualité pour la tenue des conférences, réunions et événements | 7 111 | AFM (Cabinet du DG) |
| <ul style="list-style-type: none"> Rassemblement de la communauté internationale afin de poursuivre le développement du système du PCT et organisation de réunions internationales sur les brevets, les modèles d'utilité, les schémas de configuration de circuits intégrés, les informations confidentielles et d'autres questions de propriété intellectuelle se rapportant à la technologie | 3 387 | PT |
| <ul style="list-style-type: none"> Conférence sur l'infrastructure du marché des contenus numériques et le soutien à l'initiative "L'OMPI pour les créateurs" Organisation de conférences et séminaires, et préparation d'études sur les questions inscrites à l'ordre du jour du SCCR | 1 577 | CCI |
| <ul style="list-style-type: none"> Établissement et facilitation d'un dialogue et d'un renforcement des connaissances, parmi les États membres et les autres parties prenantes, concernant les incidences de la propriété intellectuelle sur les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, afin de favoriser des choix de politique générale informés | 1 467 | IP |

- S'attaquer aux questions de pointe relatives à l'avenir de la propriété intellectuelle 13 789 GCP
- Exploiter le potentiel de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument contribuant à satisfaire les besoins les plus pressants en matière de santé dans le monde
- Favoriser le débat au carrefour de la propriété intellectuelle, des changements climatiques et technologies vertes et de la sécurité alimentaire
- Accroître la participation des communautés autochtones et locales à l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle
- Poursuivre le dialogue et la coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle
- Dialoguer avec les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les ONG ainsi que l'industrie en ce qui concerne l'influence de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité sur la qualité de vie, notamment par l'intermédiaire du Bureau de l'OMPI à New York.

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Secteur |
|--|---|------------------|
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité | PT, BD, CCI, GCP |
| | Nombre de normes de l'OMPI nouvelles ou révisées | IP |
| | Nombre de révisions ou modifications des classifications internationales | IP |
| | Degré de satisfaction des participants aux activités organisées pour favoriser une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence | GCP |
| | Pourcentage des notifications concernant les traités qui sont traitées sans délai par le Bureau du conseiller juridique | AFM |
| 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | Participation au Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe | IP |
| | Degré de satisfaction des délégués participant aux assemblées générales et autres réunions | Cabinet du DG |
| 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle | État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité | GCP |
| 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle | Progrès accomplis dans les domaines d'action de l'OMPI en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau programme d'action 2021-2030 des Nations Unies pour les PMA | RND |
| | Nombre d'initiatives de l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales | GCP |
| | Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement | GCP |

Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier

| Priorités ¹⁰ | Budget (en milliers de francs suisses) | Secteur |
|---|---|---------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI et mise en œuvre de ces derniers • Promotion de l'utilisation des services et des bases de données mondiales de l'OMPI • Développement opérationnel des services de l'OMPI | 15 785 | BD |
| | 6 638 | PT |
| | 3 628 | IP |
| | 7 880 | RND |
| <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité et de la qualité des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI | 53 710 | BD |
| | 197 812 | PT |
| <ul style="list-style-type: none"> • Règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, communication en matière de noms de domaine et administration des litiges par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI | 10 194 | IE |

¹⁰ Un suivi attentif du projet pilote de service d'horodatage numérique de l'OMPI (WIPO Proof) nous a montré que la demande était considérablement inférieure aux estimations initiales, et que ce service mettrait 10 ans à atteindre son point d'équilibre. Qui plus est, il existe de plus en plus de prestataires privés qui offrent des services similaires et disposent d'un modèle d'affaires se prêtant mieux à la modulation de ce type de service. WIPO Proof sera par conséquent abandonné début 2022, mais l'OMPI continuera à stocker et à valider les jetons existants pendant une durée supplémentaire de cinq ans, de manière à respecter ses engagements tout en donnant à sa clientèle le temps d'effectuer une transition vers d'autres prestataires.

| | | |
|--|--------|-----|
| • Gestion et maintenance : | 6 190 | IE |
| - Centre de données statistiques de propriété intellectuelle, rapports statistiques, prévisions et rapports d'exécution | 6 422 | IP |
| - Gestion des données relatives aux textes juridiques en matière de propriété intellectuelle et WIPO Lex | | |
| - Bases de données mondiales de l'OMPI | | |
| • Gestion de l'expérience client (y compris gestion de la relation avec les clients et de l'utilisation accrue des analyses et de la technologie) | 5 301 | BD |
| | 3 873 | IP |
| | 12 036 | PT |
| • Consolidation des compétences de l'Organisation en matière d'exploitation de l'intelligence artificielle au service de l'administration et des activités relatives à la propriété intellectuelle | 2 215 | IP |
| • Évolution stratégique de WIPO Re:Search et WIPO GREEN, ainsi que d'autres initiatives stratégiques (Pat-INFORMED) | 2 937 | GCP |
| | 1 095 | RND |
| • Ressources et plateformes d'information et de connaissances de haute qualité en matière de services de propriété intellectuelle (WIPO INSPIRE, e-TISCS, ARDI, ASPI et analyses de brevets) pour faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes (WITT) | 2 444 | IE |
| | 1 095 | RND |

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Secteur |
|---|---|-------------|
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Nombre total de membres | PT, BD, RND |
| | Taux de dépôt | BD, RND |
| | Renouvellements | BD |
| | Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI assurées par le Bureau international | PT |
| | Nombre de visiteurs uniques des systèmes de bases de données mondiales - PATENTSCOPE | IPS, RND |
| | - Base de données mondiale sur les marques (GBD) | |
| | - Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD) | |
| | Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI | IP |
| | Degré d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine de l'OMPI | IE |
| | Nombre de visiteurs uniques du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle | IE |
| Nombre de visiteurs uniques de WIPO Lex | IE | |
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Indice de satisfaction des clients (CSI) | IP |
| | Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de propriété intellectuelle de l'OMPI concernant les services du Bureau international | PT, BD |
| | Coût unitaire | PT, BD |
| 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | Nombre de collaborations en recherche-développement établies dans le cadre de WIPO Re:Search qui franchissent le stade des essais cliniques | GCP, RND |
| | Nombre de mises en relation de demandeurs et de fournisseurs de technologies vertes réalisées par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération | GCP, RND |
| | Nombre de visiteurs uniques des publications, outils et plateformes d'appui à l'innovation et de transfert de technologie, y compris nombre de visiteurs ayant effectué un téléchargement | IE |

Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable

| Priorités | Budget <i>(en milliers de francs suisses)</i> | Secteur |
|--|--|------------------------------|
| • Coordination du Plan d'action pour le développement dans toute l'Organisation | 3 762 | RND |
| • Projets et programmes spéciaux au niveau national, régional et sous-régional, y compris dans les PMA, pour l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle aux fins du développement, notamment : - conceptualisation, conception et élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle; - utilisation plus efficace de l'écosystème du droit d'auteur; - appui aux activités des États membres du PCT et des pays désireux d'adhérer au PCT; et - exploitation des compétences et connaissances de l'Institut judiciaire de l'OMPI et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI | 1 191 8 341 3 824 19 271 | CCI IE PT RND |
| • Élargissement de l'objectif de connaissances des formations de l'Académie de l'OMPI vers celui de l'acquisition de compétences, et changements pédagogiques en vue de la formation de nouvelles parties prenantes telles que les PME. | 25 047 | RND |
| • Renforcement des compétences spécifiques aux questions de propriété intellectuelle et élaboration de matériel, publications et outils de formation | 1 521 1 741 723 1 039 2 653 | BD CCI IE GCP PT |
| • Fourniture d'outils et de conseils législatifs pour soutenir et accompagner les États membres dans la mise en place et l'utilisation de normes juridiques, politiques, lois et pratiques dans les divers domaines relatifs à la propriété intellectuelle | 1 069 4 754 644 1 824 | BD CCI GCP PT |
| • Études sur l'Indice mondial de l'innovation, le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde et l'économie créative | 4 056 | IE |
| • Constitution et développement de réseaux de CATI durables, en collaboration avec les États membres | 10 228 | IE |
| • Politiques de propriété intellectuelle pour les universités et constitution de réseaux d'institutions de recherche au niveau national, régional et international | 7 396 | RND |
| • Établissement de rapports panoramiques sur les brevets technologiques dans certains domaines d'intérêt public | | |
| • Aide aux entrepreneurs, PME et entreprises, y compris en collaboration avec des partenaires, afin de leur permettre d'accéder au système de la propriété intellectuelle et de l'exploiter pour commercialiser leurs idées et tirer parti de leur compétitivité | | |
| • Encouragement des créateurs, entreprises de création, institutions culturelles et communautés à exploiter leur droit d'auteur et leurs droits connexes, notamment par des mesures d'appui aux organisations de gestion collective et aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés | 8 946 | CCI |
| • Planification et mise en œuvre des travaux de l'OMPI avec la jeunesse | 650 | GCP |
| • Renforcement des capacités, assistance technique et formation en matière de propriété intellectuelle des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques, y compris création de documents accessibles pour ces activités | 1 917 | GCP |
| • Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle pour les institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA | 12 568 379 | IP RND |

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Secteur |
|---|--|------------------------------------|
| 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement | Mise en œuvre des questions de propriété intellectuelle et développement examinées au sein du CDIP Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes | RND PT, CCI, RND |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | Nombre et pourcentage des États membres satisfaits des conseils d'ordre législatif et de politique générale leur ayant été fournis Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle qui utilisent les outils et méthodes de l'OMPI pour améliorer leurs écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation Degré d'adoption des politiques de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine élaborées ou appuyées par l'OMPI | PT, BD, CCI, GCP, RND RND IE |

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Secteur |
|--|---|---------------|
| | Nombre de visiteurs uniques sur les sites Web de l'Indice mondial de l'innovation | IE |
| | Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour l'élaboration de leurs stratégies et de leur écosystème de l'innovation | IE |
| | Degré d'engagement soutenu des autorités judiciaires des États membres | IE |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de droit des brevets et questions connexes | PT |
| | Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de marques, dessins ou modèles industriels, indications géographiques et questions connexes | BD |
| | Pourcentage de participants ayant terminé avec succès des programmes de formation axée sur les compétences | RND |
| | Taux de réussite des participants ayant subi les examens axés sur les connaissances et les compétences des cours de perfectionnement | RND |
| | Nombre d'établissements durables de formation à la propriété intellectuelle | RND |
| | Nombre de personnes formées par des établissements de formation à la propriété intellectuelle | RND |
| | Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI | CCI, GCP, RND |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de PMA qui utilisent WIPO Connect | CCI |
| | ABC : Nombre de titres accessibles mis à la disposition de personnes ayant des difficultés de lecture de textes imprimés | CCI |
| | Nombre de réseaux nationaux de CATI durables | IE, RND |
| | Degré de satisfaction d'organismes de transfert de technologie et autres quant aux services fournis par l'OMPI | IE, RND |
| | PMA : nombre de technologies appropriées recensées et mises en œuvre qui répondent au besoin de développement | RND |
| | Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles | GCP |
| | Nombre d'institutions d'aide aux PME qui utilisent les documents et outils de l'OMPI | IE |
| | Nombre de PME consultées par des institutions d'aide aux PME bénéficiant d'une assistance de l'OMPI qui utilisent les documents et outils de l'OMPI | IE |
| | Nombre de visiteurs uniques des services en ligne s'adressant aux inventeurs et aux PME, y compris nombre de visiteurs ayant effectué un téléchargement | IE |
| 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle | Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS | IP, RND |
| | Nombre de documents échangés par l'intermédiaire des services WIPO CASE et DAS | IP |

Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés

| Priorités | Budget <i>(en milliers de francs suisses)</i> | Secteur |
|--|--|------------------------|
| • Services linguistiques de l'OMPI pour appuyer le multilinguisme | 21 205 | AFM |
| • Entretien, rénovation, transformation, modernisation des locaux et installations de l'OMPI pour faire en sorte qu'ils restent adaptés aux besoins | 27 705 | |
| • Services de sécurité physique et d'assurance informatique optimisés, opportuns et efficaces | 21 112 | |
| • Transformation numérique, y compris passage à la nouvelle génération du système de planification des ressources, poursuite de la convergence technique et fonctionnelle, exploitation de la politique de priorité à l'hébergement en nuage, de la deuxième phase du Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI, de la réponse énergétique à la pandémie de COVID et de la rationalisation des activités et du soutien en matière de technologies de l'information | 79 233 | |
| • Amélioration des services de paiement pour les clients internationaux payants, poursuite de la rationalisation et de l'automatisation des transactions et processus financiers, y compris par l'automatisation robotisée des processus (ARP) | 3 030 | |
| • Provision pour le paiement de taux d'intérêt négatifs | 1 760 | |
| • Cadre modernisé pour les ressources humaines, comprenant des révisions en ce qui concerne la gestion des performances et le programme de récompenses et de reconnaissance, un cadre de formation et de développement actualisé et un renforcement de l'appui à l'évolution de carrière | 5 607 | AFM (Cabinet du DG) |
| • Renforcement du recrutement et de la gestion de talents | 3 166 | |
| • Gestion et opérations relatives aux ressources humaines axées sur la personne | 9 673 | |
| • Promotion de l'égalité des sexes et de la diversité | | |
| • Initiatives de supervision interne destinées à renforcer l'obligation de rendre compte, l'optimisation des ressources financières, l'administration, le contrôle interne et la gestion institutionnelle. | 5 910 | AFM (Cabinet du DG) |

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Secteur |
|--|--|---------------|
| 5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante | Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU | AFM |
| | Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant les services de traduction et d'interprétation | AFM |
| | Coûts de traduction par mot / page | AFM |
| | Participation du personnel | Cabinet du DG |
| | Parité : proportion de femmes dans les grades P4 à D2 | Cabinet du DG |
| | Diversité géographique : pourcentage par région selon les accords | Cabinet du DG |
| 5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables | Expansion du service de transfert de taxes | AFM |
| | Les locaux et installations de l'OMPI restent adaptés aux besoins | AFM |
| | Amélioration de la capacité de détection, de réaction et de récupération face aux menaces informatiques, en garantissant une interruption minimale des opérations | AFM |
| | Disponibilité des services numériques orientés vers l'intérieur et l'extérieur (durée de fonctionnement) | AFM |
| 5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces | Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes externes (score Apdex) | AFM |
| | Confirmation de la conformité des opérations financières aux dispositions des conventions et traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) | AFM |
| | Poursuite de l'amélioration des processus de gestion axée sur les résultats et de gestion des risques, grâce au renforcement des systèmes de planification des ressources par une gestion et une optimisation conformes aux pratiques recommandées | AFM |
| | Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI | AFM |
| | Prix moyen des billets d'avion | AFM |
| | Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes | Cabinet du DG |
| Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées | Cabinet du DG | |

Réponse de l'OMPI à la COVID-19

La présente proposition de programme de travail et budget a été élaborée pendant la pandémie dévastatrice de COVID-19. Cette pandémie a mis en lumière de nombreuses questions transversales au carrefour de la santé, du commerce, de l'innovation et de la propriété intellectuelle. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour la propriété intellectuelle et l'innovation, l'OMPI est déterminée à œuvrer dès à présent et au cours de l'exercice biennal 2022-2023 à une réponse efficace et mondiale à la pandémie. Les incitations fournies au fil des décennies par le système mondial de la propriété intellectuelle ont suscité des investissements dans des innovations liées à la santé qui, à leur tour, ont contribué à la mise au point rapide de vaccins contre la COVID-19 dans le monde entier. Cependant, l'offre de vaccins reste inférieure à la demande mondiale, notamment dans de nombreux pays en développement et parmi les moins avancés. Il reste encore beaucoup à faire pour que les vaccins parviennent à toutes les communautés dans le monde, et nous sommes déterminés à jouer pleinement notre rôle dans cet effort commun, conformément à l'engagement de l'OMPI en faveur de l'équité vaccinale. L'OMPI est également déterminée à aider ses membres à utiliser la propriété intellectuelle pour surmonter les difficultés découlant des mesures de lutte contre la COVID-19, ainsi qu'à favoriser une reprise économique durable post-pandémie.



PHOTO : GETTYIMAGES/TETRA IMAGES

La présente proposition témoigne de l'engagement de l'OMPI et de sa capacité de soutenir et faciliter les partenariats et la collaboration nécessaires pour accroître la production de vaccins au niveau mondial, créer un environnement propice à l'innovation et au transfert de technologie et soutenir l'utilisation de cette technologie par ses membres afin de contribuer à l'obtention de résultats favorables en matière de santé. L'étendue de ce défi nécessite une réponse de l'ensemble de l'Organisation et la mise en commun des connaissances et des ressources de tous les secteurs de l'OMPI. Pour donner suite à la décision des États membres de renforcer la réponse de l'OMPI à la COVID-19 et compte tenu de la nature intersectorielle des mesures à mettre en œuvre, la présente section détaille les grands axes des stratégies qui seront adoptées à cet égard. Par souci de simplicité et pour éviter les chevauchements, ces stratégies ne sont pas répétées dans les sections détaillées intitulées Situation financière et résultats – par secteur. Le Secteur du développement régional et national, y compris le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI, contribuera à l'exécution de bon nombre de ces initiatives, en coordination et en coopération avec le secteur responsable indiqué ci-dessous. Face à une situation changeante, cette proposition permet à l'OMPI de répondre aux besoins et aux attentes des États membres en matière de propriété intellectuelle et d'innovation tout au long de cette pandémie, tout en conservant une marge d'adaptation pour le cas où la situation l'exigerait. Le Secrétariat renforcera la coordination à l'échelle de l'Organisation pour toutes les initiatives en pleine concertation au fur et à mesure des besoins avec les États membres. Des indicateurs seront élaborés pour faciliter le suivi et le compte rendu des performances.

L'Organisation prévoit pour l'exercice biennal 2022-2023 un certain nombre d'activités spécifiques liées à chacun de ses piliers stratégiques et reposant sur ses activités de collaboration avec ses membres sur les questions de santé et de propriété intellectuelle, y compris les éléments de flexibilité prévus par l'Accord sur les ADPIC. L'OMPI portera également son regard au-delà de la présente crise et soutiendra les efforts de préparation qui permettront de lutter contre de futures pandémies.

En particulier,

Résultat escompté 1.1 : Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout

- L'OMPI s'adressera au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut contribuer à l'équité en matière de vaccins, en créant les incitations appropriées pour combler l'écart entre les capacités de production de vaccins et les besoins de tous et partout.

Résultat escompté 2.2 : L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité

- L'OMPI s'efforcera de faire en sorte que l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle fonctionne pour l'ensemble de ses États membres, en rapprochant les populations pour qu'elles discutent et partagent leurs points de vue sur les questions de propriété intellectuelle ayant une incidence sur la pandémie de COVID-19 et celles qui la suivront, et en nouant des partenariats avec les parties prenantes, y compris l'industrie, afin d'apporter une valeur ajoutée au débat sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. L'OMPI fera en sorte que ses services, ses savoirs et ses données apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs ainsi qu'aux décideurs qui dirigent la réponse à la pandémie au niveau national.
- L'OMPI fournit des conseils en matière de législation et de politique générale, concernant notamment les brevets et les

secrets d'affaires, aux États membres et à d'autres entités, telles que les organisations intergouvernementales régionales. Ces conseils portent notamment sur les mesures spécifiques ou systémiques qui aideront les États membres à faire face à la pandémie et à reconstruire leur économie. La Division du droit des brevets et de la technologie apportera son soutien au Comité permanent du droit des brevets (SCP), notamment dans ses délibérations sur les questions relatives à COVID-19, au titre des points de l'ordre du jour convenus par les États membres. (Responsable : Secteur des brevets et de la technologie)

- L'OMPI fournira aux États membres des services d'étude, d'analyse et de conseil sur les mesures spécifiques et systémiques susceptibles de les aider à faire face à la COVID-19 et aux pandémies futures, y compris en ce qui concerne les options dont ils disposent pour mettre en œuvre les traités internationaux dans leur législation, leur réglementation et aux instruments juridiques, par exemple en utilisant les éléments de flexibilité prévus par l'Accord sur les ADPIC. La Division du droit des brevets et de la technologie diffusera des informations sur les initiatives et outils pratiques propres à faciliter l'utilisation par les États membres des systèmes des brevets et des secrets d'affaires dans le cadre du transfert de technologie. (Responsable : Secteur des brevets et de la technologie)
- Les enseignements tirés de la réponse à la COVID-19 seront importants pour étayer les mesures de préparation aux pandémies et crises sanitaires futures. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, l'OMPI poursuivra les travaux visant à comprendre les différents facteurs qui ont contribué aux succès ou aux échecs dans la mise au point de vaccins pendant la pandémie de COVID-19, notamment en réalisant de nouvelles études sur les déterminants de l'innovation dans l'écosystème de mise au point et de production du vaccin contre la COVID-19. (Responsable : Secteur des enjeux et partenariats mondiaux)
- L'OMPI fournira des services d'analyse et de conseil sur le droit et la politique en matière de marques et de dessins et modèles en tenant compte de l'évolution rapide de la situation technologique et commerciale du secteur des biens de consommation dans l'environnement post-pandémique, y compris les questions liées à COVID-19. L'Organisation poursuivra en particulier sa collaboration avec le Programme de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques (DCI) aux fins de l'information des administrations chargées de l'enregistrement des marques, notamment en ce qui concerne les DCI pour les médicaments contre la COVID-19. (Responsable : Secteur des marques et des dessins et modèles)

Résultat escompté 2.4 : Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle

- L'OMPI continuera à renforcer sa coopération avec l'OMS et l'OMC dans les domaines de politique générale se situant au carrefour de la santé, du commerce et de la propriété intellectuelle, notamment par la fourniture d'une assistance technique trilatérale pour répondre aux besoins des États membres. La présence de l'OMPI au sein du Conseil d'exécutif du Medicines Patent Pool (MPP) lui permettra également de mettre ses forces au service de la réponse de la communauté mondiale à la COVID-19 et à d'autres défis mondiaux urgents en matière de santé.
- Les directeurs généraux de l'OMC, de l'OMS et de l'OMPI sont convenus, en juin 2021, de la création d'un "guichet unique" pour la coordination et la fourniture de l'assistance technique en vue de lutter contre la pandémie de COVID-19 et les urgences sanitaires mondiales futures. La passerelle d'assistance technique trilatérale s'inscrira dans la droite ligne de la coopération trilatérale existante, en combinant les services des trois organisations afin d'offrir aux membres une aide couvrant les différents aspects des mesures de lutte contre la pandémie – tel que le soutien à la création d'écosystèmes d'innovation, des services consultatifs en matière de politique commerciale et les mesures visant à améliorer les infrastructures de santé. La passerelle d'assistance technique trilatérale aidera les membres à appréhender les options disponibles de manière plus systématique, grâce notamment à la création d'un nouveau site Web dédié regroupant les mesures contre la COVID-19 proposées par les trois organismes et d'un guichet unique pour répondre aux besoins des membres de manière ciblée. (Responsable : Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux)

Résultat escompté 3.1 : Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI

- La pandémie actuelle a imposé d'importantes contraintes opérationnelles, financières, juridiques et politiques aux collaborations dans le domaine des sciences de la vie mais a également créé de nouvelles opportunités. Près d'une procédure de médiation ou d'arbitrage sur six actuellement introduite devant le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI concerne des organisations ou des collaborations dans les secteurs de la pharmacie, des biosciences, des dispositifs médicaux et de la chimie. Au cours de l'exercice biennal, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI proposera de nouveaux services, dont des conventions de médiation personnalisées pour faciliter la négociation de contrats, la gestion des litiges relatifs à l'exécution des contrats entre parties à des collaborations à long terme dans le domaine des sciences de la vie et l'élaboration de pratiques recommandées en matière de gestion des litiges dans les secteurs de la santé et des sciences de la vie. (Responsable : Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation)
- En ce qui concerne les systèmes d'enregistrement international des marques et des dessins et modèles industriels, la mise en œuvre des mesures d'assouplissement des délais dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye offrira une

certaine marge de manœuvre aux utilisateurs, en particulier les PME qui peuvent être confrontées à des difficultés opérationnelles pendant la pandémie.

Résultat escompté 3.3 : Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux

L'OMPI intensifiera ses efforts pour soutenir les plateformes et les initiatives visant à mettre en relation les chercheurs et fournisseurs d'intrants dans le domaine des vaccins et autres produits de santé relatifs à la COVID-19 avec les producteurs et utilisateurs à la recherche de tels produits et intrants. Cela devrait faciliter les mesures prises pour augmenter la production de vaccins contre la COVID-19, en travaillant en étroite collaboration avec les États membres et en tirant parti des atouts et des relations de l'OMPI en matière de licences de propriété intellectuelle, de plateformes de mise en relation des producteurs et des utilisateurs de technologies et de partenariats public-privé. L'OMPI se mobilisera avec les parties prenantes concernées pour accélérer le transfert de connaissances et l'adaptation des technologies et renforcera les services d'information en matière de brevets, les programmes et les outils d'appui à l'innovation, notamment en mettant en œuvre des projets et des activités sur le transfert de technologie convenus par les comités de l'OMPI dans le cadre de leur mandat, conformément à la recommandation n° 29 du Plan d'action pour le développement. Une attention particulière sera également accordée à la facilitation de l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public et au renforcement de la coopération et des échanges entre les institutions de recherche-développement des États membres. (Responsable : Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation)

Résultat escompté 4.3 : Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres

- L'OMPI fournira des mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités personnalisées aux États membres. L'un des moyens les plus efficaces pour y parvenir consistera à donner aux États membres les moyens de dispenser des formations en matière de propriété intellectuelle à l'appui de leurs efforts nationaux pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et mieux se reconstruire grâce à des stratégies ciblées de relance économique post-COVID.
- L'OMPI mettra à la disposition des offices de propriété intellectuelle et des fonctionnaires nationaux des modules de formation sur le thème "Propriété intellectuelle et santé publique" qui leur permettront d'acquérir les compétences et les outils nécessaires pour proposer des formations au niveau national sur des sujets tels que la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments, la propriété intellectuelle en tant qu'outil de collaboration ouverte pour répondre aux défis de la COVID-19 et le transfert de technologie pour la production de technologies liées à la COVID-19 et l'approvisionnement en médicaments au niveau local. Selon une approche similaire, l'OMPI proposera un programme en ligne de "formation des formateurs" à l'intention des offices de propriété intellectuelle afin de les aider à organiser des activités de formation sur la propriété intellectuelle en tant qu'outil favorisant la contribution des PME à la reprise économique post-COVID : identification des droits de propriété intellectuelle potentiels, intégration de la propriété intellectuelle dans les modèles d'affaires, gestion et commercialisation de la propriété intellectuelle et exploitation de la propriété intellectuelle sur les marchés numériques et à l'exportation. Sur demande, cette formation sera adaptée aux secteurs économiques clés des différents pays. Ces initiatives s'appuieront sur les modules de "formation des formateurs" qui sont mis à la disposition du réseau des institutions nationales de formation à la propriété intellectuelle en pleine expansion.
- L'OMPI renforcera sa coopération actuelle avec l'Académie de formation en ligne du Centre international de formation en vue d'intégrer du contenu sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce à l'intention des exportateurs et en particulier des entrepreneuses qui exportent.
- L'Académie de l'OMPI renforcera son programme de bourses et d'exonération de frais d'inscription pour les participants des pays en développement, des pays les moins avancés et des économies en transition pour ses cours de perfectionnement compris dans la série de mesures contre la COVID-19 annoncée par le Directeur général en juillet 2021.
- L'OMPI collaborera avec ses universités partenaires pour proposer une série de programmes de perfectionnement des cadres en ligne d'une semaine axés sur le transfert de technologie et destinés aux participants des secteurs public et privé concernés, afin de leur fournir des compétences pratiques et évaluables en matière de propriété intellectuelle et de transfert de technologie. (Responsable : Secteur du développement régional et national)

Résultat escompté 4.4 : Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle

- L'OMPI aidera les pouvoirs publics à utiliser la propriété intellectuelle comme un instrument permettant non seulement d'obtenir de bons résultats sanitaires, mais de reconstruire leurs économies par un développement durable.
- L'OMPI mettra à disposition un ensemble de ressources en matière de transfert de technologies liées à la préparation aux pandémies, qui devraient améliorer l'accès aux technologies existantes dans les domaines de la prophylaxie, de la thérapeutique, de la bioanalyse et de la bio-informatique pour les maladies transmissibles, favoriser la cession des droits de propriété intellectuelle nécessaires et soutenir la production locale et l'adaptation des inventions au niveau des technologies

innovantes en réponse à la pandémie. Cet ensemble de ressources comprendra l'établissement et la validation de matériel de formation et de documents de référence sur le transfert de technologie et les droits de propriété intellectuelle, ainsi que la compilation et la diffusion de politiques institutionnelles et des éléments de politique générale applicables en la matière. Une attention particulière sera accordée aux Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et aux autres structures de transfert de technologie dans les pays en développement afin de s'assurer que la situation et les besoins de ces pays puissent être pris en compte efficacement dans les résultats escomptés des projets. Le secteur étudiera également les moyens de mettre à disposition des données plus intégrées dans ces domaines. (Responsable : Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation)

- En outre, sur la base d'une cartographie de brevets préliminaire à établir en 2021 (tendances de l'activité en matière de brevets dans le domaine des vaccins et des agents thérapeutiques ciblant spécifiquement la COVID-19), une cartographie de brevets plus complète et plus détaillée sera élaborée en 2022. Celle-ci couvrira la bioanalyse, la bio-informatique et les autres technologies contribuant à accélérer le développement de produits prophylactiques et thérapeutiques. Un portail sera mis à disposition sur PATENTSCOPE pour améliorer l'accès aux résultats et aux données. (Responsable : Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation)
- Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, l'OMPI étudie les incidences de la COVID-19 sur les jeunes entreprises et les PME. L'OMPI s'appuiera sur cette analyse au cours de l'exercice biennal 2022-2023 pour aider les PME à élaborer des pratiques de gestion de la propriété intellectuelle susceptibles de renforcer leur compétitivité lors du retour à la "nouvelle norme", notamment en ce qui concerne le recensement et l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle. L'OMPI examinera également le lien entre les industries à forte intensité de propriété intellectuelle et la résilience économique nationale en réalisant une étude empirique pour déterminer si les pays qui dépendent fortement de la R-D, des PME innovantes et des industries à forte intensité de propriété intellectuelle se sont révélés plus résilients face à la pandémie voire ont enregistré une croissance économique dans certains secteurs. (Responsable : Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation)
- Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, l'OMPI étudiera également les incidences de la COVID-19 sur les communautés locales, y compris les communautés autochtones, afin d'orienter la conception et la mise en œuvre d'initiatives appropriées. (Responsable : Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux)
- L'OMPI encouragera également l'utilisation accrue des marques par les jeunes entreprises et les PME afin de les aider à utiliser le système de propriété intellectuelle pour protéger et développer leurs marques, y compris par-delà les frontières. À cet effet, les efforts visant à accroître l'accessibilité et l'utilisation des systèmes de Madrid et de La Haye par les PME seront intensifiés, de même que les autres initiatives visant à améliorer la connaissance des marques parmi les chefs d'entreprise. Compte tenu de l'importance de la gestion et de la valorisation de l'image de marque pour la croissance d'une entreprise et du rôle majeur joué par les marques pour toutes les entreprises et tous les pays, ces activités favoriseront les efforts de reconstruction plus larges déployés par les États membres. (Responsable : Secteur des marques et des dessins et modèles)
- Eu égard au rôle des femmes dans les PME qui ont été particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19, l'assistance relative aux initiatives collectives (par exemple, l'utilisation des marques collectives et des indications géographiques) sera renforcée à l'intention des PME et des communautés, en particulier les femmes chefs d'entreprise. Une assistance similaire sera consacrée à la mise au point et à l'utilisation de marques collectives (marques et indications géographiques) dans le cadre de la création et du renforcement d'écosystèmes commerciaux propices à la création de valeur ajoutée pour les PME, en particulier celles dirigées par des femmes, de manière à favoriser la reprise économique post-COVID. (Responsables : Secteur des marques et des dessins et modèles et Secteur du développement régional et national)
- L'OMPI mettra au point des programmes sectoriels de renforcement des capacités pour les PME axés sur les secteurs qui ont connu une forte croissance durant la pandémie, tels que l'industrie des jeux vidéo, mettant en lumière la résilience de la propriété intellectuelle et des biens intangibles et leur rôle dans le redressement économique post-COVID eu égard notamment à la jeune génération. (Responsables : Secteur du développement régional et national et Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation)
- De nombreuses activités éducatives ont été directement touchées par la pandémie, l'enseignement ayant été suspendu ou étant devenu virtuel. L'amélioration de l'accès aux manuels scolaires, tant sous forme imprimée que dématérialisée, et la numérisation de documents de référence et de collections culturelles ciblés peuvent favoriser l'acquisition et le développement des connaissances dans un environnement pandémique. L'OMPI apportera son aide en procédant à des évaluations des besoins et des projets de mise en relation, y compris l'adaptation ou l'extension éventuelle de projets de renforcement et de partage des connaissances, avec les partenaires intéressés qui pourraient fournir les compétences et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des pays en développement. La priorité serait donnée aux PMA. (Responsable : Secteur du droit d'auteur et des industries de la création)

Les États membres qui souhaitent obtenir de plus amples informations sur les mesures prises par l'OMPI dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 peuvent contacter le coordonnateur des mesures d'appui de l'OMPI concernant la COVID-19. L'OMPI continuera

d'affiner cette série de mesures d'appui durant l'exercice biennal 2022-2023 au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, notamment en s'engageant auprès des États membres à l'automne 2021 par le biais d'une série de consultations régionales en ligne pour toutes les régions afin d'informer les États membres de l'ensemble des services et mesures d'assistance de l'OMPI liés à la COVID-19 et de solliciter leurs observations et leur soutien en vue de la mise au point et de la prestation de services reposant sur le recensement des besoins liés à la COVID propres à chaque région.

Risques

17. La recherche d'un niveau de risque acceptable est une nécessité fondamentale pour la conduite des activités de l'Organisation et une partie intégrante de la planification et des opérations quotidiennes de l'OMPI, qui lui permet de prendre en compte les facteurs d'incertitude susceptibles d'avoir une incidence sur l'obtention des résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Le niveau de risque acceptable et le mécanisme qui en assure la gouvernance sont exposés dans la déclaration de l'Organisation relative au risque accepté¹¹. Les risques organisationnels suivants sont présents dans tous les secteurs et sont évalués, surveillés et traités tout au long de l'exercice biennal. Notre échelle des risques comprend les principaux risques pesant sur la réalisation des objectifs de chacun des secteurs, lesquels sont désignés dans le présent document, tandis que de nombreux autres risques de moindre impact ou plus proches, gérés au niveau opérationnel, sont enregistrés par les systèmes d'entreprise.

| Risque | Traitement |
|--|---|
| La confiance dans les cadres de la propriété intellectuelle s'amenuise ou l'engagement des États membres ou parties prenantes diminue, ce qui amoindrit le rôle, la crédibilité ou l'influence de l'OMPI. | Faire la démonstration de la valeur de la propriété intellectuelle d'une manière pragmatique et convaincante, en soutenant les innovateurs et les créateurs et en montrant comment elle peut contribuer à la croissance des entreprises et de l'économie. Engager un dialogue proactif et communiquer au sujet de la pertinence et de l'importance de la propriété intellectuelle en s'adressant, au-delà des spécialistes, au grand public et aux nouvelles parties prenantes, notamment les jeunes. Favoriser et soutenir activement un environnement propice et efficace pour les délibérations et activités des États membres se rapportant aux aspects des travaux de propriété intellectuelle qui les concernent. |
| Un ralentissement économique ou une autre raison entraîne une réduction des dépôts dans les activités génératrices de revenus, ce qui a pour effet de diminuer les recettes de l'exercice biennal et, par conséquent, de menacer la viabilité financière de l'Organisation. | Fixation des réserves à environ 25% du budget biennal; la prudence dans la gestion et le suivi financiers et l'élaboration de prévisions glissantes concernant l'économie et les dépôts placent l'Organisation dans une situation financière saine, et lui permettent de reconnaître les changements et d'y réagir avec agilité. |
| Une indisponibilité prolongée de systèmes informatiques essentiels a des conséquences défavorables sur les principaux services de l'OMPI, notamment les services mondiaux de propriété intellectuelle, les plateformes et les systèmes internes. | Élaboration et vérification régulière de plans de reprise après sinistre et de continuité des opérations, actualisés afin de prendre en compte les enseignements de la pandémie de COVID-19. Mise en œuvre de stratégies transversales comprenant des améliorations de résilience de l'architecture des systèmes, l'exploitation des niveaux supplémentaires de résilience fournis par les architectures en nuage et une plus grande automatisation dans le contrôle du développement et des mises en production. |
| L'OMPI et ses prestataires de services externes sont exposés à un risque de faille de sécurité conduisant de manière accidentelle ou malveillante à la destruction, la perte, la modification, la divulgation non autorisée ou l'exposition de données confidentielles ou personnelles transmises, stockées ou traitées d'une manière quelconque par l'Organisation. | Mise en œuvre d'une stratégie globale de sécurité de l'information prévoyant notamment la sensibilisation, le suivi, la surveillance et le contrôle renforcé des prestataires de services externes, ainsi que la réalisation de tests de sécurité indépendants, afin de répondre aux risques de violation de données, en corrélation avec un audit interne. |
| L'expérience fournie aux utilisateurs par nos produits Web et mobiles axés sur le grand public ne répond plus à l'évolution de leurs attentes, ce qui entraîne une perte de confiance dans la marque et la tentation de rechercher d'autres solutions. | L'attention à la transformation numérique, y compris à l'expérience des utilisateurs, l'unification du portail mondial de la propriété intellectuelle et l'harmonisation de la stratégie en matière de TIC contribuent toutes au maintien de la pertinence et de la convivialité de nos produits. Une mise à niveau de la plateforme du site Web de l'OMPI est prévue, ainsi que des contenus adaptés selon les utilisateurs. Approche plus cohérente et stratégique de l'expérience client, s'appuyant sur des outils et des analyses. |
| La pandémie de COVID-19 et ses conséquences pourraient affecter de manière significative la santé générale (y compris mentale) et le bien-être du personnel, ce qui pourrait avoir une incidence sur la productivité, le travail d'équipe, l'environnement de travail et la culture organisationnelle en général. | Programme multiforme de soutien au bien-être et à la santé mentale. Soutien des cadres et membres du personnel par l'équipe médicale et la conseillère du personnel. Autres mesures contribuant à l'obtention de résultats positifs : aménagements concernant les horaires de travail variables, enquête sur la santé et le bien-être, mise en œuvre d'une stratégie en matière de santé mentale et de bien-être et accent sur la création d'une culture d'inclusion, de flexibilité, d'empathie et de responsabilisation. |

11

WO/PBC/29

Budget 2022-2023 par objet de dépense

18. Le montant estimatif des “Postes” pour l’exercice biennal 2022-2023 représente une légère augmentation de 2,8 millions de francs suisses, soit de 0,6% par rapport au budget 2020-2021 approuvé. La diminution de 1,4 million de francs suisses, soit 8,7%, du montant estimatif des “Fonctionnaires temporaires” résulte de la finalisation du processus de régularisation des agents exerçant des fonctions continues.

Tableau 6. Budget proposé pour 2022-2023 par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022-2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020-2021 après virements | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|--|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|-------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| <i>Postes</i> | 451 089 | 448 336 | 445 176 | 2 753 | 0,6% |
| <i>Fonctionnaires temporaires</i> | 14 897 | 16 323 | 21 469 | (1 426) | -8,7% |
| <i>Autres dépenses de personnel</i> | 3 152 | 3 152 | 3 152 | - | - |
| Sous-total, A hors non affecté | 469 138 | 467 812 | 469 797 | 1 327 | 0,3% |
| <i>Non affecté (Personnel)</i> | 7 346 | 8 107 | 3 830 | (761) | -9,4% |
| Total, A | 476 484 | 475 919 | 473 627 | 566 | 0,1% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| <i>Stages</i> | 1 543 | 767 | 1 367 | 776 | 101,1% |
| <i>Bourses de l'OMPI</i> | 13 464 | 9 906 | 10 198 | 3 558 | 35,9% |
| Sous-total | 15 006 | 10 673 | 11 564 | 4 334 | 40,6% |
| Voyages, formations et subventions | | | | | |
| <i>Missions de fonctionnaires</i> | 10 617 | 14 573 | 8 611 | (3 956) | -27,1% |
| <i>Voyages de tiers</i> | 12 730 | 15 616 | 12 140 | (2 886) | -18,5% |
| <i>Formations et indemnités de voyage connexes</i> | 2 907 | 2 929 | 1 617 | (23) | -0,8% |
| Sous-total | 26 254 | 33 118 | 22 368 | (6 864) | -20,7% |
| Services contractuels | | | | | |
| <i>Conférences</i> | 8 381 | 7 098 | 7 038 | 1 283 | 18,1% |
| <i>Publications</i> | 461 | 474 | 412 | (12) | -2,6% |
| <i>Services contractuels de personnes</i> | 38 241 | 36 011 | 33 976 | 2 231 | 6,2% |
| <i>Autres services contractuels</i> | 165 280 | 142 454 | 156 982 | 22 826 | 16,0% |
| Sous-total | 212 364 | 186 037 | 198 408 | 26 327 | 14,2% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | 2 480 | 1 066 | 758 | 1 414 | 132,6% |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| <i>Locaux et entretien</i> | 45 671 | 41 174 | 40 614 | 4 497 | 10,9% |
| <i>Communication</i> | 3 003 | 5 428 | 4 816 | (2 425) | -44,7% |
| <i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i> | 1 680 | 2 318 | 1 925 | (638) | -27,5% |
| <i>Services communs du système des Nations Unies</i> | 1 689 | 1 268 | 1 117 | 421 | 33,2% |
| Sous-total | 52 043 | 50 187 | 48 472 | 1 856 | 3,7% |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| <i>Mobilier et matériel</i> | 1 136 | 1 455 | 3 773 | (319) | -22,0% |
| <i>Fournitures</i> | 3 424 | 3 346 | 5 188 | 78 | 2,3% |
| Sous-total | 4 560 | 4 801 | 8 960 | (241) | -5,0% |
| Sous-total, B hors non affecté | 312 707 | 285 882 | 290 530 | 26 825 | 9,4% |
| <i>Non affecté (Autres)</i> | 4 600 | 6 600 | 4 244 | (2 000) | -30,3% |
| Total, B | 317 307 | 292 482 | 294 774 | 24 825 | 8,5% |
| TOTAL | 793 792 | 768 401 | 768 401 | 25 391 | 3,3% |
| POSTES | 1 219 | 1 209 | 1 209 | 10 | |

Note : Le budget 2020-2021 après virements tient compte des virements effectués au 31 décembre 2020.

19. Le montant estimatif des “Stages et bourses de l’OMPI” pour 2022-2023 a augmenté de 4,3 millions de francs suisses, soit de 40,6% par rapport au budget 2020-2021 approuvé. Cela résulte d’une volonté accrue d’attirer de jeunes talents et de leur permettre d’acquérir une expérience professionnelle au sein de l’OMPI. Certaines des positions de boursiers feront partie d’un nouveau programme destiné aux jeunes professionnels des pays en développement.

20. Une diminution des dépenses relatives aux “Voyages, formations et subventions” de 6,9 millions de francs suisses, soit de 20,7% par rapport au budget 2020-2021 approuvé, peut être observée. Elle résulte de l’adoption accrue par l’Organisation de modes de dispensation virtuels ou hybrides en raison de la pandémie de COVID-19.

21. Le montant estimatif des “Services contractuels” en 2022-2023 a augmenté de 26,3 millions de francs suisses, soit de 14,2% par rapport au budget 2020-2021 approuvé. Cette augmentation résulte principalement d’une estimation des dépenses supplémentaires de i) services de traduction, ii) développement, déploiement et maintenance de WIPO Connect, iii) services du CIC (PCT, bases de données mondiales et rafraîchissement de l’infrastructure), iv) hébergement en nuage, v) services d’appui opérationnel pour le portail de la propriété intellectuelle de l’OMPI et les applications informatiques transférées dans le nuage, vi) établissement de services de conception et livraison de solutions visant à fournir un appui technique pour ABC, WIPO GREEN, WIPO Lex et WIPO Re:Search, vii) projets informatiques (renforcement des contrôles de sécurité et de confidentialité des données, et normalisation des architectures de tiers) et viii) ressources supplémentaires pour la réponse de l’OMPI à la COVID-19.

22. Le montant estimatif des “Charges financières” pour 2022-2023 a augmenté de 1,4 million de francs suisses, soit de 132,6% par rapport au budget 2020-2021 approuvé. Face à la difficulté croissante qu’éprouve l’Organisation à éviter le paiement d’intérêts négatifs sur sa trésorerie d’exploitation, cette augmentation est due principalement à une estimation de paiements d’intérêts négatifs se chiffrant à 1,76 million de francs suisses. Il s’agit là d’une estimation optimale, supposant que les stratégies d’atténuation mises en œuvre par l’Organisation auront l’effet escompté.

23. Les “Frais de fonctionnement” pour 2022-2023 sont en augmentation de 1,9 million de francs suisses, soit de 3,7% par rapport au budget 2020-2021 approuvé. Cette augmentation comprend principalement des redevances de licences de logiciel et des frais d’assistance et de maintenance liés à des solutions de travail à distance (notamment Zscaler, Zoom, jetons RSA), partiellement compensés par une baisse des coûts d’impression et d’affranchissement (PCT et Madrid).

24. Les dépenses de “Matériel et fournitures” pour 2022-2023 diminuent de 0,2 million de francs suisses, soit de 5% par rapport au budget 2020-2021 approuvé, principalement en raison d’une baisse du budget pour les accessoires informatiques.

Dépenses de personnel

Méthodologie

25. Les dépenses de personnel pour l’exercice biennal 2022-2023 s’élèvent à 476,5 millions de francs suisses et continuent d’être calculées à partir de montants réels augmentés selon des hypothèses de planification, ainsi qu’il est expliqué ci-après.

26. Les montants réels reposent sur les derniers barèmes disponibles en matière de traitements et de rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux, ainsi que sur les données existantes concernant les personnes à charge et sur les politiques et les prestations applicables à tous les autres avantages du personnel.

27. La méthode de calcul utilisée comporte plusieurs éléments de coût par niveau de poste, combinés afin d’obtenir une comptabilisation globale des ressources en personnel.

Hypothèses de planification

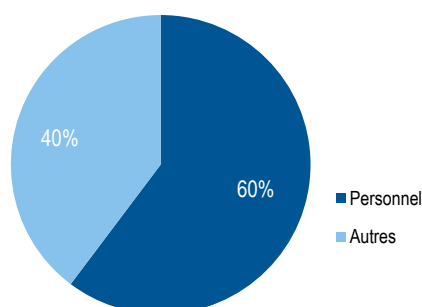
- En ce qui concerne les postes occupés, le calcul des traitements pour 2022-2023¹² tient compte des barèmes applicables de la CFPI et des avancements d’échelon, au prorata de l’exercice biennal 2022-2023. En ce qui concerne les postes vacants, les dépenses standard sont calculées sur la base du premier échelon du grade et de l’hypothèse d’un fonctionnaire avec conjoint à charge et enfant.

¹² Barème des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et barème des rémunérations considérées aux fins de la pension en vigueur au 1^{er} février 2021. Barème des traitements et des rémunérations considérées aux fins de la pension applicables aux postes occupés dans la catégorie des services généraux à compter du 1^{er} septembre 2019.

- Le taux de change et le coefficient d'ajustement de poste s'appliquent à compter de mars 2021.
- Le taux de change utilisé pour les rémunérations considérées aux fins de la pension est de 1 dollar É.-U. pour 1 franc suisse. Le barème de la CFPI applicable pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et celui de février 2021; en ce qui concerne la catégorie des services généraux, le barème appliqué est celui de septembre 2019.
- En ce qui concerne les postes occupés, les avantages et prestations applicables, y compris l'indemnité pour frais d'études et le congé dans les foyers, sont estimés par niveau de poste compte tenu des dernières informations provenant du système de paie. Un coût moyen a été estimé pour les postes à pourvoir.
- Les provisions relatives aux cotisations à l'assurance maladie ont été augmentées pour prendre en compte l'augmentation de 3,6% de la prime d'assurance.
- Dix nouveaux postes ont été créés pour 2022-2023 pour répondre aux besoins du Programme des jeunes experts, ce qui a porté le nombre total de postes à 1219.
- Un taux de vacance global de 4% a été appliqué au calcul global des postes afin de tenir compte des retards dans les recrutements.
- Une provision de 8% a été constituée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour les postes de durée déterminée; un taux de provisionnement pour cessation de service de 2% a été appliqué pour les fonctionnaires temporaires.
- Les autres dépenses de personnel incluent les provisions budgétaires biennales pour l'assurance accidents professionnels (900 000 francs suisses), les contributions à la caisse de retraite fermée (700 000 francs suisses), les frais de justice (400 000 francs suisses) et le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI (1 152 000 francs suisses).
- La provision pour les reclassements s'élève à 4 millions de francs suisses dans la catégorie "Non affecté (Personnel)" pour la mise en œuvre des résultats à venir des décisions des comités de reclassement.
- Eu égard à l'expérience acquise en matière de télétravail, la provision pour dépenses relatives aux heures supplémentaires a été réduite de 2 millions de francs suisses dans la catégorie "Non affecté (Personnel)". Ces dépenses continueront d'être suivies de près, en coordination avec le Département de la gestion des ressources humaines et les domaines d'activité concernés.

28. Compte tenu des hypothèses de planification présentées ci-dessus, les dépenses de personnel pour 2022-2023 sont en augmentation de 0,6 million de francs suisses, soit de 0,1% par rapport au budget 2020-2021 approuvé. La part des dépenses de personnel prévues dans le budget total est passée de 61,9% en 2020-2021 à 60,3% en 2022-2023.

Figure 3. Part des dépenses de personnel et autres dépenses en 2022-2023



29. Les dépenses de personnel ont été maintenues pour 2022-2023 par rapport au budget 2020-2021 approuvé. Les dépenses relatives aux avancements d'échelon réglementaires, à la création de 10 nouveaux postes, à l'augmentation du barème des rémunérations considérées aux fins de la pension ainsi qu'à l'augmentation des primes d'assurance ont été compensées par des réductions dans d'autres domaines, par exemple la suppression ou la diminution des indemnités personnelles transitoires et la réduction des provisions pour congés dans les foyers et heures supplémentaires.

Ressources allouées aux activités en faveur du développement et du Plan d'action pour le développement

30. Durant l'exercice biennal 2022-2023, l'Organisation continuera de renforcer la mise en œuvre des activités de l'OMPI axées sur le développement, conformément aux recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement¹³ et aux principes consacrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un aperçu des objectifs de développement durable (ODD) auxquels l'Organisation contribue figure dans l'annexe IX. Les ODD auxquels contribuent les secteurs sont indiqués dans les descriptifs.

31. Les dépenses de développement pour l'exercice biennal 2022-2023 se fondent sur la définition révisée des dépenses de développement approuvée par les États membres à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'OMPI¹⁴. Les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" lorsqu'elles sont utilisées pour financer les activités axées sur le développement fournies par l'OMPI aux pays en développement et aux PMA sans que des ressources équivalentes soient mises à la disposition des pays développés. Conformément à la pratique établie, les pays en transition sont pris en considération aux fins du programme de travail et budget.

32. La part totale du budget de l'Organisation pour 2022-2023 consacrée au développement s'élève à 150,3 millions de francs suisses, soit 18,9%. Les renseignements détaillés concernant les dépenses de développement par secteur en 2022-2023 figurent dans le tableau 7 ci-après. Une comparaison des dépenses de développement par secteur en 2022-2023 par rapport à 2020-2021 et une ventilation des dépenses de développement par résultat escompté et par secteur figurent à l'annexe XI.

33. Un montant total de 2,4 millions de francs suisses a été spécialement affecté à la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement dans le budget 2022-2023 (voir le tableau 8 ci-dessous).

Tableau 7. Dépenses de développement en 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

| Secteur | Budget proposé pour 2022-2023 | | |
|--|-------------------------------|-------------------------|--|
| | Budget proposé | Projets relevant du PDA | Total, y compris projets relevant du PDA |
| Brevets et technologie | 9 473 | - | 9 473 |
| Marques et dessins et modèles | 10 563 | 355 | 10 918 |
| Droit d'auteur et industries de la création | 19 214 | 1 195 | 20 409 |
| Développement régional et national | 65 171 | 365 | 65 536 |
| Infrastructure et plateformes | 14 451 | - | 14 451 |
| Enjeux et partenariats mondiaux | 13 461 | - | 13 461 |
| Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation | 15 106 | 489 | 15 596 |
| Administration, finances et gestion | 469 | - | 469 |
| TOTAL | 147 909 | 2 404 | 150 312 |
| Dépenses consacrées au développement en pourcentage du budget total | | | 18,9% |
| Fonds fiduciaires ¹ | 34 847 | | |

¹ Estimation du montant disponible pour le programme pendant les exercices biennaux 2022-2023 et 2020-2021

¹³ <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/recommandations.html>.

¹⁴ La définition révisée relative aux dépenses de développement est disponible dans le document A/55/4.

Tableau 8. Projets relevant du Plan d'action pour le développement en 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

| Projets | Secteur | Budget proposé pour 2022-2023 | | |
|---|---------|-------------------------------|--------------|--------------|
| | | Personnel | Autres | Total |
| Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle | BD | 125 | 230 | 355 |
| Projet pilote sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique | CCI | 57 | 110 | 167 |
| Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union Économique et Monétaire Ouest- Africaine (UEMOA) | CCI | 114 | 446 | 560 |
| Promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique ¹ | CCI | - | 468 | 468 |
| Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique | RND | 125 | 180 | 305 |
| Instruments permettant d'élaborer des propositions de projet réussies du plan d'action pour le développement | RND | - | 60 | 60 |
| Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle | IE | - | 172 | 172 |
| Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle ² | IE | - | 317 | 317 |
| Total | | 421 | 1 983 | 2 404 |

¹ Sous réserve de l'approbation du CDIP. Le budget total du projet s'élève à 795 000 francs suisses. Calendrier de mise en œuvre : 2022-2024.

² Sous réserve de l'approbation du CDIP. Le budget total du projet s'élève à 499 300 francs suisses. Calendrier de mise en œuvre : 2022-2024.

II. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS – PAR SECTEUR

Brevets et technologie



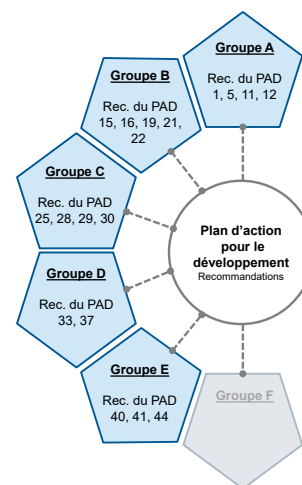
Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, une partie essentielle de son activité consiste à continuer d'élaborer des cadres de travail normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine des brevets et d'autres aspects de la propriété intellectuelle liés à la technologie. Ce secteur facilite la coopération internationale dans le cadre de trois traités de l'OMPI : le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Traité sur le droit des brevets et le Traité de Budapest, en plus de la Convention de Paris car elle concerne également les brevets. Ce secteur vient appuyer aussi les travaux d'un certain nombre d'organes de l'OMPI, notamment ceux du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et de l'Assemblée de l'Union du PCT. Il lui appartient également à ce secteur de rassembler les parties prenantes pour discuter de questions et difficultés naissantes posées au système mondial de brevet suite aux nouvelles tendances technologiques, culturelles, sociales et économiques.

Deuxièmement, le Secteur des brevets et de la technologie fournit un service essentiel à l'échelle mondiale pour la protection internationale des inventions via le PCT.

Troisièmement, en apportant des conseils législatifs et de politique générale aux États membres de l'OMPI et aux offices nationaux de propriété intellectuelle, il contribue à ce que les États membres utilisent les brevets et d'autres types de propriété intellectuelle liés à la technologie. Il apporte également un soutien et une assistance aux utilisateurs, ainsi qu'un appui en matière de formation et de renforcement des capacités pour les PMA, les pays en développement, les pays en transition et les pays développés.



Droit des brevets et de la technologie

Pendant l'exercice biennal 2022-2023, dans le domaine du droit des brevets, le secteur continuera de fournir en temps voulu des informations fiables pour le processus d'établissement de normes régi par les États membres, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres. Il facilitera encore les discussions entre les États membres sur l'identification de nouvelles questions appelant une attention et des actions multilatérales, en prenant dûment en considération les changements intervenus dans le contexte technologique, économique et social général.

Le secteur renforcera ses capacités afin d'appuyer le développement de systèmes équilibrés et efficaces de propriété intellectuelle dans les États membres, eu égard en particulier à l'écosystème mondial de l'innovation en pleine évolution. Pour ce faire, il encouragera encore la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention de Paris, du Traité de Budapest et du Traité sur le droit des brevets en fournissant aux États membres des informations juridiques et pratiques ciblées. De plus, le secteur fournira des conseils législatifs et de politique générale aux pays bénéficiaires, prenant dûment en considération leurs priorités et leurs besoins spécifiques, les droits et obligations équilibrés inhérents au système de propriété intellectuelle et les différences entre les niveaux de développement des États membres.

Le secteur continuera d'aborder le droit des brevets dans le contexte de mécanismes d'innovation et de transfert de connaissances de plus en plus complexes technologiquement et mondialisés. Il examinera plus avant comment d'autres droits de propriété intellectuelle tels que les modèles d'utilité et la protection des informations confidentielles contribuent à ces mécanismes. Le secteur continuera de fournir des informations exactes reposant sur des bases factuelles aidant les

parties prenantes à prendre des décisions et à faire des choix en connaissance de cause concernant les brevets, grâce à une coopération renforcée avec d'autres secteurs de l'OMPI.

Traité de coopération en matière de brevets

S'agissant de l'administration du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le secteur recherchera de nouveaux moyens d'améliorer le système PCT tout en appliquant des mesures spécifiques déjà approuvées par les États membres. Des améliorations seront apportées aux caractéristiques existantes du système PCT afin d'augmenter son efficacité et de faire en sorte que le traitement effectué pendant la phase internationale vienne appuyer efficacement le traitement effectué pendant la phase nationale.

À cet égard, le secteur encouragera une coopération efficace entre les offices, les administrations internationales et le Bureau international, dans le but d'exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les outils, les services et l'échange de données par voie électronique. Le secteur continuera d'aider les administrations internationales à améliorer la qualité et le respect des délais en ce qui concerne les produits de leur travail, notamment en définissant des indicateurs de qualité et en réalisant des enquêtes sur la recherche et l'examen des demandes PCT menés en collaboration. Le dépôt et l'échange de données en texte intégral ou structurées dans des formats normalisés seront encouragés, permettant d'améliorer l'automatisation des validations ainsi que le traitement et la livraison de données normalisées de haute qualité aux demandeurs, aux offices désignés et aux utilisateurs d'information brevets. Par ailleurs, le secteur appuiera et développera des services permettant au Bureau international, aux offices récepteurs et aux administrations chargées de la recherche internationale de procéder au traitement et à l'échange de données, ce qui assurera des résultats cohérents et de haute qualité en temps utile, obtenus avec des outils communs et cohérents.

Conformément à son engagement en faveur d'une amélioration continue de la qualité, le secteur continuera d'être à l'initiative de contacts avec les clients et parties prenantes du PCT au travers d'enquêtes et d'autres actions d'information afin de recenser les besoins et d'améliorer l'efficacité du PCT et l'expérience des clients du PCT. Il continuera également de dispenser des formations aux utilisateurs actuels et potentiels, notamment via des webinaires et des contenus vidéo.

Le secteur s'attachera également à renforcer l'assistance technique pour l'examen en phase nationale en développant et en organisant des formations sur mesure pour les offices de PMA, de pays en développement et de pays en transition, ces formations portant sur l'utilisation de produits d'examen provenant d'autres phases nationales. Il élaborera aussi des concepts et outils pour une gestion de la formation par l'examineur sur la base des compétences et, en collaboration avec le Secteur du développement régional et national, il aidera les offices de PMA, de pays en développement et de pays en transition à mettre en œuvre ces concepts et ces outils.

Le secteur continuera par ailleurs à aligner les compétences du personnel sur les besoins, afin de prendre en considération la demande linguistique et géographique qui évolue et les progrès en matière de technologie. Pour améliorer la productivité et la qualité de service des opérations du PCT, des investissements seront réalisés dans les domaines suivants : systèmes d'automatisation intelligente, initiatives de transformation organisationnelle, rationalisation des processus et renforcement des compétences d'encadrement. En parallèle, le secteur continuera d'appliquer des mesures de maîtrise des coûts pour la traduction : démarches d'achat en amont, adoption de nouvelles technologies et mise en place d'une nouvelle organisation du travail, et de renforcer la résilience et les niveaux de sécurité de l'infrastructure informatique sur laquelle reposent les systèmes informatiques et opérationnels du PCT.

Risques

| Risques | Mesures d'atténuation |
|--|---|
| Baisse de la qualité des résultats des travaux au niveau international. | Poursuite du renforcement des procédures de contrôle de la qualité au Bureau international. Si le travail à distance s'impose, prévoir des vérifications du contrôle de la qualité spécialement adaptées et fournir l'équipement et le support informatiques équivalents à ce qui est disponible sur site. Encouragement à améliorer les procédures et l'assurance de la qualité dans les offices nationaux, en particulier ceux agissant en qualité d'administrations internationales. |
| Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris | Amélioration continue des services fournis dans la phase internationale selon le PCT et promotion du système auprès des utilisateurs actuels et potentiels. |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|--|---|--|---|
| <i>Pilier stratégique n° 2</i> | | | |
| <i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i> | | | |
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | Progrès accomplis dans la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité | Résumé par le président de la trente-troisième session du SCP des questions de fond à l'ordre du jour à adopter par le comité | Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCP |
| <i>Pilier stratégique n° 3</i> | | | |
| <i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i> | | | |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Nombre total de membres Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI mises en œuvre par le Bureau international | 153 États contractants Activités de coopération : 88% (enquête menée en 2018-2019) Activités en lien avec l'examen des demandes de brevet : 91% (enquête menée en 2018-2019) | 155 membres ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits ≥ 95% satisfaits ou très satisfaits |
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international Coût unitaire | 87% (enquête menée en 2018-2019) Traitement d'une demande : 553 francs suisses | ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits À déterminer |
| <i>Pilier stratégique n° 4</i> | | | |
| <i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i> | | | |
| 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. | Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre selon des cadres de partenariat, qui ont apporté les avantages attendus ou franchi des étapes clés | n.d. | 4 |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis | 89% sur la base de 7 réponses (2020) | ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | Degré de satisfaction des participants des activités de formation et de renforcement des capacités sur le droit des brevets et les questions connexes | 93% | ≥ 95% satisfaits ou très satisfaits |

Brevets et technologie : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | Budget proposé pour 2022-2023 |
|---|-------------------------------|
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | 2 101 |
| 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | 3 487 |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 3 067 |
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 213 418 |
| 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. | 3 824 |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | 1 824 |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | 2 653 |
| Total | 230 374 |

Ressources

Brevets et technologie : Ressources par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022-2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020-2021 après virements | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|--|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|--------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| <i>Postes</i> | 132 859 | 134 973 | 133 930 | (2 114) | -1,6% |
| <i>Fonctionnaires temporaires</i> | 1 485 | 2 204 | 2 728 | (719) | -32,6% |
| <i>Autres dépenses de personnel</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Total A | 134 345 | 137 178 | 136 659 | (2 833) | -2,1% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| <i>Stages</i> | - | 60 | 48 | (60) | -100,0% |
| <i>Bourses de l'OMPI</i> | 3 751 | 2 912 | 2 278 | 840 | 28,8% |
| Sous-total | 3 751 | 2 972 | 2 326 | 780 | 26,2% |
| Voyages, formations et subventions | | | | | |
| <i>Missions de fonctionnaires</i> | 1 704 | 1 950 | 1 457 | (246) | -12,6% |
| <i>Voyages de tiers</i> | 2 452 | 3 066 | 3 078 | (614) | -20,0% |
| <i>Formations et indemnités de voyage connexes</i> | 425 | 85 | 44 | 340 | 400,0% |
| Sous-total | 4 581 | 5 101 | 4 579 | (520) | -10,2% |
| Services contractuels | | | | | |
| <i>Conférences</i> | 966 | 782 | 679 | 184 | 23,5% |
| <i>Publications</i> | 37 | 30 | 25 | 7 | 22,7% |
| <i>Services contractuels de personnes</i> | 10 385 | 11 036 | 9 777 | (651) | -5,9% |
| <i>Autres services contractuels</i> | 73 821 | 67 260 | 70 801 | 6 561 | 9,8% |
| Sous-total | 85 209 | 79 108 | 81 282 | 6 101 | 7,7% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | - | - | - | - | n.d. |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| <i>Locaux et entretien</i> | 1 520 | 2 221 | 1 466 | (701) | -31,5% |
| <i>Communication</i> | 258 | 975 | 693 | (717) | -73,5% |
| <i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i> | 7 | 29 | 17 | (22) | -75,9% |
| <i>Services communs du système des Nations Unies</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Sous-total | 1 785 | 3 225 | 2 176 | (1 440) | -44,6% |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| <i>Mobilier et matériel</i> | 90 | 155 | 85 | (65) | -41,9% |
| <i>Fournitures</i> | 613 | 518 | 579 | 95 | 18,4% |
| Sous-total | 703 | 673 | 664 | 30 | 4,5% |
| Total B | 96 030 | 91 078 | 91 027 | 4 952 | 5,4% |
| TOTAL | 230 374 | 228 255 | 227 685 | 2 119 | 0,9% |
| POSTES | 377 | 382 | 377 | (5) | |

Marques et dessins et modèles



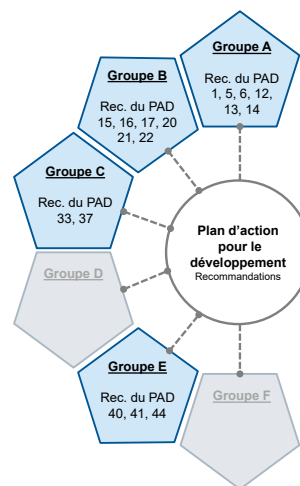
Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur des marques et des dessins et modèles a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, il facilite l'élaboration de cadres de travail normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Il favorise également la coopération internationale dans le cadre de plusieurs traités de l'OMPI : Convention de Paris, Traité de Singapour sur le droit des marques, Traité sur le droit des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Ce secteur vient appuyer également les travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, des assemblées de l'Union de Madrid, de l'Union de La Haye et de l'Union de Lisbonne et de l'Assemblée du Traité de Singapour.

Deuxièmement, le secteur fournit des services essentiels de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale pour la protection internationale des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques via les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne.

Troisièmement, en apportant des conseils législatifs et de politique générale aux États membres de l'OMPI et aux offices nationaux de propriété intellectuelle, ce secteur contribue à ce que les États membres utilisent les marques et les dessins et modèles. À cela s'ajoutent des activités de soutien et d'assistance aux utilisateurs et un appui en matière de formation et de renforcement des capacités pour les PMA, les pays en développement, les pays en transition et les pays développés.



Droit des marques et des dessins et modèles

Pendant l'exercice biennal 2022-2023, le Secteur des marques et des dessins et modèles continuera de faciliter les processus d'établissement de normes régi par les États membres concernant le droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et sur des sujets de politique générale visant à élaborer un cadre juridique international équilibré. Cela impliquera un échange d'informations et d'expériences au sein du SCT sur les pratiques des offices, en vue d'accroître la transparence dans le fonctionnement pratique du système international de propriété intellectuelle pour les marques et les dessins et modèles et, lorsque ce sera possible, de promouvoir une meilleure cohérence sur le plan pratique. Le secteur s'attachera en particulier à :

- organiser une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, sous réserve d'une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI; ce traité simplifierait les procédures d'enregistrement des dessins et modèles parmi les États membres, permettant aux créateurs de dessins et modèles d'obtenir une protection de leurs créations dans plusieurs pays plus facilement et à moindres coûts; le secteur continuera par ailleurs d'organiser des sessions régulières du SCT sous la forme qui sera appropriée (physique, hybride ou virtuelle) et de mener un travail interne aux sessions visant à faciliter un échange ouvert sur des points saillants en matière de droit et de politique générale des marques et des dessins et modèles donnant lieu à des conclusions qui seront acceptées par les États membres;
- organiser, en collaboration avec un État membre intéressé, une édition du *Colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques* sous une forme nouvelle et révisée; élaborer et présenter des études et rapports ponctuels sur des questions d'actualité dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques;
- poursuivre l'élargissement de la portée géographique du Traité de Singapour sur le droit des marques afin de simplifier davantage les procédures d'enregistrement des marques au niveau mondial.

En ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales, le secteur continuera de veiller à administrer efficacement les procédures de communication au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris et de produire des publications électroniques semestrielles contenant tous les signes communiqués.

Le secteur continuera de traiter du droit et de la politique des marques et des dessins et modèles dans le cadre de l'environnement économique et technologique d'aujourd'hui en perpétuelle évolution concernant les biens de consommation et dans le but de rendre accessible cette forme de propriété intellectuelle à un éventail d'utilisateurs le plus large possible. Le secteur continuera également d'insister sur des approches équilibrées sur le plan des considérations géographiques et de la matière traitée et continuera d'intégrer l'égalité des sexes dans toutes les activités. En outre, le secteur fournira aux pays des conseils législatifs et de politique générale spécifiques, équilibrés et axés sur la demande, en communiquant et en collaborant étroitement avec les États membres, compte tenu des priorités identifiées dans leurs stratégies nationales de propriété intellectuelle et en veillant à ce que ces conseils répondent entièrement à leurs besoins.

Système de Madrid

Le programme de travail concernant le système de Madrid pour le prochain exercice biennal se concentrera en particulier sur les aspects suivants :

- promouvoir l'augmentation du nombre de membres du système de Madrid et favoriser l'adhésion d'États ayant manifesté le désir de devenir membres du système;
- accroître l'utilisation du système de Madrid dans le monde entier, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises (PME) et sur les marchés émergents, grâce à la mise en œuvre d'une approche marketing et promotionnelle stratégique, prenant en considération les différents profils des clients sur la base d'études de marchés, d'analyses de données et de campagnes et d'activités ciblées, y compris sous forme numérique;
- innover et améliorer les services du système de Madrid fournis par le Bureau international aux utilisateurs et aux offices, notamment par le déploiement progressif d'une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid;
- faire en sorte que le système de Madrid soit plus simple, plus accessible et plus cohérent, en collaboration avec les offices membres, notamment dans le cadre des réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et de la Table ronde du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid.

Système de La Haye

Le prochain exercice biennal visera notamment à étendre le système de La Haye pour lui donner une dimension véritablement mondiale, en s'attachant en particulier à :

- promouvoir activement le système afin d'élargir sa couverture géographique et son utilisation en apportant un soutien spécifique aux parties contractantes potentielles et à leurs offices tout en le proposant également à ceux qui pourraient faire une différence, en synergie avec d'autres domaines de l'OMPI;
- améliorer la convivialité du système en élaborant, à l'intention des déposants, des supports d'information et d'orientation prenant en considération les effets d'une extension du système;
- continuer d'investir dans une structure administrative optimale et dans la mise au point de solutions informatiques afin de garantir des services conformes à l'état de la technique aux utilisateurs et aux offices des membres;
- améliorer l'expérience des clients grâce à des services réactifs d'aide à la clientèle;
- assurer une évolution équilibrée du cadre juridique et du barème des taxes parallèlement à la modernisation de l'environnement informatique dans le cadre des réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye.

Système de Lisbonne

Étendre le système de Lisbonne pour qu'il devienne un système véritablement mondial nécessitera d'apporter un soutien spécifique aux parties contractantes potentielles, aux autorités compétentes de ces parties et aux utilisateurs éventuels du système, tout en mettant l'accent sur les possibilités d'une protection pour les indications géographiques, dans le cadre par exemple d'un système *sui generis* ou du système de marques. Les initiatives prévues pour le prochain exercice biennal seront notamment les suivantes :

- promouvoir activement le système de Lisbonne, y compris l'Acte de Genève, afin d'étendre sa couverture géographique et d'accroître son utilisation, tout en le proposant également à des parties susceptibles de faire une différence, en synergie avec d'autres domaines de l'OMPI;

- fournir une assistance technique et juridique axée sur la demande aux États membres de l'OMPI et à des organisations intergouvernementales, en particulier aux producteurs locaux de pays en développement et de PMA, intéressés par une adhésion au système de Lisbonne;
- poursuivre le processus de modernisation et de simplification du cadre réglementaire du système de Lisbonne parallèlement à la modernisation de l'écosystème informatique, dans le cadre des sessions du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Lisbonne;
- assurer une gestion administrative optimale et des services conformes à l'état de la technique aux utilisateurs du système de Lisbonne.

Risques

| Risques | Mesures d'atténuation |
|---|---|
| Les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne risquent de ne pas pouvoir développer pleinement leur potentiel pendant l'exercice biennal en termes de couverture géographique, d'utilisation par des déposants potentiels et de services fournis par le Bureau international. | Prendre des mesures en amont en faveur de tout pays intéressé par une adhésion aux systèmes, redéfinir les activités promotionnelles et de marketing, notamment en s'appuyant davantage sur les partenaires pour définir et promouvoir ces systèmes, s'attacher davantage à obtenir des retours des clients, à numériser et à simplifier les processus et les services du Bureau international. |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|--|--|---|--|
| <i>Pilier stratégique n° 2</i> | <i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i> | | |
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | Progrès accomplis dans la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité | État d'avancement des travaux du SCT fin 2020 selon le document SCT/43/11 et d'autres documents de travail pertinents | Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCP |
| <i>Pilier stratégique n° 3</i> | <i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i> | | |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Nombre total de membres | Système de Madrid (février 2021) : 108 parties contractantes Système de La Haye (mai 2021) : 66 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960) Système de Lisbonne (mai 2021) : 8 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes (1958 et 1967) de l'Arrangement de Lisbonne | Système de Madrid : 6 membres supplémentaires (3 par an) Système de La Haye : 6 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucun membre supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960) Système de Lisbonne : 8 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967) |
| | Taux de dépôt | Demandes selon le système de Madrid : 63 800 Demandes selon le système de La Haye : 5 792 Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 5 | Demandes selon le système de Madrid : 2022 : 71 200; 2023 : 74 000 Demandes selon le système de La Haye : 2022 : 7 480; 2023 : 7 990 Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 75 par an (150 demandes pour 2022-2023) |
| | Renouvellements | Système de Madrid : 32 371 Système de La Haye : 4 759 | 2022 : 32 400; 2023 : 34 000 2022 : 4 440; 2023 : 4 630 |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|---|--|--|--|
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international | Système de Madrid : 79% (enquête menée en 2018-2019) Système de La Haye : n.d. | ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |
| | Coût unitaire | Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 625 francs suisses Système de La Haye : dessin ou modèle nouveau/renouvelé : 541 francs suisses | À déterminer À déterminer |
| | <i>Pilier stratégique n° 4</i> | | |
| | <i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i> | | |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis | 100% sur la base de 5 réponses | ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | Degré de satisfaction des participants des activités de formation et de renforcement des capacités sur le droit des brevets et les questions connexes | 100% sur la base de 48 réponses en 2020 | ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits |

Ressources

Marques et dessins et modèles : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022-2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020-2021 après virements | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|---|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|---------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| Postes | 57 731 | 56 447 | 56 235 | 1 284 | 2,3% |
| Fonctionnaires temporaires | 2 004 | 2 216 | 2 545 | (212) | -9,6% |
| Autres dépenses de personnel | - | - | - | - | n.d. |
| Total A | 59 735 | 58 663 | 58 779 | 1 072 | 1,8% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| Stages | 143 | 58 | 79 | 85 | 146,6% |
| Bourses de l'OMPI | 3 430 | 3 420 | 3 352 | 10 | 0,3% |
| Sous-total | 3 573 | 3 478 | 3 432 | 95 | 2,7% |
| Voyages, formations et subventions | | | | | |
| Missions de fonctionnaires | 1 035 | 1 457 | 872 | (422) | -29,0% |
| Voyages de tiers | 1 855 | 1 915 | 1 764 | (60) | -3,1% |
| Formations et indemnités de voyage connexes | 240 | 290 | 134 | (50) | -17,2% |
| Sous-total | 3 130 | 3 662 | 2 770 | (532) | -14,5% |
| Services contractuels | | | | | |
| Conférences | 1 065 | 1 099 | 1 018 | (34) | -3,1% |
| Publications | 35 | 20 | - | 15 | 75,0% |
| Services contractuels de personnes | 1 482 | 3 346 | 1 325 | (1 864) | -55,7% |
| Autres services contractuels | 10 391 | 10 350 | 14 132 | 41 | -0,4% |
| Sous-total | 12 973 | 14 815 | 16 476 | (1 842) | -12,4% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | - | - | - | - | n.d. |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| Locaux et entretien | - | 26 | 32 | (26) | -100,0% |
| Communication | 770 | 1 730 | 1 247 | (960) | -55,5% |
| Frais de représentation et autres frais de fonctionnement | 210 | 210 | 82 | - | 0,0% |
| Services communs du système des Nations Unies | - | - | - | - | n.d. |
| Sous-total | 980 | 1 966 | 1 360 | (986) | -50,2% |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| Mobilier et matériel | - | - | 23 | - | n.d. |
| Fournitures | 40 | 20 | 92 | 20 | 100,0% |
| Sous-total | 40 | 20 | 115 | 20 | 100,0% |
| Total B | 20 695 | 23 940 | 24 152 | (3 245) | -13,6% |
| TOTAL | 80 430 | 82 603 | 82 931 | (2 173) | -2,6% |
| POSTES | 156 | 155 | 156 | 1 | |
| dont | | | | | |
| Projet relatif au Plan d'action pour le développement | 355 | | | | |

Marques et dessins et modèles : Ressources par résultat
 (en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | Budget proposé pour 2022-2023 |
|---|-------------------------------|
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | 2 440 |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 13 324 |
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 61 877 |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | 1 069 |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | 1 521 |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | 200 |
| Total | 80 430 |

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹
 (en milliers de francs suisses)

| Fonds fiduciaire | Solde au 31 décembre 2020 | Estimation des contributions pour 2021 ² | Estimation des dépenses fin 2021 ³ | Solde escompté fin 2021 | Contributions prévues pour 2022-2023 ² | Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2022-2023 |
|------------------|---------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| Chine | 483 | 280 | 105 | 658 | 560 | 1 218 |
| Chine (HR) | 311 | 404 | 358 | 357 | 808 | 1 165 |
| Total | 794 | 684 | 463 | 1 015 | 1 368 | 2 383 |

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les contributions prévues pour 2021 et pour l'exercice 2022-2023 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

³ Les prévisions de dépenses pour 2021 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

Droit d'auteur et industries de la création



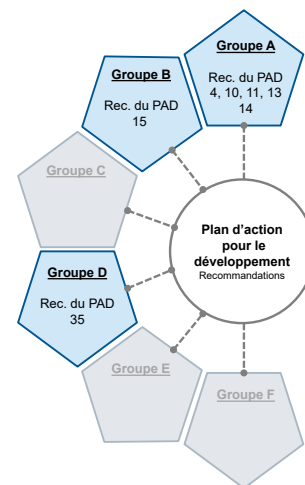
Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, ce secteur contribue à l'élaboration de cadres normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine du droit d'auteur et des industries de la création. Il facilite la coopération internationale dans le cadre des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, en particulier des traités Internet (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)), du Traité de Beijing et du Traité de Marrakech. Il vient appuyer aussi les travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR). Dans le cadre de ces travaux, il rassemble les États membres, les créateurs et les parties prenantes au droit d'auteur, où qu'ils se trouvent, pour discuter de l'avenir de l'écosystème mondial du droit d'auteur.

Deuxièmement, ce secteur favorise l'élaboration d'écosystèmes créatifs, équilibrés et efficaces, dans les États membres en apportant des conseils législatifs et des conseils sur la politique générale, l'infrastructure et la gestion aux États membres de l'OMPI et aux autorités nationales chargées du droit d'auteur. Il contribue à l'utilisation du droit d'auteur et des droits connexes comme outil de croissance et de développement durable, encourageant un accroissement des connaissances et des compétences en matière de droit d'auteur et de droits connexes dans tous les États membres, avec des activités de formation et de renforcement des capacités spécialement adaptées aux pays en développement et aux PMA. Ce secteur encourage les créateurs, les PME, les institutions chargées de la préservation du patrimoine culturel, les établissements d'enseignement et les instituts de recherche ainsi que les communautés à tirer parti du droit d'auteur et des droits connexes, notamment par son soutien à des organisations de gestion collective et à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

Troisièmement, le secteur s'adresse au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout. Il utilisera une communication et un dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître ce potentiel, notamment via le site Web et les publications de l'OMPI. Cette action de sensibilisation s'appuiera également sur le Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI, qui sera élargi.



Législation sur le droit d'auteur

Le domaine de la législation sur le droit d'auteur conduit le travail de fond de l'Organisation pour façonner l'écosystème mondial du droit d'auteur et des droits connexes en aidant les États membres à adhérer aux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes et à mettre à jour leurs lois sur le droit d'auteur ainsi que leurs cadres juridiques et de politique générale pour faciliter une totale participation à l'écosystème créatif mondial et pour engendrer des discussions entre toutes les parties prenantes au SCCR. Les initiatives spécifiques prévues pour le prochain exercice biennal sont notamment les suivantes :

- faciliter les discussions au sein du SCCR sur des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du SCCR et sur des questions émergentes en rapport avec le droit d'auteur;
- fournir des conseils d'ordre législatif aux États membres pour mettre à jour et adopter des législations nationales équilibrées et efficaces qui soient cohérentes avec les traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, et faciliter le travail des institutions culturelles, établissements d'enseignement et instituts de recherche;
- fournir une assistance aux États membres concernant les traités sur le droit d'auteur, en particulier les traités Internet (WCT et WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech.

Développement du droit d’auteur

Le domaine du développement du droit d’auteur favorise la participation de pays en développement et de PMA à l’écosystème du droit d’auteur afin qu’ils puissent tirer une plus grande valeur économique de leurs œuvres et industries culturelles et d’autres œuvres et industries de la création. Il s’agit pour cela de renforcer les capacités sur les aspects techniques, juridiques et de politique générale et de développer les capacités et les compétences correspondantes aux niveaux national, régional et interrégional, grâce notamment à des projets financés par des donateurs dans le cadre d’arrangements en matière de fonds fiduciaires. Les initiatives spécifiques prévues pour le prochain exercice biennal sont notamment les suivantes :

- aider les bureaux de droit d’auteur et autres organismes publics compétents à établir des politiques et des plans stratégiques liés au droit d’auteur et à mettre en œuvre ces stratégies et politiques, le but étant d’apporter ainsi un soutien aux États membres afin qu’ils utilisent plus efficacement l’écosystème du droit d’auteur pour atteindre leurs objectifs de développement;
- aller au-delà du soutien apporté aux gouvernements pour renforcer l’engagement et aider les entreprises, les communautés et les créateurs individuels à utiliser le droit d’auteur comme un outil de croissance et de développement, en élargissant les compétences et les capacités tant au niveau institutionnel qu’au niveau individuel;
- concevoir et réaliser des programmes, projets et outils sur mesure et axés sur le pays pour donner aux créateurs, aux organismes culturels et aux entreprises créatrices, ainsi qu’aux jeunes et aux femmes, les moyens nécessaires de tirer parti du droit d’auteur efficacement et de manière concluante.

Gestion du droit d’auteur

Le domaine de la gestion du droit d’auteur aide les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers de manière à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable. Pour ce faire, il assure une gestion et une infrastructure solides du droit d’auteur, notamment pour une gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes et grâce à la solution informatique WIPO Connect destinée aux organisations de gestion collective et à des partenariats public-privé novateurs, ciblés sur les particuliers avec le Consortium pour des livres accessibles (ABC) et l’OMPI pour les créateurs. L’activité qui sera menée pendant le prochain exercice biennal se concentrera notamment sur les aspects suivants :

- fournir des conseils juridiques et techniques aux États membres et aux organisations de gestion collective sur les lois et réglementations relatives à la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes, contribuant à l’élaboration d’écosystèmes créatifs, équilibrés et efficaces dans les États membres;
- développer et déployer WIPO Connect; fournir des outils, des informations et une assistance pour développer des marchés locaux et accéder au marché mondial du contenu créatif, afin qu’un plus grand nombre d’innovateurs, de créateurs et de PME puissent s’appuyer sur le droit d’auteur et les droits connexes de manière concluante et pour faciliter le transfert de connaissances;
- étendre la portée du Consortium ABC en créant un réseau de catalogues commerciaux gratuits, permettant de découvrir et d’accéder à plus de titres sous des formats accessibles, dans le plus de langues possible, pour que davantage de personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés puissent accéder à des publications éducatives et autres;
- promouvoir le Consortium de l’OMPI pour les créateurs afin de faire mieux connaître les droits des créateurs et les pratiques en vigueur à cet égard, en s’assurant que tous les créateurs soient reconnus et rémunérés équitablement, quelles que soient leurs origines géographiques et culturelles et leur situation économique, davantage d’innovateurs, de créateurs et de PME pouvant ainsi tirer profit de la propriété intellectuelle.

Information et communication numérique

Les initiatives d’information et de communication numérique visent à appuyer le développement et la distribution numérique de contenus générateurs d’inspiration à propos de ce que peut apporter la propriété intellectuelle pour améliorer la qualité de la vie pour tous et partout. Cela sera fait grâce à une communication efficace sur tous les aspects de la propriété intellectuelle et de l’activité de l’OMPI, pour tous les publics, avec une identité visuelle cohérente, via différents canaux : site Web de l’OMPI, publications de l’OMPI, magazine de l’OMPI, Centre de connaissances de l’OMPI et Journée mondiale de la propriété intellectuelle. L’exercice 2022-2023 sera consacré à :

- positionner l’OMPI en tant que leader d’opinion sur le thème de propriété intellectuelle grâce à ses activités de communication numérique : fourniture de contenus générateurs d’inspiration et bien étudiés

pour le site Web, travaux publiés, expositions virtuelles et campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle;

- renforcer les compétences dans les États membres concernant la méthodologie adoptée pour rassembler et analyser des données sur les industries de la création; apporter une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier en présentant ces données dans des rapports/publications adaptés, mettant en évidence des données économiques sur les industries de la création;
- développer les connaissances et les compétences des éditeurs de pays en développement dans le cadre du programme intitulé Cercle des éditeurs, grâce à des formations et à des partenariats avec des éditeurs de pays développés.

Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI

Le Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI favorise l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance et de développement durable en encourageant et en récompensant des innovateurs et des créateurs dans le cadre de concours nationaux sélectionnés. Le programme actuel sera élargi et comprendra un programme mondial d'attribution de prix pour l'innovation et la créativité, dans le cadre duquel sera organisé un concours mondial ouvert, avec un jury international et un système de parrainage. Le programme récompensera également les initiatives lancées par des femmes, des jeunes et des PME et favorise l'accès à des sources de financement, de formation et de mentorat pour les projets sélectionnés.

Risques

| Risques | Mesures d'atténuation |
|---|---|
| Le fait que les cadres juridiques ou techniques soient limités peut restreindre la capacité des États membres et des parties prenantes à tirer parti des échanges régionaux et internationaux d'œuvres protégées par le droit d'auteur dans un environnement technologique et numérique en constante évolution, donnant lieu à l'impossibilité de répondre aux objectifs de base. | Appuyer les efforts déployés par les États membres pour qu'ils créent et continuent à développer leurs écosystèmes juridiques et techniques grâce à la fourniture de conseils législatifs, à une infrastructure institutionnelle et informatique pour le droit d'auteur, ainsi qu'à des programmes de sensibilisation sur les avantages du droit d'auteur pour le développement de leurs industries de la création. |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|---|---|--|---|
| <i>Pilier stratégique n° 1</i> | <i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i> | | |
| 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | Nombre de visiteurs uniques du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs | À déterminer | Hausse de 20% |
| | Nombre de visiteurs uniques ayant téléchargé des publications de l'OMPI | À déterminer | Hausse de 20% |
| <i>Pilier stratégique n° 2</i> | <i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i> | | |
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du comité | Résumés découlant des sessions précédentes, réalisés par le président du SCCR, sur les questions de fond à l'ordre du jour à adopter par le comité | Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCCR |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|--|---|---|---|
| <i>Pilier stratégique n° 4</i> | | | |
| <i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i> | | | |
| 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. | Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre selon des cadres de partenariat, qui ont apporté les avantages attendus ou franchi des étapes clés | n.d. | 4 |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis | 100% sur la base de 19 réponses | ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | Degré de satisfaction des participants aux programmes de l'OMPI en matière de formation et de développement des compétences | n.d. | ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de PMA utilisant WIPO Connect ABC : nombre de titres accessibles fournis à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés | 15 organisations de gestion collective pour 16 classes de création 440 000 | 28 organisations de gestion collective pour 56 classes de création Hausse de 25% (pour l'exercice biennal) |

Ressources

Droit d'auteur et industries de la création : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022-2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020-2021 après virements | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|--|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|--------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| <i>Postes</i> | 17 397 | 18 027 | 16 446 | (631) | -3,5% |
| <i>Fonctionnaires temporaires</i> | 956 | 766 | 1 684 | 190 | 24,8% |
| <i>Autres dépenses de personnel</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Total A | 18 352 | 18 793 | 18 130 | (440) | -2,3% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| <i>Stages</i> | 285 | 50 | 37 | 235 | 470,3% |
| <i>Bourses de l'OMPI</i> | 582 | 360 | 288 | 222 | 61,7% |
| Sous-total | 867 | 410 | 324 | 457 | 111,5% |
| Voyages, formations et subventions | | | | | |
| <i>Missions de fonctionnaires</i> | 706 | 1 054 | 649 | (348) | -33,0% |
| <i>Voyages de tiers</i> | 1 300 | 1 867 | 1 140 | (566) | -30,3% |
| <i>Formations et indemnités de voyage connexes</i> | 98 | - | - | 98 | n.d. |
| Sous-total | 2 104 | 2 920 | 1 790 | (816) | -28,0% |
| Services contractuels | | | | | |
| <i>Conférences</i> | 130 | 313 | 241 | (183) | -58,5% |
| <i>Publications</i> | - | 155 | 130 | (155) | -100,0% |
| <i>Services contractuels de personnes</i> | 3 126 | 1 748 | 1 872 | 1 379 | 78,9% |
| <i>Autres services contractuels</i> | 6 530 | 3 348 | 6 059 | 3 181 | 95,0% |
| Sous-total | 9 786 | 5 564 | 8 302 | 4 222 | 75,9% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | - | - | - | - | n.d. |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| <i>Locaux et entretien</i> | 440 | - | 72 | 440 | n.d. |
| <i>Communication</i> | - | - | - | - | n.d. |
| <i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i> | 120 | - | 2 | 120 | n.d. |
| <i>Services communs du système des Nations Unies</i> | - | 84 | 137 | (84) | -100,0% |
| Sous-total | 560 | 84 | 210 | 476 | 566,7% |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| <i>Mobilier et matériel</i> | 6 | 40 | 20 | (34) | -85,0% |
| <i>Fournitures</i> | 60 | 16 | 242 | 44 | 275,0% |
| Sous-total | 66 | 56 | 262 | 10 | 17,9% |
| Total B | 13 383 | 9 034 | 10 889 | 4 349 | 48,1% |
| TOTAL | 31 735 | 27 826 | 29 019 | 3 909 | 14,0% |
| POSTES | 41 | 46 | 43 | (5) | |
| dont | | | | | |
| Projet relatif au Plan d'action pour le développement | 1 195 | | | | |

Droit d'auteur et industries de la création : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | | Budget proposé pour 2022-2023 |
|-------------------|---|-------------------------------|
| 1.1 | Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | 8 269 |
| 2.1 | Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | 3 537 |
| 2.2 | L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | 1 577 |
| 3.1 | Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 285 |
| 3.2 | Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 286 |
| 4.1 | Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. | 1 191 |
| 4.2 | Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | 4 754 |
| 4.3 | Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | 1 741 |
| 4.4 | Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | 10 095 |
| Total | | 31 735 |

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹
(en milliers de francs suisses)

| Fonds fiduciaire | Solde au 31 décembre 2020 | Estimation des contributions pour 2021 ² | Estimation des dépenses fin 2021 ³ | Solde escompté fin 2021 | Contributions prévues pour 2022-2023 ² | Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2022-2023 |
|--|---------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| Japon (droit d'auteur) | 650 | 469 | 448 | 671 | 938 | 1 609 |
| Japon (administrateurs auxiliaires) | 169 | - | - | 169 | - | 169 |
| République de Corée (droit d'auteur) | 1 023 | 349 | 131 | 1 241 | 698 | 1 939 |
| République de Corée (droit d'auteur/administrateurs auxiliaires) | 446 | - | 183 | 263 | 389 | 652 |
| Total | 2 288 | 818 | 762 | 2 344 | 2 025 | 4 369 |

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les contributions prévues pour 2021 et pour l'exercice 2022-2023 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

³ Les prévisions de dépenses pour 2021 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

Développement régional et national



Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur du développement régional et national a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

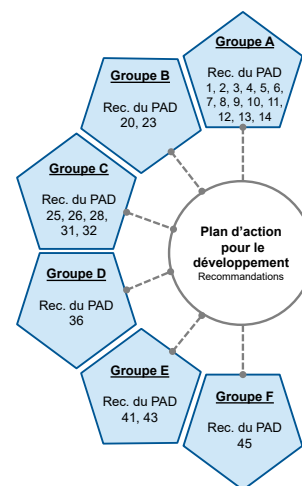
Premièrement, il s'appuie sur les connaissances uniques des États membres et des régions et sur le dialogue engagé avec eux pour que la propriété intellectuelle soit utilisée plus efficacement au service de la croissance et du développement. Pour ce faire, il met en relation les compétences spécialisées, les services et les outils proposés par l'OMPI avec les besoins et priorités de ses États membres et des parties prenantes régionales, notamment via le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI en Algérie, au Brésil, en Chine, au Japon, au Nigéria, en Fédération de Russie et à Singapour.

Deuxièmement, le Secteur du développement régional et national joue le rôle de coordinateur des recommandations établies dans le cadre du Plan d'action pour le développement dans toute l'Organisation. Garant du Plan d'action pour le développement de l'OMPI, ce secteur veille à ce que le Plan d'action soit mis en œuvre efficacement dans toute l'OMPI et met en avant son importance au niveau mondial avec des moyens pratiques, plaçant le développement au centre de l'activité de l'OMPI.

Troisièmement, ce secteur veille au développement d'écosystèmes équilibrés et efficaces de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres en apportant conseils et assistance sur la création et la mise en œuvre de politiques et de stratégies.

Quatrièmement, il accroît les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle dans les États membres grâce à des programmes de pointe conçus et mis en œuvre par l'Académie de l'OMPI.

Les stratégies de développement régional et national reposent sur des méthodologies conçues pour optimiser l'impact de la mise en œuvre d'activités et de l'exercice des missions, notamment en veillant de plus en plus à intégrer des perspectives d'égalité entre les hommes et les femmes, de manière significative et avec un réel impact. L'accent sera mis davantage sur des projets déployés sur la durée que sur des activités indépendantes et ponctuelles; le suivi et l'évaluation de l'impact deviendront des activités régulières. Pour élargir l'activité de l'OMPI, des partenariats seront établis avec une plus large gamme de parties prenantes dans les écosystèmes de propriété intellectuelle.



Passerelle pour les États membres et autres parties prenantes

Les divisions régionales sont les passerelles diplomatiques, politiques et opérationnelles vers les États membres et les parties prenantes nationales et régionales. Elles jouent le rôle de points de liaison pour la coopération dans tous ses aspects. Ayant une compréhension approfondie des spécificités aux niveaux national et régional, elles peuvent plus facilement identifier et apporter l'assistance technique et les compétences nécessaires et développer les connaissances. Pour résumer, leurs connaissances, contacts et compétences linguistiques sont des éléments essentiels pour tout ce que l'OMPI fait dans ses États membres et aux niveaux régionaux. Leurs compétences spécialisées et leurs connaissances continueront de guider l'Organisation pour la coopération au niveau des pays et des communautés, en identifiant des partenaires stratégiques, ce qui permettra à l'OMPI de mieux aborder les entreprises, les innovateurs, les créateurs et les communautés.

Pour la première fois, le développement régional et national implique une coopération avec l'ensemble des 193 États membres de l'Organisation, avec une communauté d'expérience très étendue. Cela ouvre de plus vastes possibilités de collaboration et étend les synergies possibles entre les États membres, notamment dans le cadre d'initiatives de coopération Sud-Sud ciblées et d'une coopération Nord-Sud renforcée.

Les bureaux extérieurs sont les branches élargies de l'Organisation sur le terrain. Selon leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité, ces bureaux regroupent ce que l'OMPI peut proposer, travaillant en étroite collaboration avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'OMPI en adéquation avec les

besoins et priorités en constante évolution sur le terrain. Leurs connaissances des conditions, cultures et langues locales leur permettent de nouer rapidement des relations approfondies avec les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées. Il s'agit là des fondements sur lesquels reposent les partenariats visant à intensifier les activités ainsi que le discernement nécessaire pour réagir rapidement aux perpétuels changements de l'environnement et recenser les opportunités qui se présentent. Cette valeur ajoutée sera une aubaine pour l'exécution des missions dans leurs domaines de responsabilité concernant l'ensemble de l'activité de l'Organisation. En même temps, les mécanismes internes visant à assurer la cohérence et l'intégration totale des bureaux extérieurs dans l'activité de l'Organisation seront renforcés. On continuera de veiller particulièrement à ce que le réseau des bureaux extérieurs fonctionne de manière efficace et rationnelle, qu'il présente une valeur ajoutée et contribue à l'exécution des missions de manière complémentaire évitant les doubles emplois et qu'il soit durable.

Les divisions régionales et les bureaux extérieurs sont également les mieux placés pour déterminer comment l'activité de l'OMPI est liée à la famille des Nations Unies au niveau des pays. Ils recenseront les opportunités où l'activité de l'OMPI peut contribuer à la réalisation collective des objectifs de développement durable des Nations Unies, y compris au niveau des pays.

Coordination du Plan d'action pour le développement

Le Plan d'action pour le développement est au cœur de l'activité de l'OMPI. Il définit une philosophie essentielle garantissant un système de propriété intellectuelle ouvert et profitable à tous. La coordination interorganisations du Plan d'action pour le développement permet de mettre en œuvre et d'intégrer efficacement les recommandations du Plan d'action dans les activités de fond de l'Organisation, sur la base des travaux effectués par les États membres dans le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Cela est obtenu notamment par la mise en œuvre de projets du Plan d'action pour le développement, convenus par le CDIP et s'attachant en particulier à assurer des résultats concrets et un impact sur le développement. L'accent sera mis une nouvelle fois sur le dialogue avec les États membres et d'autres parties prenantes, à Genève et dans le monde, afin de renforcer l'importance du Plan d'action pour le développement et de recenser de nouveaux domaines, partenariats et moyens lui permettant de faire avancer l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement.

Conseils et assistance en matière de stratégie et de politique générale

Le contexte de politique générale où évolue la propriété intellectuelle joue un rôle important pour l'innovation et la créativité. Ce contexte est variable selon les États membres et les régions. Les initiatives de développement régional et national s'aligneront sur ce contexte et fourniront conseils et assistance sur l'établissement d'une politique générale adaptée à chaque État membre et chaque région. L'OMPI continuera à cet égard d'appuyer l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle et d'insister sur la garantie d'une adhésion et d'un soutien à la politique générale aux plus hauts niveaux des États membres et des régions, ainsi que sur une mise en œuvre solide et pragmatique ayant un impact sur le terrain.

Renforcement des compétences et des connaissances

Le nouveau programme de travail sur le développement régional et national sera en première ligne lorsque l'Organisation passera d'un renforcement classique des capacités à un renforcement des compétences et des connaissances. Ce travail sera réalisé sous la direction de l'Académie de l'OMPI en tant que principal établissement mondial d'enseignement et de formation sur la propriété intellectuelle. L'Académie continuera de gérer et de développer des services d'enseignement en ligne basés sur les compétences, grâce à des partenariats efficaces et au franchisage et surtout grâce à l'importance accordée à la certification des compétences. Elle augmentera le nombre d'États membres disposant d'institutions nationales de formation à la propriété intellectuelle, capables de dispenser des cours de haute qualité sur la propriété intellectuelle, basés sur les compétences, générant ainsi un effet multiplicateur très demandé en s'adressant à beaucoup plus de bénéficiaires. Elle approfondira sa coopération avec les universités afin de proposer des programmes d'enseignement supérieur de qualité sur la propriété intellectuelle, des cours d'été et des activités connexes permettant de renforcer la base de connaissances sur la propriété intellectuelle. Elle s'attachera également à mettre plus l'accent sur ses travaux relatifs au renforcement des compétences d'un point de vue pratique, dans le but de doter un plus vaste éventail de parties prenantes et d'utilisateurs, par exemple : chercheurs et PME, des compétences nécessaires pour utiliser le système de propriété intellectuelle. De nouveaux modèles de formation sur le développement professionnel basé sur les compétences seront mis en place. Tout en conduisant ces initiatives, l'Académie travaillera étroitement avec l'ensemble de l'Organisation pour identifier les partenariats et les opportunités nécessaires à l'élargissement du domaine couvert par le renforcement des compétences et des connaissances.

Risques

| Risques | Mesures d'atténuation |
|--|---|
| Restrictions en termes de mobilité et de déplacements ayant une incidence sur le déroulement des programmes d'assistance technique, la participation aux événements de l'OMPI ou aux cours en présentiel de l'Académie de l'OMPI. | Adaptation numérique des mécanismes de coopération technique et d'enseignement pour permettre la tenue d'événements ou de programmes de développement des capacités hybrides ou entièrement en ligne, assistés par des outils. Accélérer le recours aux nouvelles technologies et plateformes de communication. |
| Des ajustements de la politique générale ou des priorités concernant la propriété intellectuelle au niveau régional ou national peuvent entraîner une révision des plans de travail des pays concernés et restreindre l'étendue des services de l'OMPI ou retarder la réalisation de ces services. | Conserver la flexibilité de procéder à des ajustements dans les plans de travail pour les régions et les pays. Rester constamment en contact avec les autorités régionales et nationales concernées pour aider à la mise en œuvre des plans de travail. |
| La distance géographique entre les bureaux extérieurs et le siège peut entraîner une fragmentation dans la coordination et la communication. | Maintenir des contacts continus et structurés pour s'assurer que les travaux des bureaux extérieurs soient pleinement intégrés dans les travaux de l'Organisation, de manière cohérente et coordonnée et conformément au cadre de résultats, aux plans de travail et au fonctionnement quotidien de l'Organisation. |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|---|--|--|--|
| <i>Pilier stratégique n° 1</i> | <i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i> | | |
| 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | Nombre de visiteurs uniques du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs | À déterminer | Hausse de 20% |
| <i>Pilier stratégique n° 2</i> | <i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i> | | |
| 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle | Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relevant de l'OMPI pour la mise en œuvre du nouveau Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA 2021-2030 | n.d. | Progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs relevant de l'OMPI |
| <i>Pilier stratégique n° 3</i> | <i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i> | | |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Nombre total de membres Taux de dépôt | Système PCT : 153 États contractants Système de Madrid (févr. 2021) : 108 parties contractantes Système de La Haye (mai 2021) : 66 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960) Système de Lisbonne (mai 2021) : 8 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967) Demandes selon le système de Madrid : 63 800 Demandes selon le système de La Haye : 5 792 Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 5 | Système PCT : 155 membres Système de Madrid : 6 membres supplémentaires (3 par an) Système de La Haye : 6 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucun membre supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960) Système de Lisbonne : 8 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967) Demandes selon le système de Madrid : 2022 : 71 200; 2023 : 74 000 Demandes selon le système de La Haye : 2022 : 7 480 ; 2023 : 7 990 Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 75 par an (150 demandes pour 2022-2023) |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|---|--|---|---|
| | Nombre d'utilisateurs uniques dans les systèmes de bases de données mondiales - PATENTSCOPE - Base de données mondiale sur les marques - Base de données mondiale sur les dessins et modèles | À déterminer | Hausse de 20% |
| 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | Nombre de collaborations de R-D au titre de WIPO Re:Search passant aux phases cliniques de R+D | 11 | 15 (nombre cumulé) |
| | Nombre de mises en relation entre des chercheurs et fournisseurs de technologies vertes par la plateforme WIPO GREEN et des projets d'accélération | 0 | 4 |
| <i>Pilier stratégique n° 4</i> | | | |
| <i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i> | | | |
| 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement | Mise en œuvre de sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement, examinés dans le cadre du CDIP | n.d. | Mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du CDIP |
| | Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre selon des cadres de partenariat, qui ont apporté les avantages attendus ou franchi des étapes clés | n.d. | 16 |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis | Droit des brevets et de la technologie : 89% sur la base de 7 réponses Marques, dessins et modèles industriels, indications géographiques : 100% sur la base de 5 réponses Droit d'auteur : 100% sur la base de 19 réponses | ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits |
| | Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle utilisant des outils et méthodologies de l'OMPI pour améliorer leur écosystème de propriété intellectuelle et d'innovation | n.d. | 40 |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | Degré de satisfaction des participants des programmes de formation et de perfectionnement de l'OMPI | Afrique : 85% Pays arabes : 81% Asie et Pacifique : 89% (2019) Amérique latine et Caraïbes : 89% PMA : 90% Pays en transition et pays développés : n.d. Bureaux extérieurs (tous) : n.d. | ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |
| | Pourcentage de participants ayant suivi avec succès des programmes de formation axée sur les compétences | À déterminer | ≥ 80% |
| | Taux de réussite des participants à des examens de connaissances et axés sur les compétences, suite à des cours de perfectionnement à distance | À déterminer | ≥ 70% |

| | Nombre d'institutions de formation à la propriété intellectuelle durables | 7 | 12 (au total) |
|--|--|---|--|
| | Nombre de personnes formées par les instituts de formation à la propriété intellectuelle | À déterminer | Hausse annuelle de 5% |
| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | Nombre de réseaux nationaux de CATI durables | 40 réseaux nationaux durables (au total, fin 2020) Développement niveau 1 : 5 au total Développement niveau 2 : 26 au total Développement niveau 3, comprenant la fourniture de services à valeur ajoutée : 9 au total | 49 réseaux nationaux durables (au total, fin 2023) Développement niveau 1 : 5 au total Développement niveau 2 : 32 au total Développement niveau 3, comprenant la fourniture de services à valeur ajoutée : 12 au total |
| | Degré de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organes à l'égard des services fournis par l'OMPI | n.d. | ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits |
| | PMA : nombre de technologies appropriées identifiées et déployées pour répondre aux besoins en matière de développement | 0 (2020) | 4 technologies appropriées identifiées (dont 1 a été déployée) |
| 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle | Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPSAS | 3,4 | 3,5 |

Ressources

Développement régional et national : Ressources par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022- 2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020- 2021 après virementss | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|--|--------------------------------------|--|--|---|--------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| <i>Postes</i> | 41 967 | 42 862 | 42 459 | (895) | -2,1% |
| <i>Fonctionnaires temporaires</i> | 2 247 | 1 709 | 2 422 | 538 | 31,5% |
| <i>Autres dépenses de personnel</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Total A | 44 214 | 44 571 | 44 881 | (357) | -0,8% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| <i>Stages</i> | 514 | 148 | 281 | 366 | 247,6% |
| <i>Bourses de l'OMPI</i> | 634 | 50 | 164 | 584 | 1168,0% |
| Sous-total | 1 148 | 198 | 445 | 950 | 480,0% |
| Voyages, formations et subventions | | | | | |
| <i>Missions de fonctionnaires</i> | 3 172 | 4 586 | 2 756 | (1 413) | -30,8% |
| <i>Voyages de tiers</i> | 4 013 | 4 589 | 3 404 | (575) | -12,5% |
| <i>Formations et indemnités de voyage connexes</i> | 1 860 | 2 271 | 1 300 | (411) | -18,1% |
| Sous-total | 9 046 | 11 445 | 7 460 | (2 400) | -21,0% |
| Services contractuels | | | | | |
| <i>Conférences</i> | 3 209 | 2 368 | 2 268 | 841 | 35,5% |
| <i>Publications</i> | 245 | 124 | 159 | 121 | 97,3% |
| <i>Services contractuels de personnes</i> | 7 593 | 5 205 | 6 732 | 2 388 | 45,9% |
| <i>Autres services contractuels</i> | 2 261 | 783 | 3 291 | 1 479 | 189,0% |
| Sous-total | 13 308 | 8 479 | 12 449 | 4 829 | 56,9% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | - | - | 1 | - | n.d. |
| Sous-total | - | - | 1 | - | n.d. |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| <i>Locaux et entretien</i> | 418 | 440 | 531 | (22) | -5,0% |
| <i>Communication</i> | 157 | 56 | 165 | 101 | 179,6% |
| <i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i> | 131 | 496 | 172 | (365) | -73,5% |
| <i>Services communs du système des Nations Unies</i> | 467 | - | 4 | 467 | n.d. |
| Sous-total | 1 173 | 992 | 871 | 181 | 18,3% |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| <i>Mobilier et matériel</i> | 53 | 59 | 127 | (6) | -10,8% |
| <i>Fournitures</i> | 204 | 105 | 134 | 99 | 94,0% |
| Sous-total | 257 | 164 | 261 | 92 | 56,1% |
| Total B | 24 932 | 21 279 | 21 487 | 3 653 | 17,2% |
| TOTAL | 69 145 | 65 850 | 66 368 | 3 296 | 5,0% |
| POSTES | 107 | 106 | 108 | 1 | |
| dont | | | | | |
| Projet relatif au Plan d'action pour le développement | 365 | | | | |

Développement régional et national : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | | Budget proposé pour 2022-2023 |
|-------------------|---|-------------------------------|
| 1.1 | Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | 3 149 |
| 2.4 | Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle | 918 |
| 3.1 | Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 7 880 |
| 3.3 | Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | 1 095 |
| 4.1 | Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. | 11 744 |
| 4.2 | Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | 11 288 |
| 4.3 | Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | 25 297 |
| 4.4 | Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | 7 396 |
| 4.5 | Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle | 379 |
| Total | | 69 145 |

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹
(en milliers de francs suisses)

| Fonds fiduciaire | Solde au 31 décembre 2020 | Estimation des contributions pour 2021 ² | Estimation des dépenses fin 2021 ³ | Solde escompté fin 2021 | Contributions prévues pour 2022-2023 ² | Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2022-2023 |
|---|---------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| Australie ⁴ | 436 | - | 153 | 283 | - | - |
| France (propriété industrielle) | 421 | 300 | 66 | 655 | 600 | 1 255 |
| Mexique | 136 | - | 3 | 133 | - | 133 |
| République de Corée (propriété industrielle) | 702 | 215 | 320 | 597 | 430 | 1 027 |
| République de Corée (formation à la propriété intellectuelle) | 714 | 460 | 327 | 847 | 920 | 1 767 |
| Espagne | 201 | 177 | 15 | 363 | 354 | 717 |
| Uruguay | 97 | - | - | 97 | - | 97 |
| Émirats arabes unis | 46 | - | 46 | - | - | - |
| Total | 2 753 | 1 152 | 930 | 2 975 | 2 304 | 4 996 |

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les contributions prévues pour 2021 et pour l'exercice 2022-2023 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

³ Les prévisions de dépenses pour 2021 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

⁴ Ce fonds fiduciaire comprend des activités menées dans plusieurs autres domaines.

Infrastructure et plateformes

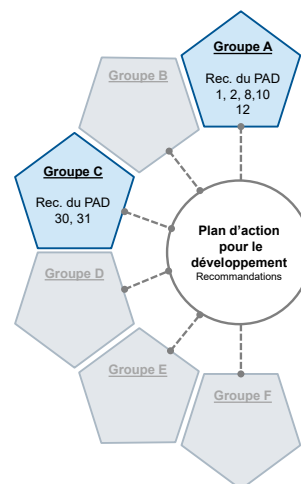


Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur de l'infrastructure et des plateformes est chargé de plusieurs aspects du travail de l'OMPI.

En premier lieu, il contribue à l'élaboration de cadres internationaux équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, grâce aux classifications internationales et aux normes de l'OMPI.

Deuxièmement, il fournit des services, des savoirs et des données de qualité en matière de propriété intellectuelle, qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier, tels que les offices de propriété intellectuelle, les professionnels de la propriété intellectuelle et les chercheurs, ainsi que d'autres utilisateurs spécialisés des écosystèmes nationaux, régionaux et mondiaux de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Tout cela est mis en œuvre par l'intermédiaire des activités relatives aux bases de données mondiales ainsi que par la fourniture d'outils utilisant des technologies de pointe, comme l'intelligence artificielle. En outre, les activités de marketing et de service à la clientèle seront améliorées sous le prisme de l'expérience client afin de coordonner la stratégie, la planification et la réalisation des objectifs de l'Organisation en termes d'expérience globale du client.



Troisièmement, le secteur incite la communauté internationale dans son ensemble à anticiper les problèmes émergents et les enjeux politiques que posent les technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la chaîne de blocs et le génie génétique, à l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

Quatrièmement, ce secteur soutient également l'important travail de renforcement de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle en fournissant des outils et des systèmes opérationnels leur permettant de mener à bien leur transformation numérique.

Classifications internationales et normes

En permettant la circulation des données sur une plateforme et des bases de données communes, les classifications internationales et les normes fournissent des outils et instruments essentiels pour combler le fossé entre des offices de propriété intellectuelle opérant dans des systèmes et des langues différents. Afin de garantir que l'OMPI continuera de prendre l'initiative d'élaborer, de maintenir et de mettre à jour de façon dynamique les classifications internationales et les normes, les initiatives prévues pour les deux prochaines années se concentreront sur les éléments suivants.

CIB (Classification internationale des brevets)

- Améliorer la CIB dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB adoptée par le comité d'experts de l'Union de l'IPC afin de répondre à l'évolution technologique (comprenant les nouvelles technologies émergentes et les technologies complexes) et d'assurer une cohérence internationale optimale de la classification des brevets, notamment grâce au renforcement de l'intégration de la solution de gestion pour la révision de la CIB (IPCRMS) et à un forum électronique destiné à faciliter les procédures de révision.
- Promouvoir et faciliter une utilisation plus large du système de la CIB en fournissant une assistance, notamment pour la maintenance et la publication des traductions nationales de la CIB et l'utilisation éventuelle de l'intelligence artificielle pour la reclassification de la CIB afin de réduire le retard, ainsi que fournir une formation à la demande (essentiellement sous la forme de webinaires et de vidéoconférences).
- Renforcer la coopération internationale en matière de reclassification des documents de brevet en utilisant efficacement la solution de gestion pour la reclassification de la CIB (IPCWLMS).

Classification de Nice (liste de produits et services aux fins de l'enregistrement des marques), classification de Locarno (liste de produits aux fins de l'enregistrement des dessins et modèles industriels) et classification de Vienne (éléments figuratifs des marques)

- Continuer d'améliorer la classification de Nice sous la direction du Comité d'experts de l'Union de Nice, en veillant en particulier : i) à faire en sorte que la liste des produits et services tienne dûment compte des particularités des marchés émergents et ii) à accélérer l'intégration de nouvelles indications largement utilisées dans cette liste, notamment les termes de la base de données des produits et services du système de Madrid.
- Simplifier les procédures de révision, en particulier par un recours accru aux moyens électroniques de discussion et de décision, facilité par l'introduction du vote électronique grâce à la solution de gestion pour la révision de la classification de Nice (NCLRMS).
- Améliorer la classification de Locarno sous la direction du Comité d'experts de l'Union de Locarno afin d'accroître l'efficacité des recherches dans les bases de données relatives aux dessins et modèles, notamment en perfectionnant le système de gestion de la révision.
- Améliorer la classification de Vienne sous la direction du Comité d'experts de l'Union de Vienne en élaborant la plateforme de publication et le système de gestion de la révision afin de rationaliser l'appui informatique pour les systèmes des classifications internationales.
- Promouvoir et faciliter un recours accru aux classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles en proposant une formation axée sur la demande (essentiellement sous la forme de webinaires et de vidéoconférences).

Normes de l'OMPI

- Formuler des recommandations pour le traitement, la transmission, l'échange, la diffusion, la gestion et le partage de données, d'informations et de documents de propriété intellectuelle grâce à l'élaboration et à la révision des normes de l'OMPI, sous l'égide du Comité des normes de l'OMPI (CWS). Le programme de travail se concentrera sur la normalisation de la transformation numérique, en particulier le format, la structure et l'échange de données numériques, telles que les normes XML, JSON, la chaîne de blocs, les objets numériques tridimensionnels, les services Web API et la poursuite de la simplification des procédures d'élaboration et de publication de normes via des tâches entièrement numérisées.
- Étendre et rendre plus efficace l'utilisation des normes par les offices et d'autres parties prenantes dans les écosystèmes de propriété intellectuelle grâce aux outils et aux plateformes numériques, tels que la suite logicielle Sequence de l'OMPI, le portail des fichiers d'autorité des documents de brevet, le catalogue API unique et la base de données centrale de la norme XML4IP (ST.96).
- Collaborer avec les offices de propriété intellectuelle afin de recueillir et de publier des informations sur leurs pratiques concernant les normes de l'OMPI par l'intermédiaire d'enquêtes sur le manuel de l'OMPI.
- Étendre la collaboration et les partenariats avec les parties prenantes et les utilisateurs en dehors des offices, notamment les groupes d'utilisateurs d'informations relatives à la propriété intellectuelle et les développeurs de systèmes de propriété intellectuelle.

Bases de données mondiales

Les travaux relatifs aux bases de données mondiales englobent la gestion, la mise en œuvre et l'exploitation des bases de données mondiales publiques de l'OMPI, à savoir PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques et (GBD) et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD). En outre, les responsabilités du secteur incluent la mise au point d'outils d'apprentissage automatique en vue d'améliorer le traitement et l'accès mondial aux données de propriété intellectuelle. Le programme de travail du prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes :

- continuer d'étendre la portée géographique des bases de données mondiales de l'OMPI en enrichissant les collections nationales et régionales, en ajoutant de nouvelles sources de littérature non-brevet, ainsi qu'en augmentant la qualité des données et la rapidité des mises à jour;
- mettre au point et développer les outils de recherche pour les bases de données mondiales de l'OMPI, notamment les systèmes de recherche multilingue, les systèmes de recherche de similitudes pour les marques et les dessins et modèles industriels, ainsi que pour les unités de travail complexes dans les

textes de brevet à l'aide de recherches par composé chimique et structure Markush. De nouvelles fonctions de recherche seront également étudiées, à savoir la recherche par gène et par séquence ou par citation;

- poursuivre la recherche d'une architecture renforcée et efficiente en termes de coûts et l'étude d'un modèle pour la géolocalisation des serveurs de données aux fins d'un accès plus rapide aux bases de données mondiales;
- gérer la transformation numérique de l'Organisation en ce qui concerne les opérations et la prestation de services, notamment par le renforcement des compétences institutionnelles en matière de technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, au niveau du Centre d'application des technologies de pointe (ATAC);
- développer de manière proactive les opportunités créées par les progrès des technologies d'apprentissage automatique et mettre à profit la disponibilité accrue des ensembles de données relatives à la propriété intellectuelle pour améliorer le fonctionnement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, notamment par l'intermédiaire d'applications telles que WIPO Translate, WIPO Speech to Text, l'outil de recherche d'images par similitude de l'OMPI pour les marques et les dessins et modèles industriels et l'outil de catégorisation de l'OMPI.

Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle

Le programme d'assistance de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle, baptisé "Solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle", propose des systèmes opérationnels aux institutions nationales et régionales des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), en leur permettant de participer réellement au système mondial de la propriété intellectuelle. Le programme de travail du prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- promouvoir la transformation numérique des offices de propriété intellectuelle et renforcer leur capacité de prestation de services en ligne grâce à la suite logicielle de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle (système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS), WIPO File, WIPO Publish);
- répondre aux besoins des offices de propriété intellectuelle ayant des niveaux de développement différents dans les pays en développement, les pays en transition et les pays les moins avancés, afin de mettre en place des registres entièrement numériques, d'améliorer la qualité des données, de proposer des services entièrement électroniques et d'établir des liens entre les systèmes nationaux et les systèmes mondiaux et régionaux de propriété intellectuelle (PCT, Madrid et La Haye, d'une part, et ARIPO, OEB, EUIPO et OAPI, respectivement);
- réviser la stratégie de formation et d'appui afin de mettre à profit l'environnement post-pandémie dans lequel des méthodes de diffusion en ligne et virtuelles peuvent être efficacement déployées pour atteindre un public plus large à un rythme plus soutenu;
- optimiser le processus de mise en place des projets dans les offices de propriété intellectuelle et l'assistance dans ce domaine, en faisant intervenir le personnel de l'OMPI, des prestataires extérieurs et des experts locaux;
- promouvoir l'utilisation efficace du service d'accès numérique (DAS) de l'OMPI pour échanger des documents de priorité certifiés numériquement concernant des demandes de brevet, de dessins et modèles industriels et de marques i) en renforçant l'assistance aux utilisateurs et aux offices de propriété intellectuelle participants et ii) en modernisant la plateforme technologique sur laquelle repose le système afin d'en améliorer la sécurité et la fiabilité;
- promouvoir et améliorer le système WIPO CASE sur la base des retours d'information reçus des utilisateurs et permettre une utilisation efficace du système en encourageant davantage d'offices à y adhérer et en proposant formation et documentation.

Propriété intellectuelle et technologies de pointe

Le programme de travail relatif à la propriété intellectuelle et aux technologies de pointe est axé sur l'impact qu'ont ces technologies (intelligence artificielle, mégadonnées, chaîne de blocs, génie génétique, etc.) sur les écosystèmes mondiaux et locaux de la propriété intellectuelle. Au cours du prochain exercice biennal, les efforts porteront sur des initiatives visant à :

- collaborer avec les États membres et d'autres parties prenantes et faciliter la discussion et le renforcement des connaissances sur l'impact qu'ont les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, sur la propriété intellectuelle afin de poser des choix stratégiques éclairés;
- appuyer le transfert de savoirs et l'adaptation technologique des plateformes et outils destinés à l'administration de la propriété intellectuelle qui utilisent des technologies de pointe;
- fournir une enceinte pour anticiper les problèmes de propriété intellectuelle liés à la numérisation et aux technologies de pointe en collaborant avec un large éventail de parties prenantes et en se concentrant sur des outils pratiques et des discussions conceptuelles;
- mettre au point les ressources pratiques pertinentes, notamment des programmes, orientations, outils et d'autres moyens destinés à aider un large éventail de parties prenantes à saisir les possibilités qu'offrent les technologies de pointe;
- sensibiliser aux technologies de pointe et à leurs conséquences sur la propriété intellectuelle, améliorer leur compréhension et leur utilisation afin de soutenir les décideurs et de présenter les compétences de l'OMPI en matière d'assistance aux parties prenantes.

Expérience client

Aux fins de coordonner la stratégie, la planification et l'exécution des objectifs de l'Organisation en matière d'expérience client globale dans tous ses domaines d'activité, le volet du programme de travail consacré à l'expérience client couvrira :

- l'élaboration d'une stratégie d'expérience client englobant toute l'Organisation et d'une feuille de route pour sa mise en œuvre;
- l'amélioration de l'image de marque de l'OMPI auprès des parties prenantes et des clients de l'Organisation, notamment en exploitant les nouvelles technologies et l'automatisation afin d'améliorer l'expérience client, la collecte des avis des clients par divers canaux et la production de données exploitables pour améliorer l'expérience client et accroître la fidélité à l'OMPI, ainsi que maximiser les activités de marketing et d'information grâce à l'analyse et à un meilleur ciblage.

Risques

| Risque | Solution |
|---|---|
| L'adoption précoce des technologies de pointe entraîne des opportunités et des risques intrinsèques en termes d'identification des utilisations les plus intéressantes, d'intégration dans les mécanismes de gouvernance existants et de compréhension précise de la volonté humaine d'adopter les changements technologiques. | L'OMPI réalise des études de faisabilité afin d'analyser l'approche la plus efficiente en vue d'améliorer les fonctions et les processus de l'Organisation et de ses États membres. En 2022-2023, il est prévu de s'intéresser tout particulièrement à la mise au point de systèmes de traduction automatique et de systèmes de recherche d'images par similitude, tout en continuant à rechercher de nouvelles solutions innovantes. |
| Après la mise en œuvre des logiciels de l'OMPI destinés aux activités principales des offices de propriété intellectuelle, il existe un risque qu'ils soient insuffisamment intégrés dans les opérations existantes ou qu'ils ne soient pas dotés de mécanismes autonomes, ce qui constitue une menace pour leur viabilité à moyen terme. | La volonté des offices locaux de propriété intellectuelle de mettre en place des procédures formelles de soutien et de maintenance des logiciels et les activités de formation et de transfert de connaissances de l'OMPI fournissent les mécanismes nécessaires à un fonctionnement autonome. |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|--|--|--|---|
| <i>Pilier stratégique n° 2</i> | | | |
| <i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i> | | | |
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | Nombre de normes de l'OMPI nouvelles ou révisées Nombre de révisions ou de modifications des classifications internationales | 4 nouvelles normes adoptées et 3 normes révisées (2020) Classification de Nice : 172 modifications (2020) Modifications de la CIB : 3 678 dans la version 2021.01 (2020) | 3 normes révisées ou nouvelles (par an) Conserver le niveau de référence Conserver le niveau de référence |
| 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | Participation aux discussions de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe | n.d. | Participation de représentants des gouvernements, d'entreprises, de professionnels de la propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes d'au moins 50 États membres |
| <i>Pilier stratégique n° 3</i> | | | |
| <i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i> | | | |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Nombre de consultations des bases de données mondiales - PATENTSCOPE - Base de données mondiale sur les marques (GBD) - Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD) Taux de satisfaction des utilisateurs à l'égard des bases de données mondiales de l'OMPI | À déterminer PATENTSCOPE : 86% GBD : 84% GDD : 72% | 20% d'augmentation ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Indice de satisfaction des clients (ISC) | 85% | ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |
| <i>Pilier stratégique n° 4</i> | | | |
| <i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i> | | | |
| 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle | Nombre de documents échangés via WIPO CASE et le DAS Niveau moyen de service (de 1 à 5) des offices de propriété intellectuelle bénéficiant de la suite logicielle IPAS | 400 000 3,4 | 450 000 3,5 |

Ressources

Infrastructure et plateformes : Ressources par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022-2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020-2021 après virements | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|--|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|--------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| <i>Postes</i> | 24 899 | 26 109 | 25 643 | (1 210) | -4,6% |
| <i>Fonctionnaires temporaires</i> | 1 597 | 1 779 | 1 797 | (183) | -10,3% |
| <i>Autres dépenses de personnel</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Total A | 26 496 | 27 888 | 27 439 | (1 392) | -5,0% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| <i>Stages</i> | 14 | - | - | 14 | n.d. |
| <i>Bourses de l'OMPI</i> | 448 | 180 | 669 | 268 | 148,9% |
| Sous-total | 462 | 180 | 669 | 282 | 156,7% |
| Voyages formations et subventions | | | | | |
| <i>Missions de fonctionnaires</i> | 411 | 1 122 | 326 | (711) | -63,4% |
| <i>Voyages de tiers</i> | 96 | 336 | 31 | (240) | -71,4% |
| <i>Formations et indemnités de voyage connexes</i> | 70 | - | - | 70 | n.d. |
| Sous-total | 577 | 1 458 | 356 | (881) | -60,4% |
| Services contractuels | | | | | |
| <i>Conférences</i> | 470 | 290 | 262 | 180 | 62,1% |
| <i>Publications</i> | - | 40 | 20 | (40) | -100,0% |
| <i>Services contractuels de personnes</i> | 437 | 1 002 | 314 | (565) | -56,4% |
| <i>Autres services contractuels</i> | 9 104 | 8 372 | 8 407 | 732 | 8,7% |
| Sous-total | 10 011 | 9 705 | 9 003 | 307 | 3,2% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | - | - | - | - | n.d. |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| <i>Locaux et entretien</i> | - | - | 250 | - | n.d. |
| <i>Communication</i> | - | - | - | - | n.d. |
| <i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i> | - | - | 13 | - | n.d. |
| <i>Services communs du système des Nations Unies</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Sous-total | - | - | 264 | - | n.d. |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| <i>Mobilier et matériel</i> | 115 | 250 | 135 | (135) | -54,0% |
| <i>Fournitures</i> | 21 | 20 | 75 | 1 | 5,0% |
| Sous-total | 136 | 270 | 210 | (134) | -49,6% |
| Total B | 11 186 | 11 613 | 10 502 | (427) | -3,7% |
| TOTAL | 37 682 | 39 501 | 37 941 | (1 819) | -4,6% |
| POSTES | 60 | 64 | 65 | (4) | |

Infrastructure et plateformes : Ressources par résultat
 (en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | Budget proposé pour 2022-2023 |
|---|-------------------------------|
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | 7 411 |
| 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | 1 467 |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 10 148 |
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 6 089 |
| 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle | 12 568 |
| Total | 37 682 |

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹
 (en milliers de francs suisses)

| Fonds fiduciaire | Solde au 31 décembre 2020 | Estimation des contributions pour 2021 ² | Estimation des dépenses fin 2021 ³ | Solde escompté fin 2021 | Contributions prévues pour 2022-2023 ² | Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2022-2023 |
|---|---------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| Japon (propriété industrielle) Monde ⁴ | 6 881 | 5 780 | 5 262 | 7 399 | 11 560 | 18 959 |
| Total | 6 881 | 5 780 | 5 262 | 7 399 | 11 560 | 18 959 |

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les contributions prévues pour 2021 et pour l'exercice 2022-2023 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

³ Les prévisions de dépenses pour 2021 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

⁴ Ce fonds fiduciaire comprend des activités menées dans plusieurs autres domaines.

Enjeux et partenariats mondiaux



Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux est chargé de plusieurs aspects du travail de l'OMPI.

En premier lieu, il poursuit les travaux en vue de l'élaboration éventuelle d'un cadre normatif international équilibré et efficace dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

Deuxièmement, il rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. Pour ce faire, le secteur dirige le dialogue et la coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle et coordonne les activités relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), à la propriété intellectuelle et la politique de concurrence et à l'avenir de la propriété intellectuelle. Il est également chargé d'assurer des interactions et des partenariats efficaces entre l'OMPI et les Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les associations d'entreprises et la société civile.

Troisièmement, il facilite le transfert des connaissances et l'adaptation technologique en gérant les plateformes WIPO Re:Search et WIPO GREEN, qui rassemblent diverses parties prenantes en vue de répondre aux défis mondiaux en matière de santé et de changement climatique.

Quatrièmement, il dirigera la collaboration de l'OMPI avec de nouvelles parties prenantes, en particulier les jeunes, qui sont nos futurs innovateurs et créateurs et une partie prenante essentielle de notre avenir à tous.

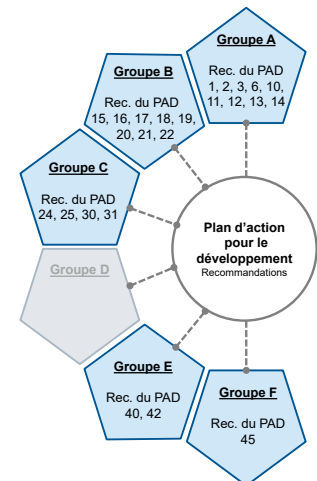
Le contexte extérieur de la mise en œuvre des stratégies de relance post-pandémie dans le monde, destinées à aider l'économie à rebondir à la suite des effets économiques et sociaux négatifs de la pandémie mondiale, désigne le secteur comme "point de contact" pour la conclusion de partenariats et l'établissement de relations avec les Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

Quant aux autres défis mondiaux auxquels le système de la propriété intellectuelle peut apporter des solutions précieuses, la priorité sera de rassembler et de nouer des partenariats avec des parties prenantes extérieures pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle et de promouvoir davantage le rôle de l'innovation et de la technologie dans la réalisation des ambitions et des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris.

Savoirs traditionnels

Au cours du prochain exercice biennal, les travaux de l'OMPI au carrefour de la propriété intellectuelle et des ressources génériques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles couvriront notamment les activités suivantes :

- continuer d'offrir un cadre propice aux activités d'établissement de normes internationales dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, selon les modalités qui seront définies par l'Assemblée générale à sa session de 2021;
- fournir une assistance technique, législative et politique et des conseils concernant les stratégies, politiques et cadres juridiques que les États membres et les organisations régionales pourraient établir en matière de propriété intellectuelle, de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles, ainsi que de ressources génétiques et de données;
- fournir une assistance et des conseils juridiques et techniques en ce qui concerne les inventaires, registres, portails, plateformes et bases de données, qui pourraient soutenir la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle



relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles ainsi qu'aux ressources génétiques et aux données, que les États membres pourraient établir;

- faciliter la participation effective des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux normatifs de l'OMPI relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, le cas échéant, et créer des espaces propices au dialogue, à l'établissement de liens et à des partenariats entre les peuples autochtones et les communautés locales, les États membres, l'industrie et d'autres acteurs de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle; et
- assurer la coordination des activités et la coopération avec les pouvoirs publics, les organisations et les partenaires, le cas échéant, afin de continuer de proposer des services de formation, de mentorat, de mise en relation et des services et outils pratiques en matière de propriété intellectuelle pour soutenir : i) l'esprit d'entreprise des peuples autochtones et des communautés locales et la gestion des droits de propriété intellectuelle relatifs à des produits et services fondés sur la tradition et des documents culturels, spécialement à l'intention des femmes et des jeunes, ii) la gestion efficace des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des ressources génétiques et des données des sciences de la vie et iii) diffuser dans le monde entier des récits pratiques et empiriques, des guides, des analyses, des bases de données et des recueils d'expériences et d'informations sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.

Enjeux mondiaux

La Division des défis mondiaux traite du lien entre l'innovation et la propriété intellectuelle et des questions interdépendantes qui se posent à l'échelle mondiale, notamment en termes de santé publique, de changement climatique et de sécurité alimentaire. En participant à un large éventail de discussions sur la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle et en collaborant avec un grand nombre de parties prenantes, elle recense les possibilités d'application et de transposition à plus grande échelle de solutions fondées sur l'innovation qui répondent aux défis mondiaux et améliorent la vie des gens. Au cours du prochain exercice biennal, les efforts porteront sur des initiatives destinées à :

- poursuivre l'établissement et tirer profit de partenariats avec des parties prenantes stratégiques : i) en étendant et renforçant le réseau WIPO GREEN afin de promouvoir l'innovation et la mise en place de technologies "vertes" respectueuses de l'environnement pour résoudre les questions liées au changement climatique et à la sécurité alimentaire, ii) en appliquant la stratégie WIPO Re:Search pour la période 2022-2026, qui s'appuiera sur les contributions des parties prenantes et des entreprises membres, et iii) en consolidant la coopération trilatérale entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC afin de traiter des questions émergentes se situant à la jonction de la propriété intellectuelle, du commerce et de la santé publique, notamment la COVID-19;
- élaborer et mettre en œuvre les plans de l'OMPI en faveur de la participation des jeunes, y compris des activités spécifiques;
- renforcer les capacités de la plateforme WIPO GREEN afin d'améliorer sa capacité à soutenir les initiatives de mise en relation et d'établissement de partenariats;
- poursuivre l'étroite collaboration au sein de l'OMPI et avec des partenaires extérieurs afin de montrer et de faire connaître l'incidence positive de la propriété intellectuelle dans la réponse aux grands enjeux mondiaux;
- renforcer son rôle de défenseur de solutions fondées sur l'innovation et la technologie pour répondre aux défis mondiaux urgents vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Promotion du respect de la propriété intellectuelle

Afin de contribuer à la création d'un environnement durable de respect pour la propriété intellectuelle, les travaux de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle suivent une approche équilibrée visant à la fois à prévenir les atteintes à la propriété intellectuelle et à faire appliquer les droits de propriété intellectuelle, aux fins du développement social et économique et de la protection des consommateurs. Le prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes :

- organiser des réunions et faciliter les travaux du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), en soutenant des débats politiques éclairés et reposant sur des bases empiriques solides et le partage des expériences nationales;

- coopérer étroitement avec les organisations intergouvernementales, la société civile et les États membres pour intensifier les efforts internationaux en vue de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle grâce à des activités structurées de coordination et de coopération à fort impact;
- mener à bien et publier des recherches sur des questions d'actualité pertinentes pour la promotion du respect de la propriété intellectuelle;
- développer la portée et les fonctionnalités de WIPO ALERT pour en faire un outil international efficace de coopération entre les États membres et les parties prenantes concernées dans la lutte contre les atteintes en ligne à la propriété intellectuelle;
- fournir, sur demande, des conseils législatifs aux États membres en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, conformément à la Partie III de l'Accord sur les ADPIC;
- soutenir et aider les États membres afin de renforcer les capacités des responsables de l'application des lois, des procureurs et des juges dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, en insistant sur le renforcement des capacités de formation institutionnelles dans les pays bénéficiaires et sur la mise à disposition d'instruments et de matériel utiles et accessibles sur l'application des droits de propriété intellectuelle;
- aider les États membres à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans le contexte de leurs cadres politiques nationaux en matière de propriété intellectuelle et élaborer des stratégies, produits et activités de sensibilisation fondées sur la demande;
- continuer de suivre la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement dans toutes ses activités.

Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence

La Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence est chargée de l'analyse des tendances mondiales en ce qui concerne les relations entre propriété intellectuelle, lois antitrust et concurrence déloyale, de la participation aux réseaux et comités internationaux en matière de concurrence, ainsi que des relations avec les autres organisations internationales sur les questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle. Le programme de travail de la Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence pour la période 2022-2023 visera à renforcer les compétences de l'OMPI afin d'en faire l'organisation de référence pour la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, notamment grâce à : i) l'organisation d'événements avec des offices de propriété intellectuelle et les instances chargées de la concurrence, en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, ii) une présence active dans les principales enceintes internationales s'occupant de politique de concurrence et iii) la réalisation d'analyses et de recherches sur certains secteurs de l'action politique en ce qui concerne l'articulation entre propriété intellectuelle et concurrence.

Avenir de la propriété intellectuelle

L'Avenir de la propriété intellectuelle traite des questions pointues sur le développement futur de la propriété intellectuelle et poursuit trois objectifs : premièrement, mener à bien une enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle afin d'évaluer les attitudes envers la propriété intellectuelle dans le monde et les changements transversaux de celles-ci; deuxièmement, sensibiliser les partenaires extérieurs à la croissance des actifs immatériels et trouver des domaines de coopération avec ces partenaires sur les défis et problèmes systémiques résultant de l'essor de cette catégorie d'actifs dans le monde; et, troisièmement, appuyer les offices de propriété intellectuelle à mesure que leur rôle évolue dans un monde où les économies nationales sont de plus en plus stimulées par l'innovation et la créativité.

Objectifs de développement durable (ODD)

La contribution cohérente et intégrée de l'OMPI à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 restera une priorité au cours du prochain exercice biennal. Dans ce domaine, les travaux tiendront compte de la diversité des ODD et de leur impact transversal sur l'Organisation en : i) élaborant des rapports et en facilitant les débats sur les ODD dans la mesure où ils ont un rapport avec le mandat et les travaux de l'OMPI; ii) en collaborant avec d'autres organisations intergouvernementales et institutions des Nations Unies au sujet des ODD; et iii) en fournissant aux États membres, aux partenaires et à d'autres parties prenantes des informations utiles sur le potentiel qu'offre la propriété intellectuelle pour la réalisation des ODD et sur les programmes de travail et activités de l'OMPI qui contribuent à cet objectif.

Relations extérieures

Le prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes en matière de relations extérieures :

- débattre activement avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et l'industrie du rôle de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la technologie dans l'amélioration de la vie des gens et renforcer ainsi la position de l'OMPI en tant que principale organisation internationale de propriété intellectuelle;
- renforcer la représentation de l'OMPI dans les réunions et processus internationaux dans lesquels la propriété intellectuelle, l'innovation et la technologie jouent un rôle de premier plan, par exemple des plateformes et enceintes telles que la Coopération trilatérale (OMS-OMPI-OMC), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), etc.;
- renforcer les liens entre tous les domaines d'activité pertinents de l'OMPI en vue de faciliter la fourniture en temps utile de contributions techniques aux processus et initiatives multilatéraux et collaborer avec des partenaires extérieurs afin de mieux faire connaître le programme de travail et les services de l'OMPI aux partenaires actuels et potentiels;
- intensifier les activités d'information à l'intention des communautés mal desservies par l'écosystème de la propriété intellectuelle en s'associant avec des organisations non gouvernementales et des groupes industriels pour soutenir ou créer des initiatives qui permettent à ces communautés d'utiliser la propriété intellectuelle pour leur croissance et leur développement.

Bureau de l'OMPI à New York

Assurant la représentation de l'OMPI auprès de l'Organisation des Nations Unies, des organismes du système des Nations Unies et de la communauté diplomatique à New York, le Bureau de l'OMPI à New York continuera, durant le prochain exercice biennal, à :

- représenter l'OMPI et participer aux réunions pertinentes des principaux organismes des Nations Unies à New York, en particulier de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétariat;
- participer aux processus et mécanismes interinstitutionnels des Nations Unies en rapport avec le mandat de l'Organisation et renforcer les partenariats avec les représentations du système des Nations Unies à New York et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que d'autres partenaires aux États-Unis d'Amérique, notamment afin de promouvoir les initiatives de l'OMPI qui favorisent la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- coordonner et contribuer aux rapports et processus pertinents demandés par le siège des Nations Unies afin de faire en sorte qu'ils bénéficient des connaissances et des travaux de l'OMPI, le cas échéant;
- soutenir la participation et la contribution de l'Organisation au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) afin de faciliter et de renforcer la coordination et la cohérence de la politique dans l'ensemble du système.

Risques

| Risque | Solution |
|---|---|
| La baisse de la participation des partenaires extérieurs, y compris le secteur privé et la société civile, aboutit à une réduction de la pertinence, de la crédibilité et de la résilience des plateformes et initiatives du secteur. | Information, participation et communication actives afin de faire en sorte que les plateformes et initiatives du secteur correspondent aux besoins et priorités des partenaires extérieurs, communication proactive à l'intention de groupes émergents de parties prenantes, tels que les jeunes. |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|---|---|---|--|
| <i>Pilier stratégique n° 2</i> | | | |
| <i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i> | | | |
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | <p>Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité</p> <p>Taux de satisfaction des participants aux activités organisées pour améliorer la compréhension de l'articulation entre propriété intellectuelle et politique de concurrence</p> | <p>Résumé par la présidence de l'IGC/40 des points importants de l'ordre du jour à examiner par le comité</p> <p>n.d.</p> | <p>Mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour de l'IGC</p> <p>≥ 85% satisfaits ou très satisfaits</p> |
| 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle | Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité | Mise en œuvre du programme de travail de l'ACE convenu lors de sa treizième session | Mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour de l'ACE |
| 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle | <p>Nombre d'initiatives de l'OMPI menées en partenariat avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales</p> <p>Nombre d'ONG avec statut d'observateurs permanents participant aux travaux de l'OMPI et inversement</p> | <p>10 initiatives</p> <p>Les représentants de 319 ONG accréditées de manière permanente ont assisté à 12 réunions de comités de l'OMPI (2019)</p> | <p>12 initiatives ayant un impact régional ou mondial</p> <p>Les représentants de 319 ONG accréditées de manière permanente ont assisté à 20 événements de l'OMPI (fin 2023)</p> |
| <i>Pilier stratégique n° 3</i> | | | |
| <i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i> | | | |
| 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | <p>Nombre de collaborations de recherche et développement de WIPO Re:Search passant aux phases cliniques de R+D</p> <p>Nombre de mises en relation entre des chercheurs et fournisseurs de technologies vertes par la plateforme WIPO GREEN et des projets d'accélération</p> | <p>11</p> <p>0</p> | <p>15 (nombre cumulé)</p> <p>4</p> |
| <i>Pilier stratégique n° 4</i> | | | |
| <i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i> | | | |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et politiques fournis | <p>Savoirs traditionnels : n.d.</p> <p>Promotion du respect de la propriété intellectuelle : n.d.</p> | <p>≥ 90% satisfaits ou très satisfaits</p> <p>≥ 90% satisfaits ou très satisfaits</p> |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | Taux de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI | 95% | ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | Taux de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles | 90% (2019) | ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |

Ressources

Enjeux et partenariats mondiaux : Ressources par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022-2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020-2021 après virements | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|--|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|--------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| <i>Postes</i> | 17 360 | 15 550 | 15 738 | 1 810 | 11,6% |
| <i>Fonctionnaires temporaires</i> | 1 061 | 1 044 | 1 053 | 17 | 1,6% |
| <i>Autres dépenses de personnel</i> | - | - | - | - | n/a |
| Total A | 18 421 | 16 594 | 16 791 | 1 827 | 11,0% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| <i>Stages</i> | 308 | 205 | 95 | 103 | 50,2% |
| <i>Bourses de l'OMPI</i> | 164 | 167 | 159 | (3) | -1,8% |
| Sous-total | 471 | 372 | 254 | 100 | 26,9% |
| Voyages, formations et subventions | | | | | |
| <i>Missions de fonctionnaires</i> | 1 089 | 1 074 | 638 | 15 | 1,4% |
| <i>Voyages de tiers</i> | 1 450 | 1 785 | 1 389 | (336) | -18,8% |
| <i>Formations et indemnités de voyage connexes</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Sous-total | 2 539 | 2 859 | 2 027 | (320) | -11,2% |
| Services contractuels | | | | | |
| <i>Conférences</i> | 1 053 | 1 066 | 973 | (13) | -1,3% |
| <i>Publications</i> | - | 8 | 27 | (8) | -100,0% |
| <i>Services contractuels de personnes</i> | 1 168 | 627 | 898 | 541 | 86,3% |
| <i>Autres services contractuels</i> | 1 161 | 178 | 795 | 983 | 552,3% |
| Sous-total | 3 382 | 1 879 | 2 692 | 1 503 | 80,0% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | - | - | - | - | n.d. |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| <i>Locaux et entretien</i> | 593 | 510 | 554 | 83 | 16,3% |
| <i>Communication</i> | 10 | - | 45 | 10 | n/a |
| <i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i> | 9 | 33 | 39 | (23) | -71,3% |
| <i>Services communs du système des Nations Unies</i> | - | - | - | - | n/a |
| Sous-total | 613 | 543 | 638 | 70 | 12,9% |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| <i>Mobilier et matériel</i> | - | 12 | 14 | (12) | -100,0% |
| <i>Fournitures</i> | 54 | 23 | 27 | 31 | 136,3% |
| Sous-total | 54 | 35 | 40 | 19 | 55,0% |
| Total B | 7 060 | 5 688 | 5 652 | 1 372 | 24,1% |
| TOTAL | 25 480 | 22 281 | 22 443 | 3 199 | 14,4% |
| POSTES | 43 | 37 | 37 | 6 | |

Enjeux et partenariats mondiaux : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | Budget proposé pour 2022-2023 |
|---|-------------------------------|
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | 3 644 |
| 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | 3 714 |
| 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle | 3 805 |
| 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle | 6 505 |
| 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | 3 562 |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | 644 |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | 1 039 |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | 2 567 |
| Total | 25 480 |

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹
(en milliers de francs suisses)

| Fonds fiduciaire | Solde au 31 décembre 2020 | Estimation des contributions pour 2021 ² | Estimation des dépenses fin 2021 ³ | Solde escompté fin 2021 | Contributions prévues pour 2022-2023 ² | Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2022-2023 |
|---|---------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| Communautés autochtones et locales accréditées | 37 | 51 | 2 | 86 | 102 | 188 |
| Italie | 44 | – | 44 | – | – | – |
| République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes) | 622 | 280 | 141 | 761 | 560 | 1 321 |
| République de Corée (Ministère de la justice – HR) | 101 | 234 | 209 | 126 | 468 | 594 |
| Total | 803 | 565 | 396 | 973 | 1 130 | 2 103 |

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les contributions prévues pour 2021 et pour l'exercice 2022-2023 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

³ Les prévisions de dépenses pour 2021 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation



Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation est un nouveau secteur et soutient plusieurs aspects des travaux de l'OMPI.

En premier lieu, il fournira des connaissances et des données de qualité sur la propriété intellectuelle, comme l'Indice mondial de l'innovation, afin d'aider les responsables politiques à mieux comprendre le lien entre propriété intellectuelle, innovation et créativité et à prendre des décisions éclairées sur ces questions importantes.

Deuxièmement, il aidera les particuliers, les entreprises, les institutions et les communautés à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de croissance économique et de développement durable, au-delà des aspects réglementaires et d'enregistrement de la propriété intellectuelle, pour se concentrer sur sa gestion et sa commercialisation. Ce domaine d'activité aura pour priorité d'aider les jeunes entreprises, les chefs d'entreprise et les PME à exploiter efficacement la propriété intellectuelle pour servir leur croissance, ce qui contribuera à faire de la propriété intellectuelle un moteur de la création d'emplois, des investissements, de la croissance des entreprises et du développement économique. Ce secteur entreprendra également des activités liées à l'essor de la propriété intellectuelle et d'autres formes d'actifs immatériels, tels que les données, le savoir-faire, etc., en tant que catégorie d'actifs, en s'intéressant à des questions liées à la valorisation, à la mise en garantie et au financement des droits de propriété intellectuelle.

Troisièmement, il aidera les chercheurs, les innovateurs, les universités et les instituts de recherche d'un pays à accéder plus aisément aux données et informations relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation, à développer leurs compétences et à créer des plateformes utilisant la propriété intellectuelle pour commercialiser les produits et services issus de la recherche. Cela contribuera également à développer les capacités et les compétences du pays en matière de transfert de technologie, notamment pour faire face à des crises mondiales comme la pandémie de COVID-19.

Quatrièmement, il aidera les États membres à voir une stratégie de propriété intellectuelle et d'innovation comme un écosystème complet en poursuivant le renforcement des compétences internes dans le domaine des stratégies nationales de propriété intellectuelle et en regroupant les capacités et les compétences de l'Institut judiciaire de l'OMPI et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

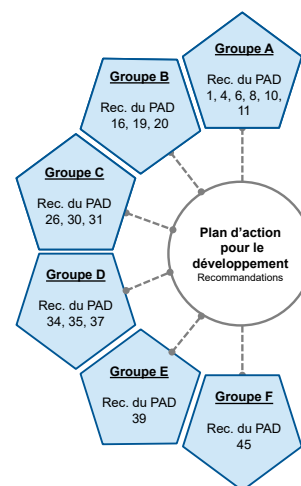
Économie et analyse des données

Les activités liées à l'économie et à l'analyse de données reposent sur deux grands piliers. Le premier vise à fournir des données exactes, exhaustives et en temps utile sur la performance du système de la propriété intellectuelle et à promouvoir une utilisation plus large et plus efficace de ces données, qui apporte une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier. Le prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- maintenir la couverture géographique des statistiques de propriété intellectuelle collectées dans le cadre des différentes enquêtes annuelles de l'OMPI afin de garantir l'élaboration de rapports statistiques exacts et complets représentant une valeur ajoutée pour les décideurs du monde entier;
- diffuser les statistiques de propriété intellectuelle à l'aide des publications statistiques et des outils Web, dans le but de satisfaire les besoins des différentes communautés d'utilisateurs, telles que les décideurs, les offices de propriété intellectuelle, les utilisateurs des systèmes de dépôt de l'OMPI, les chercheurs et le grand public.

Le second pilier vise à fournir des analyses empiriques de qualité sur les performances en matière d'innovation et le caractère évolutif de l'économie créative en vue de soutenir le développement d'écosystèmes équilibrés et efficaces de propriété intellectuelle, d'innovation et de créativité dans les États membres. Le prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- continuer d'évaluer les résultats en matière d'innovation en publiant l'Indice mondial de l'innovation et en aidant les États membres à l'utiliser efficacement aux fins de concevoir leur politique;



- fournir des analyses approfondies sur le rôle du système de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale en publiant des rapports thématiques sur la propriété intellectuelle dans le monde;
- entreprendre des études économiques dans les économies en développement, notamment une nouvelle étude demandée par le CDIP;
- rassembler des données originales sur l'économie de la création et mener des études permettant d'analyser les moteurs de l'économie de la création sous l'angle des données afin d'aider les décideurs et d'autres parties prenantes;
- maximiser les synergies institutionnelles et promouvoir la qualité des recherches en continuant d'assurer la coordination du réseau mondial d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle.

Propriété intellectuelle pour les entreprises

Les initiatives de la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises visent à soutenir les chefs d'entreprise, les PME et les entreprises à accéder au système de la propriété intellectuelle et à l'utiliser afin de commercialiser leurs produits et de renforcer leur compétitivité. Le programme de travail couvrira les activités suivantes :

- créer des outils et services conviviaux pour les entreprises, qui aident les chefs d'entreprise et les entreprises à appréhender, à comprendre et à utiliser le système de la propriété intellectuelle de sorte que la propriété intellectuelle devienne un élément constitutif de leur stratégie commerciale;
- aider les offices nationaux de propriété intellectuelle et les intermédiaires de PME à intégrer l'appui en matière de propriété intellectuelle à leur offre actuelle de services aux entreprises et à permettre ainsi aux PME du monde entier d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle;
- mettre en place des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle, de rédaction de revendications de brevet, de valorisation de la propriété intellectuelle, de commercialisation de la propriété intellectuelle et d'autres domaines dans lesquels la croissance des entreprises passe par l'utilisation du système de la propriété intellectuelle. Dans la mesure du possible, une approche fondée sur la réalisation de projets et la parité hommes-femmes sera appliquée;
- aider les gouvernements à intégrer la propriété intellectuelle dans leurs politiques de développement économique.

Propriété intellectuelle au service des innovateurs

Les activités relatives à la propriété intellectuelle au service des innovateurs visent à aider les chercheurs, les innovateurs, les universités et les instituts de recherche à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de croissance et de développement durable. Cela nécessitera la mise en place de services de propriété intellectuelle de qualité apportant une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier, notamment dans les domaines de l'information en matière de propriété intellectuelle, de gestion des droits de propriété intellectuelle et de transfert de technologie. Ces services seront consolidés par le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles et par la création de réseaux entre les instituts de recherche aux niveaux national, régional et international.

La stratégie de mise en œuvre comprendra les activités suivantes :

- créer des écosystèmes d'innovation dynamiques, reposant sur des cadres législatifs et des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle efficaces, afin d'accélérer la traduction de la recherche en produits et services innovants pour la société;
- créer des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et d'autres structures de transfert de technologies (bureaux de transfert de technologie, technoparcs, incubateurs, pôles de centralisation des données sur la propriété intellectuelle, etc.) qui serviront de points d'accès à des services de qualité en matière de propriété intellectuelle, y compris un accès aux bases de données technologiques et des conseils pour leur utilisation, des services de recherche et d'analyse des brevets et des services de gestion des droits de propriété intellectuelle;
- permettre la fourniture de services de qualité en matière de propriété intellectuelle à l'aide de plateformes, de ressources et d'outils nouveaux et actualisés d'information et de connaissance, notamment la base de données sur les politiques universitaires en matière de propriété intellectuelle, WIPO INSPIRE, le portail d'accès aux registres de brevets, du matériel sur les clés de la réussite en matière de concession de licences, un recueil de la littérature sur les transferts de technologie et eTISC (y compris le Forum

électronique sur le transfert de technologie), le tout intégré dans un système harmonisé pour offrir une expérience d'utilisation agréable;

- assurer la viabilité à long terme des réseaux de CATI et des structures de transfert de technologie en encourageant le partage de savoirs par l'intermédiaire de réseaux nationaux, régionaux et mondiaux bien coordonnés et de la communauté virtuelle eTISC;
- soutenir un processus décisionnel fondé sur des données probantes dans les domaines technologiques présentant un grand intérêt pour le public en établissant des rapports panoramiques sur les brevets et le rapport sur les tendances technologiques de l'OMPI;
- adopter des approches et des méthodologies innovantes et recenser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'analyse des brevets, d'analyse des données décisionnelles et de transfert de technologie en créant des communautés de spécialistes en partenariat avec des professionnels de la propriété intellectuelle;
- multiplier l'impact des activités et des services d'appui aux innovateurs qui utilisent la propriété intellectuelle comme outil de croissance et de développement durable en faisant connaître ces activités et services et leurs avantages dans le cadre d'une stratégie ciblée de communication.

Institut judiciaire de l'OMPI

L'Institut judiciaire de l'OMPI collabore avec d'autres domaines d'activité de l'Organisation afin de donner aux autorités judiciaires les moyens de remplir leur rôle essentiel en veillant à ce que les écosystèmes de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la création dans les États membres soient équilibrés et efficaces. Il complète le travail du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI puisque, ensemble, ils couvrent toutes les options de règlement des litiges. L'Institut contribue également à une utilisation plus large et plus efficace des services, des connaissances et des données de l'OMPI au moyen de la base de données WIPO Lex.

Le prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes de l'Institut :

- accroître le dialogue transnational au sein de la communauté judiciaire grâce au Forum annuel de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle et à d'autres colloques judiciaires, afin d'échanger des connaissances pointues sur les défis les plus urgents de la propriété intellectuelle, d'étudier les approches judiciaires dans d'autres pays et de se familiariser avec celles-ci pour renforcer leurs propres analyses;
- entreprendre des études ciblées afin d'encourager une compréhension plus profonde des questions d'intérêt pour les autorités judiciaires mondiales en matière de propriété intellectuelle et de soutenir les choix stratégiques de l'administration judiciaire, qui peuvent englober une réforme législative, procédurale et de la gestion des tribunaux;
- contribuer à approfondir les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres en collaborant avec les autorités judiciaires nationales et régionales afin de proposer un ensemble complet de ressources et de soutien personnalisés pour le renforcement des capacités des autorités judiciaires, fondé sur l'appropriation nationale et la viabilité et conforme aux traditions juridiques et à la situation économique et sociale des États membres;
- grâce à des collections de données pointues et à une interface utilisateur améliorée, faciliter l'utilisation des abondantes ressources de WIPO Lex, la base de données mondiale sur les traités relatifs à la propriété intellectuelle, les législations nationales et régionales, les décisions judiciaires et les informations sur les systèmes judiciaires, pour un plus large public.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

La [médiation](#) et l'[arbitrage](#) permettent aux particuliers de trouver un règlement extrajudiciaire à leurs litiges nationaux ou transnationaux de propriété intellectuelle et de technologie, complètent le travail de l'Institut judiciaire de l'OMPI et apportent ensemble le soutien de l'OMPI à toutes les options de règlement des litiges de propriété intellectuelle. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI est le principal prestataire international de [services](#) aux entreprises dans le cadre des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) établis par l'OMPI.

Mettant à profit le rôle et l'expertise internationaux de l'OMPI et englobant des partenariats public-privé aussi bien internes à l'OMPI qu'externes, le travail du Centre de l'OMPI durant le prochain exercice biennal se concentrera sur les activités suivantes :

- optimiser les services de gestion des cas pour les litiges relatifs à la propriété intellectuelle et aux noms de domaines, notamment grâce à une meilleure application des TIC à la gestion des cas et au service à la clientèle;
- étendre le programme du Centre de l'OMPI à la communication numérique avec les utilisateurs potentiels, notamment par l'organisation de webinaires et l'utilisation de réseaux sociaux ciblant des segments particuliers du marché en ce qui concerne l'intérêt pour la propriété intellectuelle et la localisation; analyse renforcée des données relatives aux litiges de propriété intellectuelle afin de soutenir la communication;
- étudier d'autres utilisations des modes alternatifs de règlement des litiges dans des domaines émergents de l'innovation et de la création, comme les sciences de la vie, l'Internet des objets, les contrats intelligents et le droit d'auteur numérique (sur la base de l'enquête OMPI-MSCT de 2021);
- établir le programme de collaboration du Centre de l'OMPI avec les autorités et les tribunaux chargés de la propriété intellectuelle dans les États membres en vue de promouvoir et d'adopter des modes alternatifs de règlement des litiges, en insistant tout particulièrement sur les besoins et le potentiel de certaines régions;
- participer à d'autres registres de noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays afin de contribuer à l'adoption de modes alternatifs de règlement des litiges permettant aux titulaires de droits de propriété intellectuelle de résoudre efficacement les litiges relatifs aux noms de domaine;
- mener des actions de sensibilisation auprès de l'ICANN et des parties prenantes de l'Internet et des marques dans le cadre de la prochaine phase de révision par l'ICANN des mécanismes de protection des droits dans le système des noms de domaine; collaborer avec l'ICANN en ce qui concerne les solutions systémiques visant à simplifier les demandes d'accès des titulaires de droits à la base de données WHOIS.

Risques

| Risque | Solution |
|---|--|
| Une participation insuffisante ou des changements de priorités au niveau national pourraient affecter négativement : i) la création et la viabilité de réseaux et de structures de transfert de technologie; ii) les projets visant à faire de la propriété intellectuelle un outil de croissance commerciale; ou iii) des programmes judiciaires. | Collaboration étroite avec les autorités nationales dès le départ afin de garantir un engagement à moyen et long terme; aider à la planification, au suivi et à l'évaluation des projets nationaux conformément aux bonnes pratiques. |
| La demande des utilisateurs pour nos services, notamment le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, l'analyse, le conseil, les outils et les bases de données, est en baisse, conduit à une position affaiblie sur le marché et nuit à la renommée de l'Organisation ou à l'impact de sa politique. | Mettre à profit la position de l'OMPI en tant que spécialiste mondial, neutre et crédible de la propriété intellectuelle, accroître la demande d'outils informatiques pour améliorer l'expérience des utilisateurs et améliorer les outils et la communication numériques. |
| Les informations reçues ne sont pas fiables, ce qui aboutit à des données statistiques inexactes ou à des erreurs d'analyse dans les publications et les rapports de l'OMPI. | Mécanismes de contrôle conçus pour détecter les incohérences dans les données; relecture attentive des publications par des experts; publications analytiques révisées par des pairs extérieurs. |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|--|--|---|---|
| <i>Pilier stratégique n° 3</i> | | | |
| <i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i> | | | |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | Nombre de visiteurs uniques au Centre des données statistiques de propriété intellectuelle | À déterminer | 20% d'augmentation |
| | Nombre de visiteurs uniques à WIPO Lex | À déterminer | 20% d'augmentation |
| | Niveau d'utilisation des services de règlement alternatif des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine de l'OMPI | 734 litiges et 656 bons offices 44 552 litiges relatifs aux gTLD 5 989 litiges relatifs aux ccTLD uniquement (total cumulé à la fin 2020) | 250 litiges et bons offices supplémentaires 5 000 litiges supplémentaires relatifs aux gTLD 575 litiges supplémentaires relatifs aux ccTLD uniquement (fin 2023) |
| 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | Nombre de visiteurs uniques des publications, outils et plateformes sur l'appui à l'innovation et le transfert de technologie, y compris le nombre de téléchargements | À déterminer | 20% d'augmentation |
| <i>Pilier stratégique n° 4</i> | | | |
| <i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i> | | | |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | Nombre de visiteurs uniques des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation | À déterminer | 20% d'augmentation |
| | Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour élaborer leurs stratégies et leur écosystème d'innovation | À déterminer | 20% d'augmentation |
| | Taux de participation des autorités judiciaires des États membres | 86 pays et 3 ressorts juridiques régionaux représentés au Forum de 2020 destiné aux juges (virtuel) | 70 pays et 4 ressorts juridiques régionaux représentés au Forum annuel destiné aux juges (présentiel avec option hybride) |
| | Niveau d'adoption des modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle et des politiques de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine mis au point ou soutenus par l'OMPI | 78 modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle adoptés 38 modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle soutenus 4 politiques relatives aux gTLD adoptées et soutenues 78 politiques relatives aux ccTLD adoptées 47 politiques relatives aux ccTLD soutenues (total cumulé à la fin 2020) | 6 modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires adoptés 8 modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires soutenus 2 politiques relatives aux gTLD supplémentaires soutenues 2 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires adoptées 6 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires soutenues (fin 2023) |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | Nombre de réseaux de CATI nationaux durables | 40 réseaux nationaux durables (total cumulé à la fin 2020) | 49 réseaux nationaux durables (total cumulé à la fin 2023) |
| | | Niveau de maturité 1 : 5 au total Niveau de maturité 2 : 26 au total Niveau de maturité 3, y compris la prestation de services à valeur ajoutée : 9 au total | Niveau de maturité 1 : 5 au total Niveau de maturité 2 : 32 au total Niveau de maturité 3, y compris la prestation de services à valeur ajoutée : 12 au total |
| | Taux de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organismes par rapport aux services fournis par l'OMPI | n.d. | ≥ 90% satisfaits ou très satisfaits |
| | Nombre de visiteurs uniques des services Web ciblant les inventeurs et les PME, y compris le nombre de téléchargements | À déterminer | 20% d'augmentation |

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|-------------------|---|----------------------|-----------------|
| | Nombre d'institutions d'appui aux PME qui utilisent le matériel et les outils de l'OMPI | n.d. | 10 |
| | Nombre de PME aidées par des institutions d'appui qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI | n.d. | 2 000 PME |

Ressources

Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation : Ressources par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022-2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020-2021 après virements | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|--|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|--------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| <i>Postes</i> | 30 345 | 23 376 | 23 749 | 6,970 | 29,8% |
| <i>Fonctionnaires temporaires</i> | 2 087 | 1 243 | 1 823 | 844 | 67,9% |
| <i>Autres dépenses de personnel</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Total A | 32 432 | 24 619 | 25 572 | 7 813 | 31,7% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| <i>Stages</i> | 52 | 114 | 48 | (62) | -54,4% |
| <i>Bourses de l'OMPI</i> | 4 301 | 2 794 | 3 276 | 1,507 | 53,9% |
| Sous-total | 4 353 | 2 908 | 3 324 | 1 445 | 49,7% |
| Voyages formations et subventions | | | | | |
| <i>Missions de fonctionnaires</i> | 875 | 1 300 | 824 | (425) | -32,7% |
| <i>Voyages de tiers</i> | 1 066 | 937 | 488 | 129 | 13,7% |
| <i>Formations et indemnités de voyage connexes</i> | - | - | 5 | - | n.d. |
| Sous-total | 1 941 | 2 237 | 1 317 | (296) | -13,2% |
| Services contractuels | | | | | |
| <i>Conférences</i> | 239 | 393 | 274 | (154) | -39,2% |
| <i>Publications</i> | 145 | 67 | 40 | 78 | 115,8% |
| <i>Services contractuels de personnes</i> | 2 846 | 1 705 | 1 709 | 1 141 | 67,0% |
| <i>Autres services contractuels</i> | 1 887 | 385 | 1 126 | 1 502 | 390,2% |
| Sous-total | 5 117 | 2 550 | 3 149 | 2 567 | 100,7% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | - | - | - | - | n.d. |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| <i>Locaux et entretien</i> | 10 | 10 | 11 | - | 0,0% |
| <i>Communication</i> | 11 | 11 | 10 | - | 0,0% |
| <i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i> | 55 | 19 | 17 | 36 | 191,1% |
| <i>Services communs du système des Nations Unies</i> | - | - | - | - | n.d. |
| Sous-total | 76 | 40 | 39 | 36 | 90,8% |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| <i>Mobilier et matériel</i> | - | - | 2 | - | n.d. |
| <i>Fournitures</i> | 55 | 20 | 16 | 35 | 175,0% |
| Sous-total | 55 | 20 | 18 | 35 | 175,0% |
| Total B | 11 542 | 7 755 | 7 847 | 3 788 | 48,8% |
| TOTAL | 43 975 | 32 374 | 33 420 | 11 601 | 35,8% |
| POSTES | 78 | 57 | 57 | 21 | |
| dont | | | | | |
| Projet relatif au Plan d'action pour le développement | 489 | | | | |

Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | | Budget proposé pour 2022-2023 |
|-------------------|--|-------------------------------|
| 3.1 | Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 17 305 |
| 3.2 | Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | 191 |
| 3.3 | Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | 2 444 |
| 4.1 | Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement | 1 767 |
| 4.2 | Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | 10 630 |
| 4.3 | Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | 723 |
| 4.4 | Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | 10 914 |
| Total | | 43 975 |

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹
(en milliers de francs suisses)

| Fonds fiduciaire | Solde au 31 décembre 2020 | Estimation des contributions pour 2021 ² | Estimation des dépenses fin 2021 ³ | Solde escompté fin 2021 | Contributions prévues pour 2022-2023 ² | Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2022-2023 |
|--|---------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| République de Corée (promotion de services de règlement extrajudiciaire des litiges) | 366 | 186 | 157 | 395 | 372 | 767 |
| Total | 366 | 186 | 157 | 395 | 372 | 767 |

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les contributions prévues pour 2021 et pour l'exercice 2022-2023 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

³ Les prévisions de dépenses pour 2021 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

Administration, finances et gestion

Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur Administration, finances et gestion est chargé de la plateforme opérationnelle de l'OMPI, qui sert de base à la production de résultats dans toute l'Organisation et gère la performance globale de manière durable et sécurisée. Plus largement, compte tenu de son rôle essentiel dans la construction de la fondation de l'Organisation, ce secteur joue aussi un rôle important en fournissant au personnel de l'OMPI les ressources dont il a besoin pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.

L'activité du secteur s'articule autour de plusieurs éléments clés. Premièrement, il fait en sorte que les ressources soient distribuées au sein de l'OMPI conformément au programme et budget et au plan-cadre d'équipement adoptés par les États membres et soient efficacement gérées en recourant aux systèmes appropriés de gouvernance et de gestion des performances de l'Organisation. Deuxièmement, il veille à ce que l'architecture et les solutions de l'OMPI en matière de technologies de l'information et de la communication soient optimisées, que la numérisation soit renforcée dans toute l'Organisation et les données mieux utilisées, tout en maintenant un niveau élevé de sécurité de l'information. Troisièmement, il offre des services fiables et adaptés aux clients internes et externes, notamment des services juridiques et linguistiques, en garantissant la sécurité et la viabilité du site de l'OMPI. Enfin, il supervise le dispositif de résilience de l'OMPI, en faisant en sorte que l'Organisation tire les leçons de la COVID-19 et soit préparée à faire face à diverses menaces futures.

Gestion saine et prudente des finances et des performances, notamment des procédures de passation de marchés

La gestion fondée sur les résultats et la gestion des risques continueront de s'améliorer. La culture du risque sera renforcée davantage, en acceptant et en gérant les risques à l'intérieur de limites claires. Une nouvelle évaluation du risque de fraude sera menée afin de se tenir au courant des risques nouveaux et émergents et de valider l'adéquation des contrôles internes existants. Des efforts seront consentis pour améliorer l'utilisation de l'analyse des données afin de prendre des décisions éclairées et d'apporter au cadre réglementaire et aux contrôles internes les améliorations qui s'imposent.

L'une des priorités sera l'amélioration des services destinés à la base mondiale des clients qui paient des émoluments et des taxes à l'Organisation. Cela nécessitera de rester à l'écoute des besoins des clients ainsi que de prévoir et d'aligner les services de l'OMPI afin de satisfaire les besoins nouveaux et émergents, notamment en ce qui concerne les services de paiement et les interactions avec les offices nationaux de propriété intellectuelle. Les possibilités de simplification et d'automatisation des transactions et procédures financières seront recensées, notamment l'automatisation robotisée des processus (ARP), afin d'accroître encore davantage la productivité et l'exactitude.

Une approche stratégique et proactive sera appliquée aux activités d'approvisionnement de l'OMPI afin de garantir l'efficacité, la conformité et l'approche tournée vers la clientèle des procédures et exigences relatives à l'achat de biens et services, le recours aux contractants et l'organisation de voyages et de manifestations, en utilisant des outils informatiques supplémentaires ou des fonctionnalités améliorées, le cas échéant. Afin de réduire les délais d'achat et de faire un maximum d'économies grâce aux économies d'échelle et aux négociations, le suivi de l'utilisation des contrats à long terme sera consolidé et la gestion de la performance des services sera améliorée. La sensibilisation des contractants potentiels du monde entier sera renforcée grâce à une utilisation accrue des réseaux sociaux. L'optimisation des dépenses liées aux voyages et aux réunions dans un contexte d'après-COVID sera un objectif prioritaire et sera réalisée grâce à l'intégration des outils informatiques, au contrôle de la conformité et à la négociation des tarifs aériens.

Transformation numérique

Les objectifs du prochain exercice biennal en matière de TIC se concentreront sur la transformation numérique et la poursuite de la convergence technique et fonctionnelle, en tirant profit de la politique visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage ("Cloud First"), deuxième phase du programme de portail de propriété intellectuelle, sur la réponse forte à la pandémie de COVID-19 et sur l'importance accordée à la simplification des opérations et de l'appui. La transition des projets TIC terminés vers la phase opérationnelle aboutira à de nouvelles capacités d'appui, notamment l'analyse de données, le DevOp, une expérience client améliorée, une gestion renforcée de l'informatique en nuage, le système de gestion des contenus de l'Organisation, une numérisation axée sur une "nouvelle normalité" et une compétence centralisée pour une amélioration de la conception et de l'exécution des logiciels. Les activités se poursuivront en vue de développer les capacités de gestion de l'informatique en nuage, de mise en conformité et de gouvernance des données. En outre, une refonte complète du cadre de gouvernance des TIC et de participation des parties prenantes sera réalisée et une nouvelle stratégie TIC apportant une valeur ajoutée sera mise en place.

La mise en place d'un écosystème solide et sécurisé d'applications qui sous-tendent les opérations de l'OMPI est essentielle pour le bon déroulement des opérations et de la prestation de services dans l'ensemble de l'Organisation. À cette fin, la capacité de répondre avec souplesse aux besoins opérationnels sera mise en place grâce aux améliorations qui seront apportées au cadre de prestation des services et aux technologies utilisées. La priorité sera donnée aux projets et initiatives qui amélioreront les services aux utilisateurs et leur expérience. Les efforts se concentreront sur la transition vers l'hébergement en nuage du système de base pour la planification des ressources de l'Organisation (ERP), conformément à la stratégie ERP de prochaine génération.

La gestion des connaissances et des dossiers sera renforcée afin de permettre au personnel de toutes les unités administratives d'accéder aux informations, de les partager et de les utiliser plus efficacement. Les stratégies clés engloberont le déploiement des politiques, outils et procédures nécessaires pour passer à la gestion numérique des dossiers de l'OMPI, l'exploitation des capacités de la plateforme de gestion des contenus de l'Organisation pour faciliter un accès de tous les secteurs aux informations et la promotion du changement culturel en vue d'encourager le partage des connaissances.

La mise en œuvre graduelle de la prochaine génération de la stratégie de l'OMPI en matière de sécurité de l'information anticipera les risques pour la cybersécurité et permettra de détecter et de réagir rapidement aux incidents informatiques, de mieux préparer l'Organisation afin de se remettre rapidement des crises, et de réduire les effets sur les opérations de l'OMPI. En outre, la promotion d'une culture de la sécurité accompagnera la transition numérique sécurisée de l'OMPI en renforçant la simplification et l'intégration des services de gestion des risques en matière d'information dans les processus administratifs et informatiques.

Services internes et externes, y compris les services juridiques, linguistiques et liés à l'infrastructure

Des avis et des services juridiques rapides, fiables et adaptés revêtent une importance cruciale pour la bonne gestion et le bon fonctionnement de l'Organisation et de l'ensemble des règles de droit, y compris le bon déroulement des réunions de ses organes statutaires. Les services consisteront à fournir un appui et des avis efficaces au Secrétariat et aux États membres sur un large éventail de questions relatives au droit constitutionnel, au droit des contrats, au droit des traités et au droit administratif, conformément aux exigences légales et au droit applicable, tout en restant flexibles et en respectant pleinement les méthodes de travail horizontales.

Les services linguistiques de l'OMPI continueront à tenir leur engagement de soutenir ses États membres et son personnel multilingue et divers. Ils seront aidés en cela par l'utilisation des technologies modernes de traduction pour la fourniture de services linguistiques et la promotion du multilinguisme. L'OMPI poursuivra également la mise en œuvre de sa stratégie de qualité à la source afin d'assurer la qualité linguistique. Cela sera complété par le développement de nouvelles compétences. La gestion des services d'interprétation sera numérisée afin de la rendre plus efficace, plus souple et plus rapide face à la complexité accrue de la gestion de services d'interprétation sur des plateformes de conférence virtuelle.

Afin de garantir que le site de l'OMPI reste adapté aux activités de l'OMPI et aux réunions des États membres, les services d'infrastructure des locaux continueront de se concentrer sur la gestion et la maintenance, ainsi que sur l'amélioration ou la rénovation des locaux et des installations connexes. Au cours du prochain exercice biennal, de nouvelles améliorations seront apportées à l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées. Les efforts se poursuivront afin de réduire l'empreinte générée par les locaux de l'OMPI sur l'environnement, conformément aux prescriptions réglementaires du pays hôte et, plus généralement, à la politique des Nations Unies en vue d'atteindre l'objectif à long terme de zéro émission à l'horizon 2050.

La transition accélérée des services mondiaux de propriété intellectuelle aux communications électroniques du fait de la pandémie de COVID a entraîné une réduction correspondante de la demande de gros volumes d'impression et d'envoi de papier au cours de l'exercice 2020-2021. Le nouveau modèle opérationnel nécessitera d'adopter une stratégie d'approvisionnement plus flexible afin de répondre à des niveaux de demande variables tout en assurant la continuité du service. La priorité de l'imprimerie sera la production de publications en moins grand nombre, mais de valeur supérieure pour soutenir les produits et événements phares de l'OMPI.

L'OMPI préservera toujours un environnement opérationnel global adapté grâce à la fourniture en temps opportun de services efficaces et professionnels de gestion des risques de sécurité, axés sur la prévention, la préparation et la résilience. Sur la base des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, la coopération interdisciplinaire destinée à la préparation aux crises sera renforcée et reflétée dans le dispositif de résilience de l'OMPI, qui comprend des plans de continuité des opérations internes et de gestion de crise. En outre, des liens forts seront maintenus avec les organisations des Nations Unies, tels que le Groupe de travail chargé du système de gestion de la résilience de l'Organisation (ORMS) et le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises (CNUOGC).

Risques

| Risque | Solution |
|--|---|
| <p>La valeur des placements réalisés dans le cadre des stratégies approuvées par les États membres concernant la trésorerie principale et la trésorerie stratégique pourrait chuter, ce qui entraînerait une réduction de l'actif net (réserves). Des taux d'intérêt négatifs du franc suisse pendant une longue période pourraient également entraîner une hausse des coûts de la trésorerie d'exploitation.</p> <p>L'accès aux locaux de l'OMPI ou leur occupation n'est pas viable plus de sept jours, en raison d'une inaccessibilité matérielle, de craintes pour la santé et la sécurité, de dommages à l'infrastructure des bâtiments ou pour d'autres motifs.</p> <p>Un grave incident de sécurité, résultant d'un acte terroriste, de troubles civils, d'une catastrophe naturelle ou de toute autre cause, qui présente un risque pour le personnel et les biens du siège de l'OMPI ou dans le monde, par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs et de ses déplacements internationaux et de sa communication avec les États membres et d'autres parties prenantes.</p> <p>Le défaut de fourniture par des prestataires de services clés entraîne une perturbation des services fournis à nos clients extérieurs.</p> | <p>Les placements de trésorerie d'exploitation, de trésorerie stratégique et de trésorerie principale continueront d'être diversifiés, conformément à la politique en matière de placements. Les performances seront suivies de près par le CCI et ses conseillers en placement et des ajustements seront réalisés si nécessaire.</p> <p>Poursuite de la mise en place d'un bureau virtuel, de réunions hybrides et d'autres procédures et capacités de continuité de l'activité, conformément à l'objectif de l'OMPI de renforcer sa résilience. Amélioration permanente des procédures intégrées visant à réduire le risque de dysfonctionnements de l'infrastructure des bâtiments et de problèmes connexes de sécurité.</p> <p>En coordination avec des partenaires chargés de la sécurité, l'OMPI met en œuvre des stratégies visant à évaluer, suivre et gérer en permanence les risques pour la sécurité et la résilience grâce à des dispositifs efficaces de prévention, de détection et de réponse aux menaces potentielles pour la sécurité.</p> <p>L'OMPI procède avec toute la diligence nécessaire à des contrôles tout au long de chaque contrat, notamment un examen de la stabilité financière et de la réputation, mais aussi d'autres aspects des principaux prestataires de services.</p> |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|--|--|--|---|
| <i>Pilier stratégique n° 2</i> | <i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i> | | |
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | % de notifications concernant les traités traités rapidement par le Bureau du conseiller juridique | 95% des notifications concernant les traités sont traitées dans un délai de trois jours | 95% de ces notifications sont traitées dans un délai de trois jours |
| <i>Fondation</i> | <i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i> | | |
| 5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante | Taux de satisfaction des États membres et des autres parties prenantes à l'égard des services de traduction et d'interprétation Coût par mot/page de traduction % de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU ¹⁵ | Taux de satisfaction à l'égard des services linguistiques lors des réunions en 2020 : 92,6% 0,53 franc suisse 17,95% | Maintenir le taux de satisfaction Réduction de 5% > 18% par an |
| 5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables | Extension du service de transfert de taxes Les locaux et installations de l'OMPI restent adaptés à leur finalité Capacité renforcée de détecter, de répondre et de se remettre des menaces pour la sécurité de l'information en garantissant une perturbation minimale de l'activité | 96,5% du volume des taxes de recherche réglés par le service de transfert de taxe des offices récepteurs 94,5% des transactions liées au service de transfert de taxe sont réglées selon le calendrier en 2020 Zéro jour ouvrable avec une panne d'une installation technique affectant les activités essentielles et non essentielles de l'OMPI Temps moyen de détection d'un incident potentiel de la sécurité de l'information 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 2 heures ou moins | > 97,5% du volume total des taxes de recherche selon le PCT à régler par le service > 97,0% des règlements doivent être reçus selon le calendrier du service Maximum d'un jour ouvrable par an avec une panne d'une installation technique affectant les activités essentielles de l'OMPI Temps moyen de détection d'un incident potentiel de la sécurité de l'information 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 2 heures ou moins |

¹⁵ Comprend les dépenses relatives au CIC à compter de 2020.

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|---|--|---|--|
| | Disponibilité des services numériques tant au niveau interne qu'externe (temps de fonctionnement) | Infrastructure informatique de l'Organisation : 100,0% Services informatiques de l'Organisation : 99,96% | ≥ 99,8% |
| | Amélioration de la fourniture de services aux parties prenantes extérieures | Résultat Apdex > 0,6 pour 78% des applications transférées dans le nuage (fin 2020) | Résultat Apdex ≥ 0,6 pour 80% des applications transférées dans le nuage |
| 5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces | Confirmation de la conformité des opérations financières avec les dispositions des conventions et traités applicables de l'OMPI, le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI et les normes IPSAS | Une opinion d'audit sans réserve | Une opinion d'audit sans réserve |
| | Développement de la RBM et de la RM grâce à des systèmes ERP plus robustes gérés et améliorés conformément aux bonnes pratiques | RBM : Développement niveau 4.2 (fin 2019) RM : Dimensions 1-4 "avancé" dimensions 5 et 6 "établi" % d'incidents traités dans les délais prévus dans les accords de niveau de services : 91% % des ressources dépensées pour la maintenance ordinaire plutôt que pour du travail à valeur ajoutée : 70% | RBM : Développement niveau 4.5 (fin 2023) RM : Dimensions 1-6 "avancé" % d'incidents traités dans les délais prévus dans les accords de niveau de services : 95% % des ressources dépensées pour la maintenance ordinaire plutôt que pour du travail à valeur ajoutée : 50% |
| | Économies de coûts pour les produits et services achetés par l'OMPI | 4 852 576 francs suisses (2020) | 6 000 000 francs suisses (exercice biennal) |
| | Prix moyen des billets d'avion | 1 187 francs suisses (2019) | 3% de baisse sur l'exercice biennal |

Cabinet du Directeur général

Stratégies de mise en œuvre

Le Cabinet du Directeur général se concentrera sur la coordination stratégique globale des activités de l'Organisation en mettant en place une culture organisationnelle dynamique qui permette au personnel de l'OMPI de travailler de manière efficace, collaborative et innovante, de guider la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines et de veiller à la participation stratégique et à la communication à l'intention des parties prenantes extérieures, notamment les États membres et les médias.

Personnel et culture

Au cours du prochain exercice biennal, les initiatives relatives aux ressources humaines seront parfaitement conformes à la nouvelle stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines et viseront à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme. Les priorités comprendront notamment les activités suivantes :

- renforcer le statut de l'OMPI en tant qu'employeur de choix en offrant des conditions d'emploi compétitives, un environnement de travail harmonieux et dynamique, des possibilités de développement professionnel, ainsi qu'en veillant au bien-être du personnel et en promouvant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
- mesurer la participation du personnel, un paramètre clé pour améliorer la culture de l'Organisation;
- favoriser l'engagement et la responsabilité envers une gestion efficace des personnes, notamment à l'aide d'une révision du système de gestion de la performance;
- instaurer une culture de l'effort et de formation continue grâce à un cadre de formation et de perfectionnement instaurant également un lien plus clair entre développement de carrière et établissement d'une feuille de route;
- maintenir un cadre réglementaire fiable, moderne et adapté aux réalités actuelles en matière de gestion des ressources humaines qui contribue à l'efficacité opérationnelle;
- continuer d'œuvrer en faveur d'une répartition géographique plus équitable et d'une plus grande parité hommes-femmes en élargissant et en renforçant les programmes et initiatives de sensibilisation en matière de recrutement en partenariat avec les États membres actifs à ce sujet, y compris de nouvelles initiatives comme le Programme en faveur des jeunes experts;
- renforcer le service à la clientèle sur les questions relatives aux ressources humaines; et
- poursuivre la numérisation des ressources humaines.

Actualités et médias

Au cours du prochain exercice biennal, les stratégies en matière d'actualités et de médias viseront à :

- maintenir des canaux de communication avec les publics techniques et professionnels par l'intermédiaire de canaux dédiés à ce type de contenu, comme LinkedIn;
- atteindre de nouveaux publics cibles, comme les profanes, les PME, les jeunes et d'autres, dans le monde entier, grâce à une approche intégrée de la presse et de la création de contenus diffusés par des médias grand public et nos propres canaux institutionnels de première ligne, ainsi que par l'optimisation plus poussée des réseaux sociaux de l'Organisation;
- étendre les efforts de création de contenus au-delà des aspects techniques pour rédiger des récits illustrant l'importance de la propriété intellectuelle et son incidence positive sur les particuliers, les entreprises et les communautés dans le monde entier;
- étendre les informations à la presse afin de tenter d'informer le public des tendances qui présentent un intérêt local et régional ainsi que des développements thématiques intervenus dans le domaine de la propriété intellectuelle et dans l'économie mondiale;

- présenter les collègues de l'OMPI comme des leaders d'opinion et des commentateurs avisés dans leurs domaines d'expertise;
- créer et renforcer la présence sur les réseaux sociaux dédiés afin de permettre aux collègues actifs dans des domaines importants d'atteindre leur public cible aux fins de la commercialisation, de la communication aux utilisateurs et d'autres types de communication; et
- veiller à la cohérence des messages au travers de toutes les communications publiques de l'Organisation par des efforts soutenus, la formation des collègues et des communications internes efficaces.

Participation et coordination

Compte tenu de l'importance de la communauté diplomatique à Genève en tant que partie prenante essentielle, l'Organisation mettra en place des communications régulières et ciblées avec les États membres afin de diffuser des informations et de recueillir des commentaires sur la mise en œuvre des programmes pour renforcer la transparence.

Notre engagement auprès des États membres inclura également la prestation de services de la plus haute qualité en vue de l'organisation de réunions et d'événements selon les méthodes de travail les plus actuelles et les plus conviviales. Un examen permanent des pratiques actuelles sera également mené, tout en anticipant l'évolution des besoins des clients grâce à une coopération et à une analyse comparative avec d'autres organisations internationales et des leaders du secteur privé en matière de gestion d'événements et de réunions.

Justice interne, gouvernance et supervision

La poursuite de la mise en place d'un système complet d'éthique et d'intégrité inclura l'élaboration de normes et de principes conformes aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, en s'appuyant sur les principes d'éthique et d'intégrité de l'OMPI tels qu'ils sont énoncés dans son Code de déontologie. Des activités de sensibilisation seront menées afin de poursuivre l'instauration d'une culture solide de la déontologie dans l'Organisation et de renforcer le comportement éthique de l'ensemble du personnel à tous les niveaux de l'Organisation et les services de conseil fournis aux chefs de service de l'OMPI.

La prévention et le traitement des plaintes et des conflits seront encore améliorés afin de contribuer à l'instauration d'un environnement de travail harmonieux et efficace.

Le médiateur mettra en place une communication ciblée à l'intention du personnel, notamment en organisant des discussions bilatérales, des réunions de personnel, des cours de formation et des tables rondes dans le cadre de groupes de soutien mutuel au niveau de la base (réseau de relais) afin de mieux faire connaître les mécanismes de règlement des conflits, notamment la médiation, et d'encourager leur utilisation, le cas échéant.

Des initiatives de supervision interne continueront d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs en renforçant la reddition des comptes, le respect du cadre, l'optimisation des ressources, la gestion, le contrôle interne et la gouvernance de l'Organisation comme suit :

- fournir, de façon indépendante, une assurance et des conseils objectifs et axés sur les risques en évaluant la pertinence et l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance;
- fournir un soutien et des conseils spécialisés à travers des activités permanentes de supervision, de consultation et de fourniture de conseils et en encourageant l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation à travers des processus de supervision transparents et participatifs, en vue de traiter les risques a posteriori ou anticipativement, le cas échéant;
- appuyer la direction dans la gestion efficace et efficiente du dispositif en matière d'intégrité dans lequel les devoirs, les rôles, les responsabilités et les droits de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI sont clairement définis, en administrant une ligne téléphonique spéciale permettant de signaler les actes répréhensibles et les éventuelles fautes commises au sein de l'OMPI;
- contribuer à une couverture efficace de la supervision en coopération étroite avec les unités de l'Organisation qui constituent, de par leurs fonctions, une deuxième ligne de défense, et en recensant et en mettant en œuvre des technologies et des pratiques innovantes en vue de garantir leur efficacité;
- continuer à organiser des missions transversales, notamment des examens en matière d'intégrité aux fins d'analyser les systèmes et processus de l'Organisation qui présentent les risques les plus élevés de fraude, d'abus ou de faute.

Risques

| Risque | Solution |
|--|--|
| L'inefficacité de la communication et de l'engagement auprès du public externe et interne peut porter gravement atteinte à la crédibilité et à l'image de marque de l'OMPI. | Interaction proactive avec les parties prenantes, en suivant une approche stratégique axée sur le public et en utilisant l'ensemble des outils de communication, la sensibilisation des médias et la disponibilité à répondre aux demandes de renseignements afin d'expliquer comment la propriété intellectuelle peut enrichir la vie et améliorer les moyens de subsistance de chacun, où qu'il se trouve. Le renforcement des communications internes contribuera à la collaboration efficace du personnel. |
| Les systèmes de gouvernance et de supervision de l'Organisation se révèlent inefficaces ou sont perçus comme n'étant pas totalement objectifs et indépendants, ce qui affecte l'impartialité et la crédibilité du travail et entraîne une baisse des résultats et de la confiance. | Fermeté à l'égard du respect de normes déontologies strictes et renforcement de la fonction de déontologie. Adhésion aux normes et codes pertinents et à la Charte de la supervision interne. Collaboration étroite avec l'OCIS, le vérificateur externe des comptes et le CCI et réponse aux recommandations d'améliorations en temps utile. Mise en place et fonctionnement effectif d'instances internes simplifiées veillant au respect du cadre réglementaire, à la prise de décisions fondées sur les risques et à la gouvernance interne. |
| Des programmes de changements organisationnels comportent toujours des risques et une culture plus ouverte et dynamique de l'Organisation peut prendre plus de temps à s'installer que prévu. | Engagement fort, exemplarité et communication venant du sommet et stratégie de transformation introduisant de réels changements afin de parvenir à un environnement fondé sur la confiance qui autonomise les personnes. Organiser la nouvelle culture en termes de comportements et de résultats à atteindre pour accélérer le changement et renforcer les comportements déterminants. Aligner la culture et la stratégie de sorte que la nouvelle culture devienne essentielle pour améliorer la performance de l'Organisation. |

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|--|---|--|---|
| <i>Pilier stratégique n° 1</i> | | | |
| <i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i> | | | |
| 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | Les médias mentionnent l'OMPI | 49 335 (2020) | 20% d'augmentation au cours de l'exercice biennal |
| | Portée de la présence de l'OMPI sur les principaux réseaux sociaux | Twitter : 101 131 LinkedIn : 104 640 Facebook : 76 287 (mai 2021) | ≥ 500 000 abonnés sur les différents réseaux sociaux à la fin de l'exercice biennal |
| | Taux de satisfaction des États membres et d'autres parties prenantes vis-à-vis de l'organisation de manifestations | 100% | ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |
| | % de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU | 75% (6 sur 8) | 100% |
| | % de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle publiées en 2022-2023 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU | 80% (4 sur 5) | 100% |
| Exécution de projets pilotes dans le cadre de la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique linguistique révisée, phase 1 | n.d. | 2 | |
| <i>Pilier stratégique n° 2</i> | | | |
| <i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i> | | | |
| 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | Taux de satisfaction des délégués assistant aux AG et à d'autres réunions | 94% de satisfaction globale | ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits |

| Résultat escompté | Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés |
|--|---|--|--|
| <i>Fondation</i> | <i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i> | | |
| 5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante | Participation du personnel | À déterminer | Amélioration par rapport à l'enquête précédente |
| | Parité : % de femmes aux niveaux P4 à D2 | P4 – 50,3% P5 – 31,4% D1 – 37,5% D2 – 8,3% | P4 – 50% P5 – 35% D1 – 41% D2 – 33% |
| | Diversité géographique : % par région conformément aux accords | Afrique : 10,4% Asie et Pacifique : 19,5% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 9,1% Amérique latine et Caraïbes : 7,3% Moyen-Orient : 2% Amérique du Nord : 10,8% Europe de l'Ouest : 40,9% | Accord entre les États membres sur la politique de l'OMPI en matière de répartition géographique |
| 5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces | Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes | Aucune interférence dans les travaux de la DSI, comme illustré dans le rapport annuel : WO/PBC/31/4 | Aucune interférence |
| | Nombre de recommandations de supervision acceptées | 100% des recommandations de la DSI acceptées | 90% des recommandations de la DSI acceptées |

Ressources

Administration, finances et gestion et Cabinet du Directeur général : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

| | Budget proposé pour 2022-2023 | Programme et budget pour 2020-2021 | Budget 2020-2021 après virements | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|---|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|--------------|
| | | | | Montant | % |
| A. Ressources en personnel | | | | | |
| Postes | 128 531 | 130 993 | 130 976 | (2 462) | -1,9% |
| Fonctionnaires temporaires | 3 461 | 5 362 | 7 418 | (1 901) | -35,5% |
| Autres dépenses de personnel | 3 152 | 3 152 | 3 152 | - | - |
| Total A | 135 144 | 139 507 | 141 546 | (4 363) | -3,1% |
| B. Autres ressources | | | | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | | | | | |
| Stages | 226 | 132 | 778 | 94 | 71,4% |
| Bourses de l'OMPI | 154 | 24 | 12 | 130 | 541,7% |
| Sous-total | 380 | 156 | 790 | 224 | 143,7% |
| Voyages formations et subventions | | | | | |
| Missions de fonctionnaires | 1 625 | 2 031 | 1 089 | (406) | -20,0% |
| Voyages de tiers | 498 | 1 122 | 846 | (624) | -55,6% |
| Formations et indemnités de voyage connexes | 214 | 283 | 135 | (69) | -24,4% |
| Sous-total | 2 337 | 3 435 | 2 069 | (1 099) | -32,0% |
| Services contractuels | | | | | |
| Conférences | 1 249 | 787 | 1 324 | 462 | 58,7% |
| Publications | - | 29 | 12 | (29) | -100,0% |
| Services contractuels de personnes | 11 204 | 11 342 | 11 349 | (139) | -1,2% |
| Autres services contractuels | 60 125 | 51 779 | 52 370 | 8 347 | 16,1% |
| Sous-total | 72 578 | 63 937 | 65 054 | 8 641 | 13,5% |
| Charges financières | | | | | |
| Sous-total | 2 480 | 1 066 | 757 | 1 414 | 132,6% |
| Frais de fonctionnement | | | | | |
| Locaux et entretien | 42 690 | 37 967 | 37 698 | 4 722 | 12,4% |
| Communication | 1 797 | 2 656 | 2 656 | (859) | -32,3% |
| Frais de représentation et autres frais de fonctionnement | 1 147 | 1 531 | 1 583 | (384) | -25,1% |
| Services communs du système des Nations Unies | 1 222 | 1 184 | 976 | 38 | 3,2% |
| Sous-total | 46 856 | 43 338 | 42 913 | 3 518 | 8,1% |
| Matériel et fournitures | | | | | |
| Mobilier et matériel | 872 | 938 | 3 366 | (67) | -7,1% |
| Fournitures | 2 377 | 2 624 | 4 024 | (247) | -9,4% |
| Sous-total | 3 249 | 3 563 | 7 390 | (314) | -8,8% |
| Total B | 127 879 | 115 495 | 118 973 | 12 384 | 10,7% |
| TOTAL | 263 023 | 255 002 | 260 519 | 8 021 | 3,1% |
| POSTES | 351 | 355 | 363 | (4) | |

Administration, finances et gestion et Cabinet du Directeur général : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

| Résultat escompté | | Budget proposé pour 2022-2023 |
|-------------------|---|-------------------------------|
| 1.1 | Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | 5 549 |
| 2.1 | Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | 1 315 |
| 2.2 | L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | 7 580 |
| 2.4 | Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle | 160 |
| 5.1 | Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante | 53 528 |
| 5.2 | Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables | 149 571 |
| 5.3 | Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces | 45 320 |
| Total | | 263 023 |

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹
(en milliers de francs suisses)

| Fonds fiduciaire | Solde au 31 décembre 2020 | Estimation des contributions pour 2021 ² | Estimation des dépenses fin 2021 ³ | Solde escompté fin 2021 | Contributions prévues pour 2022-2023 ² | Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2022-2023 |
|--|---------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| République de Corée (administrateurs auxiliaires) ⁴ | 676 | 207 | 326 | 557 | 713 | 1 270 |
| Total | 676 | 207 | 326 | 557 | 713 | 1 270 |

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les contributions prévues pour 2021 et pour l'exercice 2022-2023 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

³ Les prévisions de dépenses pour 2021 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

⁴ Y compris les administrateurs au PCT et au développement régional et national gérés par le DGRH.

III. ANNEXES

ANNEXE I Budget 2020-2021 après virements

(en milliers de francs suisses)

| Secteur | Programme et budget 2020-2021 | Virements ¹ | | | Budget 2020-2021 après virements ² | Virements en pourcentage | |
|--|-------------------------------|------------------------|--------------------|---------------------|---|--------------------------|------------------------------|
| | | Virements entrants | Virements sortants | Total net virements | | d'un programme | du programme et budget total |
| Brevets et technologie | 228 255 | 724 | (1 295) | (570) | 227 685 | -0,2% | -0,1% |
| Marques et dessins et modèles | 82 603 | 845 | (517) | 328 | 82 931 | 0,4% | 0,0% |
| Droit d'auteur et industries de la création | 27 826 | 3 109 | (1 917) | 1 193 | 29 019 | 4,3% | 0,2% |
| Développement régional et national | 65 850 | 1 328 | (810) | 518 | 66 368 | 0,8% | 0,1% |
| Infrastructure et plateformes | 39 501 | 1 708 | (3 268) | (1 560) | 37 941 | -3,9% | -0,2% |
| Enjeux et partenariats mondiaux | 22 281 | 288 | (127) | 162 | 22 443 | 0,7% | 0,0% |
| Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation | 32 374 | 1 583 | (537) | 1 046 | 33 420 | 3,2% | 0,1% |
| Administration, finances et gestion | 255 002 | 6 580 | (1 063) | 5 517 | 260 519 | 2,2% | 0,7% |
| Non affecté | 14 707 | 2 048 | (8 681) | (6 634) | 8 074 | n.d. | n.d. |
| TOTAL | 768 401 | 18 215 | (18 215) | - | 768 401 | - | - |

Note : Le programme et budget 2020-2021 et le programme et budget 2020-2021 après virements ont été alignés sur la nouvelle structure dans le programme et budget pour 2022-2023.

¹ Le Règlement financier de l'OMPI prévoit la possibilité de procéder à des virements dans son article 5.5, qui stipule que : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services".

² Au 31 décembre 2020.

ANNEXE II Ressources proposées pour 2022-2023 par secteur*(en milliers de francs suisses)*

| Secteur | Budget proposé pour 2022-2023 | | | Programme et budget 2020-2021 | | | Budget 2020-2021 après virements ¹ | | | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | |
|--|-------------------------------|-------------------|----------------|-------------------------------|-------------------|----------------|---|-------------------|----------------|---|-------------|
| | Personnel | Autres ressources | Total | Personnel | Autres ressources | Total | Personnel | Autres ressources | Total | Montant | % |
| Brevets et technologie | 134 345 | 96 030 | 230 374 | 137 178 | 91 078 | 228 255 | 136 659 | 91 027 | 227 685 | 2 119 | 0,9% |
| Marques et dessins et modèles | 59 735 | 20 695 | 80 430 | 58 663 | 23 940 | 82 603 | 58 779 | 24 152 | 82 931 | (2 173) | -2,6% |
| Droit d'auteur et industries de la création | 18 352 | 13 383 | 31 735 | 18 793 | 9 034 | 27 826 | 18 130 | 10 889 | 29 019 | 3 909 | 14,0% |
| Développement régional et national | 44 214 | 24 932 | 69 145 | 44 571 | 21 279 | 65 850 | 44 881 | 21 487 | 66 368 | 3 296 | 5,0% |
| Infrastructure et plateformes | 26 496 | 11 186 | 37 682 | 27 888 | 11 613 | 39 501 | 27 439 | 10 502 | 37 941 | (1 819) | -4,6% |
| Enjeux et partenariats mondiaux | 18 421 | 7 060 | 25 480 | 16 594 | 5 688 | 22 281 | 16 791 | 5 652 | 22 443 | 3 199 | 14,4% |
| Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation | 32 432 | 11 542 | 43 975 | 24 619 | 7 755 | 32 374 | 25 572 | 7 847 | 33 420 | 11 601 | 35,8% |
| Administration, finances et gestion | 135 144 | 127 879 | 263 023 | 139 507 | 115 495 | 255 002 | 141 546 | 118 973 | 260 519 | 8 021 | 3,1% |
| Non affecté | 7 346 | 4 600 | 11 946 | 8 107 | 6 600 | 14 707 | 3 830 | 4 244 | 8 074 | (2 761) | -18,8% |
| TOTAL | 476 484 | 317 307 | 793 792 | 475 919 | 292 482 | 768 401 | 473 627 | 294 774 | 768 401 | 25 391 | 3,3% |

Note : Le programme et budget 2020-2021 et le programme et budget 2020-2021 après virements ont été alignés sur la nouvelle structure dans le programme et budget pour 2022-2023.

¹ Au 31 décembre 2020.

ANNEXE III Postes par secteur

| Secteur | Budget proposé pour 2022-2023 | | | | | Programme et budget 2020-2021 | | | | | Budget 2020-2021 après virements ¹ | | | | | Variation en 2022-2023 par rapport au programme et budget 2020-2021 | | | | |
|---|-------------------------------|-----------|------------|------------|--------------|-------------------------------|-----------|------------|------------|--------------|---|-----------|------------|------------|--------------|--|----------|-----------|-------------|-----------|
| | DG /VDG /SDG | D | P | G | Total | DG /VDG /SDG | D | P | G | Total | DG /VDG /SDG | D | P | G | Total | DG /VDG /SDG | D | P | G | Total |
| Brevets et technologie | 1 | 9 | 166 | 201 | 377 | 1 | 9 | 164 | 208 | 382 | 1 | 9 | 166 | 201 | 377 | - | - | 2 | (7) | (5) |
| Marques et dessins et modèles | 1 | 9 | 71 | 75 | 156 | 1 | 10 | 64 | 80 | 155 | 1 | 9 | 71 | 75 | 156 | - | (1) | 7 | (5) | 1 |
| Droit d'auteur et industries de la création | 1 | 5 | 24 | 11 | 41 | 1 | 4 | 26 | 15 | 46 | 1 | 4 | 27 | 11 | 43 | - | 1 | (2) | (4) | (5) |
| Développement régional et national | 1 | 16 | 63 | 27 | 107 | 1 | 18 | 59 | 28 | 106 | 1 | 17 | 62 | 28 | 108 | - | (2) | 4 | (1) | 1 |
| Infrastructure et plateformes | 1 | 5 | 41 | 13 | 60 | 1 | 3 | 47 | 13 | 64 | 1 | 4 | 45 | 15 | 65 | - | 2 | (6) | - | (4) |
| Enjeux et partenariats mondiaux | 1 | 7 | 23 | 12 | 43 | 1 | 5 | 20 | 11 | 37 | 1 | 5 | 20 | 11 | 37 | - | 2 | 3 | 1 | 6 |
| Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation | 1 | 8 | 54 | 15 | 78 | - | 6 | 37 | 14 | 57 | - | 7 | 38 | 12 | 57 | 1 | 2 | 17 | 1 | 21 |
| Administration, finances et gestion | 2 | 20 | 168 | 161 | 351 | 3 | 23 | 162 | 167 | 355 | 3 | 26 | 167 | 167 | 363 | (1) | (3) | 6 | (6) | (4) |
| Non affecté | - | - | 6 | - | 6 | - | - | 3 | 4 | 7 | - | - | - | 3 | 3 | - | - | 3 | (4) | (1) |
| TOTAL | 9 | 79 | 616 | 515 | 1 219 | 9 | 78 | 582 | 540 | 1 209 | 9 | 81 | 596 | 523 | 1 209 | - | 1 | 34 | (25) | 10 |

Note : Le programme et budget 2020-2021 et le programme et budget 2020-2021 après virements ont été alignés sur la nouvelle structure dans le programme et budget pour 2022-2023.

¹ Au 31 décembre 2020.

ANNEXE IV Répartition des recettes et des dépenses par union pour 2022-2023

Introduction

1. Conformément au Règlement financier de l'OMPI (article 2.3), la présente annexe contient le programme et budget de l'Organisation par union pour l'exercice biennal 2022-2023. Les unions comprennent les unions financées par des contributions (Paris, Berne, classification internationale des brevets (CIB), Nice, Locarno et Vienne) ainsi que la Convention instituant l'OMPI et les quatre unions des systèmes d'enregistrement international (PCT, Madrid, La Haye et Lisbonne). La méthode de répartition des recettes et des dépenses entre les unions dans le cadre du programme de travail et budget pour 2022-2023 est restée inchangée par rapport à celle utilisée pour le programme et budget de 2020-2021. S'agissant de la répartition des dépenses directes et indirectes des unions, conformément à la pratique antérieure, les calculs ont été affinés pour mieux refléter l'évolution des activités de l'Organisation rendue possible par les systèmes ERP/EPM. Les tableaux figurant dans la présente annexe donnent un aperçu de la répartition des recettes et des dépenses par union pour 2022-2023, des prévisions de recettes par union pour 2022-2023 et du budget par secteur et par union pour 2022-2023.

Répartition des recettes par union

2. La répartition des recettes entre les unions est fondée sur la méthode de répartition ci-après :

- les recettes provenant des contributions des États membres sont réparties entre les unions financées par des contributions;
- les recettes provenant des taxes des systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne sont réparties entre les unions respectives;
- les recettes provenant des publications sont réparties entre les unions du PCT et de Madrid sur la base des estimations relatives aux recettes provenant des publications de chacune de ces unions;
- les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation sont réparties entre les unions sur la base des estimations;
- les autres recettes sont réparties de manière égale entre toutes les unions; et
- les ajustements IPSAS apportés aux recettes sur une base budgétaire sont répartis de manière égale entre toutes les unions.

Répartition des dépenses par union

Principes de répartition

3. Les dépenses sont réparties entre les unions selon les quatre catégories suivantes :

- i) "dépenses directes de l'union" (par exemple, les dépenses encourues par le système du PCT constituent des "dépenses directes" de l'Union du PCT);
- ii) "dépenses indirectes de l'union" (par exemple, la part des dépenses du Secteur du développement régional et national prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense indirecte de l'union");
- iii) "dépenses administratives directes" (par exemple, les dépenses du Secteur administration, finances et gestion concernant l'appui administratif et de gestion fourni au système du PCT constituent des "dépenses administratives directes" de l'Union du PCT); et
- iv) "dépenses administratives indirectes" (par exemple, la part des dépenses du Secteur administration, finances et gestion concernant l'appui administratif et de gestion fourni au Secteur du développement régional et national prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense administrative indirecte").

4. Les dépenses directes de l'union sont réparties entre les unions soit en intégralité soit sur la base d'estimations. Les dépenses administratives directes sont réparties entre les unions sur la base de leur part relative dans l'effectif.

5. Les dépenses indirectes de l'union et les dépenses administratives indirectes sont réparties entre les unions sur la base du principe de la "capacité de paiement". Si l'union dispose d'un niveau de réserves supérieur au montant recommandé, elle est réputée être à même d'appuyer les activités indirectes. La "capacité de paiement" représente la

différence entre les recettes prévisionnelles biennales d'une union, d'une part, et les dépenses directes de l'union et ses dépenses administratives directes, d'autre part. La mesure dans laquelle cet appui peut être fourni par chaque union est calculée en fonction de la proportion relative dans laquelle les recettes de l'union dépassent ses dépenses directes.

Répartition des dépenses par catégorie pour 2022-2023

6. Le tableau ci-dessous résume la répartition des dépenses de l'exercice biennal 2022-2023 entre les unions sur la base de quatre catégories de répartition. Les dépenses indirectes sont réparties entre les unions du PCT et de Madrid en fonction de leur "capacité de paiement".

| Unions financées par des contributions | Union du PCT | Union de Madrid | Union de La Haye | Union de Lisbonne |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union |
| Dépenses administratives directes | Dépenses administratives directes | Dépenses administratives directes | Dépenses administratives directes | Dépenses administratives directes |
| Dépenses indirectes de l'union | Dépenses indirectes de l'union | Dépenses indirectes de l'union | Dépenses indirectes de l'union | Dépenses indirectes de l'union |
| Dépenses administratives indirectes | Dépenses administratives indirectes | Dépenses administratives indirectes | Dépenses administratives indirectes | Dépenses administratives indirectes |
| Ajustements IPSAS apportés aux dépenses | | | | |

Répartition des dépenses par activité

7. Les activités de l'OMPI sont mises en œuvre conformément à son programme de travail mis en place par différents secteurs. Les dépenses relatives aux activités figurant dans les tableaux ci-dessous sont réparties en tant que "dépenses directes de l'union", comme indiqué ci-après.

| Secteur | Unions financées par des contributions | Union du PCT | Union de Madrid | Union de La Haye | Union de Lisbonne |
|---------|---|---|---|---|---|
| | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union |
| PT | SCP (10% – estimation) | SCP (90% – estimation) | | | |
| | Promotion de la Convention de Paris, du PLT et du Traité de Budapest (10% – estimation) | Promotion de la Convention de Paris, du PLT et du Traité de Budapest (90% – estimation) | | | |
| | Informations confidentielles (10% – estimation) | Informations confidentielles (90% – estimation) | | | |
| | | Assemblée de l'Union du PCT, Groupe de travail du PCT, activités juridiques et promotionnelles du PCT | | | |
| | | Services de traitement, services de traduction et systèmes informatiques du PCT | | | |
| BD | SCT (20% – estimation) | | SCT (65% – estimation) | SCT (15% – estimation) | |
| | Promotion du Traité de Singapour (20% – estimation) | | Promotion du Traité de Singapour (65% – estimation) | Promotion du Traité de Singapour (15% – estimation) | |
| | Article 6ter (20% – estimation) | | Article 6ter (65% – estimation) | Article 6ter (15% – estimation) | |
| | Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques (20% – estimation) | | Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques (65% – estimation) | Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques (15% – estimation) | |
| | | | Assemblée de l'Union de Madrid, Groupe de travail de Madrid, activités juridiques et promotionnelles du système de Madrid | Assemblée de l'Union de La Haye, Groupe de travail de La Haye, activités juridiques et promotionnelles de La Haye | Assemblée de l'Union de Lisbonne, système de Lisbonne, Groupe de travail de Lisbonne, promotion |
| | | Services de traitement et de traduction et système informatique du système de Madrid ¹⁶ | Services de traitement et système informatique du système de La Haye | Traitement et développement informatique du système de Lisbonne | |

¹⁶ La part des ressources dans le cadre du système de Madrid appuyant les opérations du système de La Haye est attribuée aux unions de La Haye et de Lisbonne

| Secteur | Unions financées par des contributions | Union du PCT | Union de Madrid | Union de La Haye | Union de Lisbonne |
|---------|---|--|--|---|----------------------------------|
| | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union | Dépenses directes de l'union |
| CCI | SCCR Promotion des traités (Beijing, Marrakech, WCT, WPPT, etc.) Service d'échange de livres et normes de publication ouverte de l'ABC Renforcement des compétences en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes Développement, déploiement et maintenance de WIPO Connect | | | | |
| RND | | Promotion du système du PCT | Promotion du système de Madrid | Promotion du système de La Haye | Promotion du système de Lisbonne |
| | | Bases de données mondiales (61,4% – estimation) | Bases de données mondiales (29,8% – estimation) | Bases de données mondiales (8,7% – estimation) | |
| | Services de règlement extrajudiciaire des litiges (18% – estimation) | Services de règlement extrajudiciaire des litiges (17% – estimation) | Services de règlement extrajudiciaire des litiges (46% – estimation) | Services de règlement extrajudiciaire des litiges (19% – estimation) | |
| IP | Classifications internationales et normes de l'OMPI (9% – estimation) | Classifications internationales et normes de l'OMPI (70% – estimation) | Classifications internationales et normes de l'OMPI (20% – estimation) | Classifications internationales et normes de l'OMPI (1% – estimation) | |
| | | Bases de données mondiales (61,4% – estimation) | Bases de données mondiales (29,8% – estimation) | Bases de données mondiales (8,7% – estimation) | |
| GCP | IGC Renforcement des capacités en matière de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques | | | | |
| IE | Services de règlement extrajudiciaire des litiges (18% – estimation) | Services de règlement extrajudiciaire des litiges (17% – estimation) | Services de règlement extrajudiciaire des litiges (46% – estimation) | Services de règlement extrajudiciaire des litiges (19% – estimation) | |

8. Les dépenses relatives à d'autres activités sont réparties en tant que "dépenses indirectes de l'union" sur la base du principe de la "capacité de paiement".

9. Les dépenses relatives aux activités mises en œuvre par le Secteur administration, finances et gestion, à l'exclusion de la Section de l'information et des médias, sont attribuées en tant que dépenses "administratives directes" à l'ensemble des unions comme suit : a) imputation directe aux unions des coûts administratifs tels que la part du coût de l'hébergement du serveur au CIC et dans le nuage, et la part du coût de la Section des recettes au sein de la Division des finances; et b) imputation aux unions des autres coûts "administratifs directs" sur la base de leur part relative dans l'effectif. Les dépenses administratives qui ne sont pas réparties en tant que dépenses "administratives directes" sont réparties en tant que dépenses "administratives indirectes" sur la base du principe de la "capacité de paiement".

Répartition des ajustements IPSAS par union

10. Les ajustements IPSAS aux dépenses sont répartis au prorata entre les unions en fonction des parts relatives des dépenses. Les ajustements IPSAS comprennent les prestations au personnel après la cessation de service, et l'amortissement des bâtiments et de l'équipement, des logiciels et des droits de superficie ainsi que leur capitalisation.

Scénario global par union
(en milliers de francs suisses)

| | Unions financées par des contributions | | Union du PCT | | Union de Madrid | | Union de La Haye | | Union de Lisbonne | | Total | |
|---|--|-------|----------------|-------|-----------------|-------|------------------|-------|-------------------|------|----------------|-------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Recettes 2022-2023 | 36 233 | | 738 987 | | 162 270 | | 13 497 | | 775 | | 951 762 | |
| Dépenses 2022-2023 | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses directes de l'union | 30 111 | | 245 078 | | 75 900 | | 21 381 | | 1 708 | | 374 178 | |
| Dépenses administratives directes | 13 061 | | 117 657 | | 53 623 | | 12 648 | | 825 | | 197 814 | |
| Sous-total dépenses directes | 43 172 | | 362 735 | | 129 523 | | 34 029 | | 2 533 | | 571 992 | |
| Dépenses indirectes de l'union | - | | 136 268 | | 11 860 | | - | | - | | 148 129 | |
| Dépenses administratives indirectes | - | | 67 772 | | 5 899 | | - | | - | | 73 671 | |
| Sous-total dépenses indirectes | - | | 204 041 | | 17 759 | | - | | - | | 221 799 | |
| Total dépenses 2022-2023 | 43 172 | | 566 776 | | 147 281 | | 34 029 | | 2 533 | | 793 792 | |
| Ajustement estimé du budget au titre des normes IPSAS | 3 170 | | 41 623 | | 10 816 | | 2 499 | | 186 | | 58 294 | |
| Total des dépenses après ajustements IPSAS | 46 342 | | 608 399 | | 158 097 | | 36 528 | | 2 719 | | 852 086 | |
| Résultat d'exploitation | (10 109) | | 130 588 | | 4 172 | | (23 030) | | (1 945) | | 99 676 | |
| Montant recommandé des FRR* | 21 586 | 50,0% | 141 694 | 25,0% | 36 820 | 25,0% | 5 104 | 15,0% | - | n.d. | 205 205 | 25,9% |

* Les montants recommandés pour les FRR sont calculés en appliquant les facteurs PBE aux dépenses biennales de chaque union, conformément à la politique révisée relative aux réserves (WO/PBC/23/8).

Recettes prévisionnelles par union
(en milliers de francs suisses)

| | Unions financées par des contributions | | Union du PCT | | Union de Madrid | | Union de La Haye | | Union de Lisbonne | | Total | |
|--|--|-------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|------------------|-------------|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Recettes sur une base comptable | | | | | | | | | | | | |
| Taxes | - | - | 736 925 | 99,7% | 159 961 | 98,6% | 12 227 | 90,6% | 150 | 19,4% | 909 262 | 95,5% |
| Recettes sur la base d'une comptabilité de caisse | | | | | | | | | | | | |
| Contributions (unitaires) | 34 996 | 96,6% | - | - | - | - | - | - | - | - | 34 996 | 3,7% |
| Arbitrage | 612 | 1,7% | 578 | 0,1% | 1 564 | 1,0% | 646 | 4,8% | - | - | 3 400 | 0,4% |
| Publications | - | - | 860 | 0,1% | 120 | 0,1% | - | - | - | - | 980 | 0,1% |
| Autres recettes | 601 | 1,7% | 601 | 0,1% | 601 | 0,4% | 601 | 4,5% | 601 | 77,6% | 3 005 | 0,3% |
| Sous-total | 36 209 | 99,9% | 2 039 | 0,3% | 2 285 | 1,4% | 1 247 | 9,2% | 601 | 77,6% | 42 381 | 4,5% |
| Ajustements IPSAS aux recettes selon la méthode de la comptabilité de caisse | 24 | 0,1% | 24 | 0,0% | 24 | 0,0% | 24 | 0,2% | 24 | 3,1% | 119 | 0,0% |
| TOTAL | 36 233 | 100% | 738 987 | 100% | 162 270 | 100% | 13 497 | 100% | 775 | 100% | 951 762 | 100% |

Budget par secteur et par union
(en milliers de francs suisses)

| | Unions financées par des contributions | Union du PCT | Union de Madrid | Union de La Haye | Union de Lisbonne | Total |
|--|--|-----------------|--------------------|---------------------|----------------------|----------------|
| Brevets et technologie | 382 | 229 846 | 146 | - | - | 230 374 |
| Marques et dessins et modèles | 1 086 | - | 62 021 | 15 741 | 1 582 | 80 430 |
| Droit d'auteur et industries de la création | 19 070 | 11 651 | 1 014 | - | - | 31 735 |
| Développement régional et national | 291 | 59 035 | 7 696 | 1 997 | 126 | 69 145 |
| Infrastructure et plateformes | 667 | 29 540 | 6 401 | 1 074 | - | 37 682 |
| Enjeux et partenariats mondiaux | 6 181 | 17 754 | 1 545 | - | - | 25 480 |
| Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation | 2 434 | 30 314 | 8 658 | 2 569 | - | 43 975 |
| Administration, finances et gestion | 12 465 | 180 423 | 57 254 | 12 094 | 788 | 263 023 |
| Non affecté | 596 | 8 212 | 2 546 | 554 | 38 | 11 946 |
| TOTAL | 43 172 | 566 776 | 147 281 | 34 029 | 2 533 | 793 792 |

ANNEXE V Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

PCT

1. Le montant des recettes au titre du PCT est influencé par différents facteurs, dont la demande en faveur des services du PCT et la stratégie des déposants. La demande en faveur des services du PCT est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs internes ou externes au système des brevets. Les facteurs externes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît le plus rapidement, le montant des investissements dans la recherche-développement, la confiance dans la technologie et les fluctuations des taux de change. Les facteurs internes comprennent le montant des taxes du PCT, l'attractivité et la valeur des services du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

2. Comment la stratégie des déposants influe sur les recettes au titre du PCT :

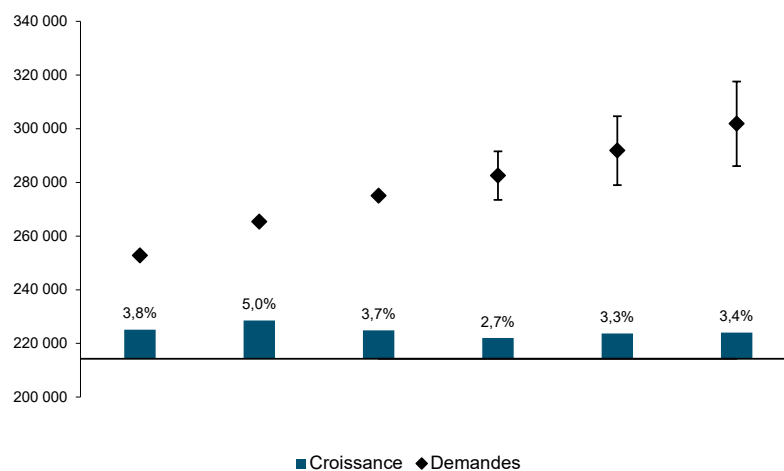
- i) **Taxe par feuille** : le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la trente et unième figurant dans la demande.
- ii) **Examen préliminaire international** : les déposants qui demandent l'examen préliminaire international prévu au chapitre II du PCT doivent payer une taxe additionnelle (dénommée "taxe de traitement").
- iii) **Dépôt électronique** : les déposants qui ont recours au dépôt électronique (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions.
- iv) **Bureau international agissant en tant qu'office récepteur** : les déposants qui choisissent de déposer leur demande auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur doivent payer une taxe spéciale (dénommée "taxe de transmission").

3. Les paragraphes ci-après détaillent les prévisions actuelles concernant le niveau de la demande, le nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, la proportion des dépôts électroniques et l'activité du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur¹⁷.

Prévisions relatives aux dépôts selon le PCT (demande)

4. Le nombre des dépôts selon le PCT a fortement augmenté ces dernières années. La figure 1 montre le nombre prévu des demandes selon le PCT pour les années 2021 à 2023 (sur la base des données disponibles à la fin de mars 2021).

Figure 1. Nombre de demandes selon le PCT de 2018 à 2023



¹⁷ Toutes les statistiques reposent sur la date de dépôt des demandes selon le PCT ou les demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II.

| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|-----------------------|---------|---------|---------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Demandes selon le PCT | 252 779 | 265 382 | 275 100 | 282 600 | 291 900 | 301 900 |
| Croissance | 3,8% | 5,0% | 3,7% | 2,7% | 3,3% | 3,4% |
| Limite inférieure | | | | -9 100 | -12 900 | -15 800 |
| Limite supérieure | | | | +9 000 | +12 800 | +15 700 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

5. Le tableau ci-dessous montre les prévisions relatives aux dépôts par pays d'origine.

Dépôts selon le PCT pour quelques pays de 2018 à 2023

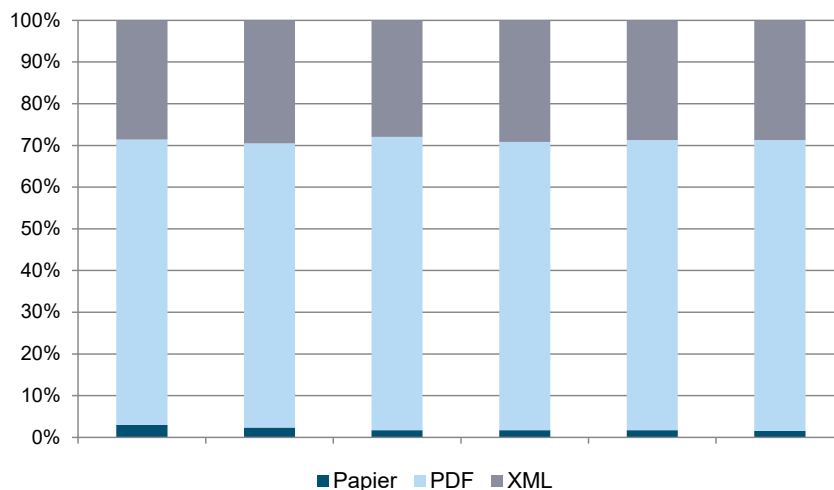
| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|----|--------|--------|--------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| AT | 1 484 | 1 432 | 1 518 | 1 548 | 1 566 | 1 600 |
| AU | 1 827 | 1 765 | 1 718 | 1 698 | 1 695 | 1 683 |
| BE | 1 301 | 1 356 | 1 328 | 1 342 | 1 335 | 1 356 |
| BR | 615 | 643 | 697 | 684 | 716 | 734 |
| CA | 2 416 | 2 732 | 2 620 | 2 551 | 2 486 | 2 462 |
| CH | 4 595 | 4 625 | 4 880 | 5 059 | 5 100 | 5 206 |
| CN | 53 444 | 59 170 | 68 708 | 71 232 | 76 427 | 81 723 |
| DE | 19 757 | 19 355 | 18 544 | 18 401 | 18 735 | 18 825 |
| DK | 1 445 | 1 440 | 1 551 | 1 618 | 1 628 | 1 669 |
| ES | 1 399 | 1 495 | 1 456 | 1 455 | 1 418 | 1 393 |
| FI | 1 833 | 1 654 | 1 668 | 1 727 | 1 630 | 1 600 |
| FR | 7 922 | 7 912 | 7 766 | 8 000 | 8 013 | 8 054 |
| G1 | 4 299 | 4 512 | 4 686 | 4 923 | 5 017 | 5 229 |
| G2 | 3 766 | 3 457 | 3 812 | 4 015 | 4 155 | 4 336 |
| GB | 5 636 | 5 778 | 5 904 | 5 914 | 6 085 | 6 198 |
| IL | 1 896 | 2 002 | 1 944 | 1 967 | 2 000 | 2 042 |
| IN | 2 009 | 2 046 | 1 910 | 2 005 | 2 055 | 2 133 |
| IT | 3 328 | 3 384 | 3 401 | 3 428 | 3 522 | 3 590 |
| JP | 49 703 | 52 700 | 50 525 | 53 748 | 55 272 | 57 121 |
| KR | 16 919 | 19 074 | 20 059 | 19 976 | 21 331 | 22 315 |
| NL | 4 132 | 4 050 | 4 014 | 4 146 | 4 186 | 4 225 |
| NO | 767 | 785 | 699 | 771 | 758 | 768 |
| RU | 1 032 | 1 185 | 1 103 | 1 094 | 1 123 | 1 147 |
| SE | 4 175 | 4 202 | 4 352 | 4 388 | 4 370 | 4 440 |
| SG | 901 | 1 146 | 1 291 | 1 308 | 1 327 | 1 384 |
| US | 56 178 | 57 482 | 58 931 | 59 620 | 59 576 | 60 302 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

Utilisation des moyens de dépôt électronique

6. Les estimations relatives à l'utilisation des moyens de dépôt électronique (PDF ou XML), exprimées en pourcentage du nombre total de dépôts, sont illustrées dans la figure 2 ci-dessous. L'utilisation des moyens de dépôt électronique a continué d'augmenter régulièrement, pour atteindre 98,2% de l'ensemble des dépôts en 2020.

Figure 2. Utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML) en pourcentage du nombre total de dépôts de 2018 à 2023

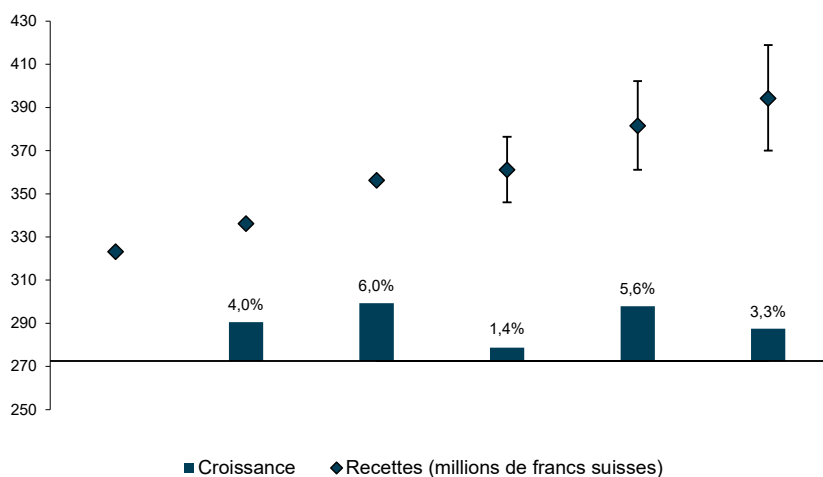


| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|--------|-------|-------|-------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Papier | 3,0% | 2,3% | 1,7% | 1,7% | 1,7% | 1,6% |
| PDF | 68,4% | 68,2% | 70,3% | 69,1% | 69,6% | 69,8% |
| XML | 28,6% | 29,5% | 27,9% | 29,1% | 28,7% | 28,7% |

Estimations relatives aux recettes au titre du PCT

7. Le montant des recettes provenant des taxes du PCT est fondé sur les prévisions relatives au nombre de dépôts (figure 1), sur les estimations relatives au montant des taxes par feuille, au nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II et au volume projeté des dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur. L'OMPI comptabilise les recettes au titre du PCT à la date de publication des demandes selon le PCT conformément aux normes IPSAS. Les prévisions de recettes au titre du PCT jusqu'en 2023 après ajustements IPSAS sont indiquées ci-dessous dans la figure 3.

Figure 3. Prévisions relatives aux recettes du PCT corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2023



| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Recettes (millions de francs suisses) | 323,2 | 336,2 | 356,2 | 361,1 | 381,5 | 394,2 |
| Croissance | - | 4,0% | 6,0% | 1,4% | 5,6% | 3,3% |
| Limite inférieure | - | - | - | -15,1 | -20,4 | -24,2 |
| Limite supérieure | - | - | - | +15,4 | +20,8 | +24,7 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

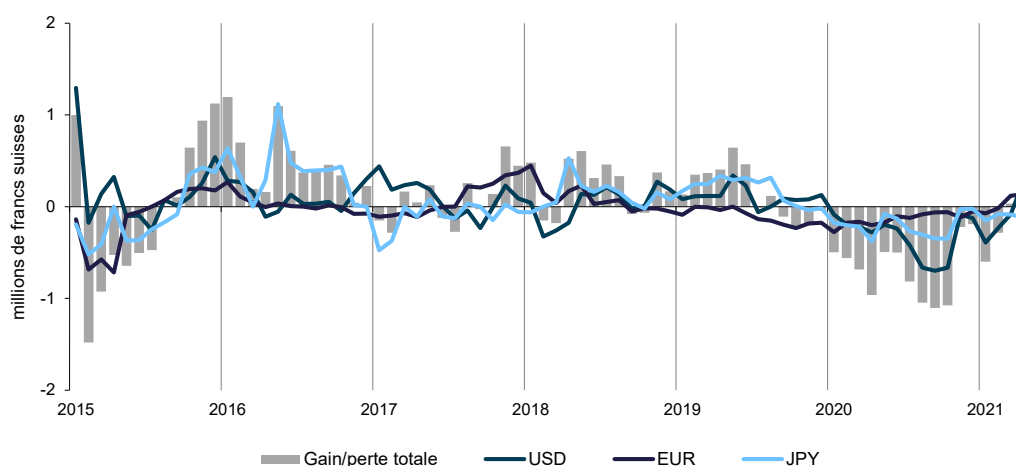
Ajustement en fonction des taux de change

8. Les taxes du PCT sont payées en différentes monnaies. Dans le cas de celles qui sont payées en monnaies “librement convertibles”, le montant est égal au “montant équivalent” fixé par le Bureau international alors que, dans le cas de celles payées en monnaies qui “ne sont pas librement convertibles”, les offices récepteurs les convertissent en un montant équivalent en francs suisses, en euros ou en dollars des États-Unis d’Amérique (règle 15 du règlement d’exécution du PCT). L’OMPI fixe les montants équivalents selon les règles prescrites dans les directives de l’Assemblée du PCT.

9. Les déposants paient une taxe de dépôt international selon le montant équivalent en vigueur à la date de dépôt. Toutefois, en raison de l’application tardive de ce montant, il est probable que les taux de change du marché seront différents des taux de l’OMPI au moment du paiement, ce qui aura pour résultat un gain ou une perte de recettes au titre du PCT.

10. La différence entre le montant équivalent à la date de dépôt et le montant converti en francs suisses à la date de paiement en vertu des taux de change de l’ONU constitue un gain ou une perte de recettes au titre du PCT. Le graphique ci-après montre le gain ou la perte tous les mois de ces recettes. Ces dernières années, l’OMPI a enregistré des gains et des pertes en raison des fluctuations de change entre le franc suisse et d’autres monnaies.

Gain/perte des recettes au titre du PCT par taux de change



11. Le barème actuel des taxes du PCT est reproduit dans le tableau ci-dessous.

Barème révisé des taxes du PCT (à compter du 1^{er} juillet 2008)
(en francs suisses)

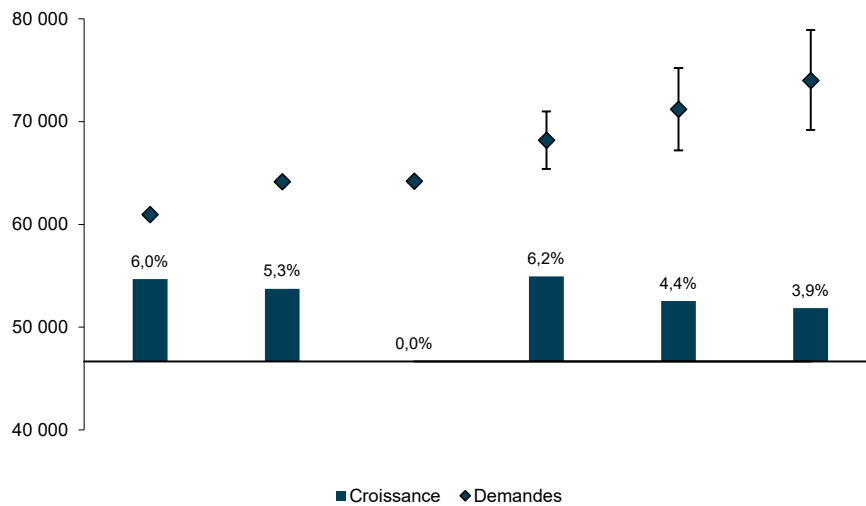
| | |
|---|-------------------------------------|
| Taxe de base | 1 330 |
| Taxe par feuille à compter de la trente et unième | 15 |
| Réductions au titre du dépôt électronique | -100 (Easy), -200 (PDF), -300 (XML) |
| Taxe de transmission du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur | 100 |
| Taxe de traitement | 200 |

Madrid

Madrid – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

12. La figure 4 montre les prévisions relatives aux demandes au titre du système de Madrid pour la période 2021-2023 (sur la base des données disponibles à la fin de mars 2021). Les prévisions reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs et des modèles économétriques. Ces derniers sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le FMI. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Figure 4. Nombre de demandes selon le système de Madrid de 2018 à 2023

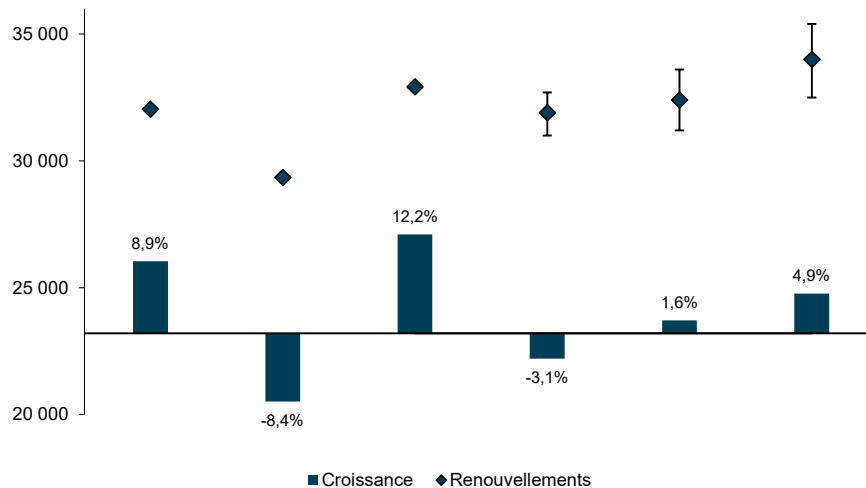


| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|--|--------|--------|--------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Demandes au titre du système de Madrid | 60 959 | 64 171 | 64 200 | 68 200 | 71 200 | 74 000 |
| Croissance | 6,0% | 5,3% | 0,0% | 6,2% | 4,4% | 3,9% |
| Limite inférieure | | | | -2 800 | -4 000 | -4 800 |
| Limite supérieure | | | | +2 800 | +4 000 | +4 900 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

Madrid – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

13. La figure 5 montre les prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de Madrid pour la période 2021-2023. Les renouvellements sont eux aussi fondés sur des modèles de régression et le modèle de transfert. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés.

Figure 5. Demandes de renouvellements au titre du système de Madrid de 2018 à 2023

| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|---|--------|--------|--------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Renouvellements au titre du système de Madrid | 32 037 | 29 348 | 32 915 | 31 900 | 32 400 | 34 000 |
| Croissance | 8,9% | -8,4% | 12,2% | -3,1% | 1,6% | 4,9% |
| Limite inférieure | | | | -900 | -1 200 | -1 500 |
| Limite supérieure | | | | +800 | +1 200 | +1 400 |

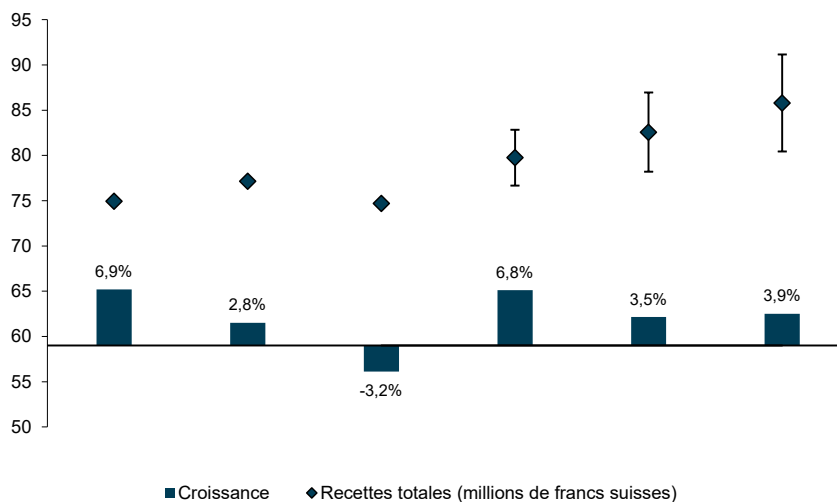
Note : chiffres préliminaires pour 2020.

Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid

14. Les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sont générées par les trois catégories de services offerts par l'OMPI dans le cadre du système de Madrid, à savoir : a) l'inscription des enregistrements internationaux; b) l'inscription des renouvellements; c) l'inscription des désignations postérieures; et d) d'autres services, y compris des modifications et la délivrance d'extraits.

15. L'OMPI comptabilise les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sur la base de la publication qui, en principe, a lieu environ deux semaines après l'enregistrement. Les recettes provenant des taxes liées aux renouvellements et aux désignations postérieures sont comptabilisées à la date d'inscription de ces renouvellements et désignations postérieures. La figure 6 ci-dessous montre les prévisions de recettes au titre du système de Madrid après ajustements IPSAS pour la période 2021-2023 pour chacune des catégories de services précitées. Les recettes estimatives sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements, compte tenu des éventuels retards de traitement.

Figure 6. Prévisions des recettes au titre du système de Madrid corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2023



| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|--|-------------|-------------|-------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Taxe de base | 45,1 | 48,2 | 44,3 | 49,5 | 51,6 | 53,6 |
| Taxe de renouvellement | 20,9 | 19,2 | 21,5 | 20,8 | 21,2 | 22,2 |
| Désignation postérieure | 5,8 | 6,4 | 5,9 | 6,0 | 6,2 | 6,3 |
| Autres | 3,2 | 3,4 | 3,1 | 3,5 | 3,6 | 3,8 |
| Recettes totales (millions de francs suisses) | 74,9 | 77,2 | 74,7 | 79,8 | 82,6 | 85,8 |
| Croissance | 6,9% | 2,8% | -3,2% | 6,8% | 3,5% | 3,9% |
| Limite inférieure | | | | -3,1 | -4,4 | -5,4 |
| Limite supérieure | | | | +3,1 | +4,4 | +5,4 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

16. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les nombres effectifs et attendus des enregistrements et des renouvellements pour la période 2018-2023 et sur l'évolution effective et attendue de la taxe moyenne pendant cette période. La taxe moyenne correspond aux recettes totales provenant des taxes au titre du système de Madrid divisées par le nombre total d'enregistrements et de renouvellements par année.

Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de Madrid

| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|--|--------|--------|--------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Enregistrements au titre du système de Madrid | 60 071 | 64 118 | 62 062 | 65 300 | 68 000 | 70 700 |
| Renouvellements au titre du système de Madrid | 32 037 | 29 348 | 32 915 | 31 900 | 32 400 | 34 000 |
| Enregistrements + renouvellements | 92 108 | 93 466 | 94 977 | 97 200 | 100 400 | 104 700 |
| Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses) | 74,9 | 77,2 | 74,7 | 79,8 | 82,6 | 85,8 |
| Taxe moyenne (francs suisses) | 814 | 826 | 787 | 821 | 823 | 819 |

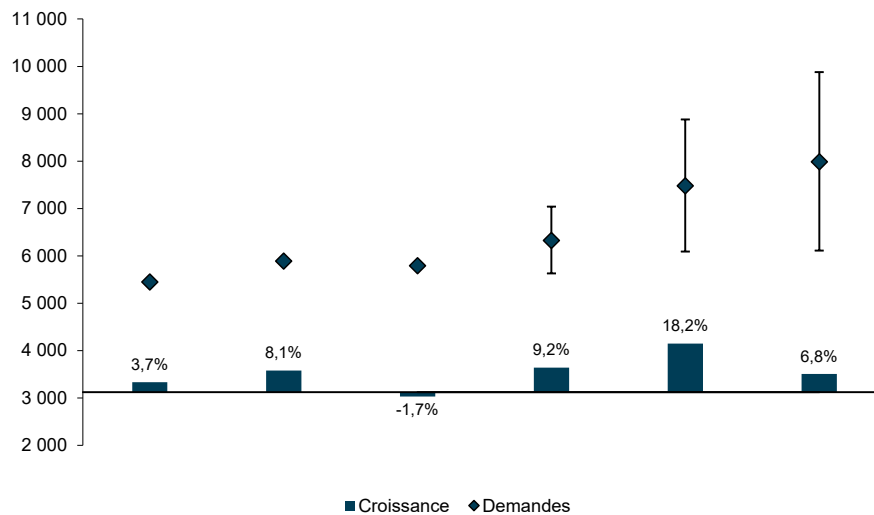
Note : chiffres préliminaires pour 2020.

La Haye

La Haye – Prévisions relatives à la demande d’enregistrements internationaux

17. La figure 7 montre les prévisions des demandes au titre du système de La Haye pour la période 2021-2023 (sur la base des données disponibles à la fin de mars 2021). Les prévisions relatives à la demande d’enregistrements au titre du système de La Haye reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs et des modèles économétriques. Ces derniers sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le FMI. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Figure 7. Nombre de demandes selon le système de La Haye de 2018 à 2023



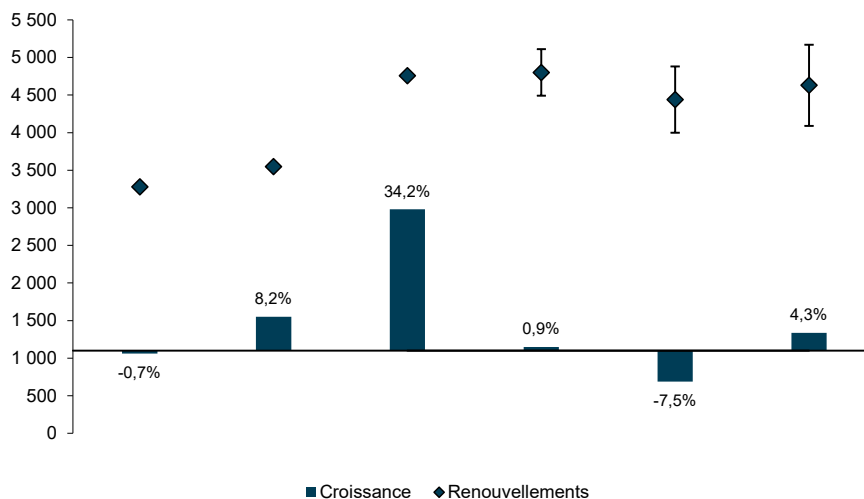
| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|---|-------|-------|-------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Demandes au titre du système de La Haye | 5 451 | 5 894 | 5 796 | 6 330 | 7 480 | 7 990 |
| Croissance | 3,7% | 8,1% | -1,7% | 9,2% | 18,2% | 6,8% |
| Limite inférieure | | | | -700 | -1 390 | -1 880 |
| Limite supérieure | | | | +710 | +1 400 | +1 890 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

La Haye – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

18. La figure 8 montre les prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de La Haye pour la période 2021-2023 (sur la base des données disponibles à la fin de mars 2021). Différents modèles de régression sont utilisés pour prévoir les renouvellements des enregistrements. Outre les modèles d'autorégression, on utilise le lien entre les renouvellements et les enregistrements avec des décalages de cinq ans ainsi que les renouvellements antérieurs avec des décalages de cinq ans puisque les enregistrements et les renouvellements il y a cinq ans devraient contribuer au total des renouvellements durant l'année en cours.

Figure 8. Demandes de renouvellements au titre du système de La Haye de 2018 à 2023



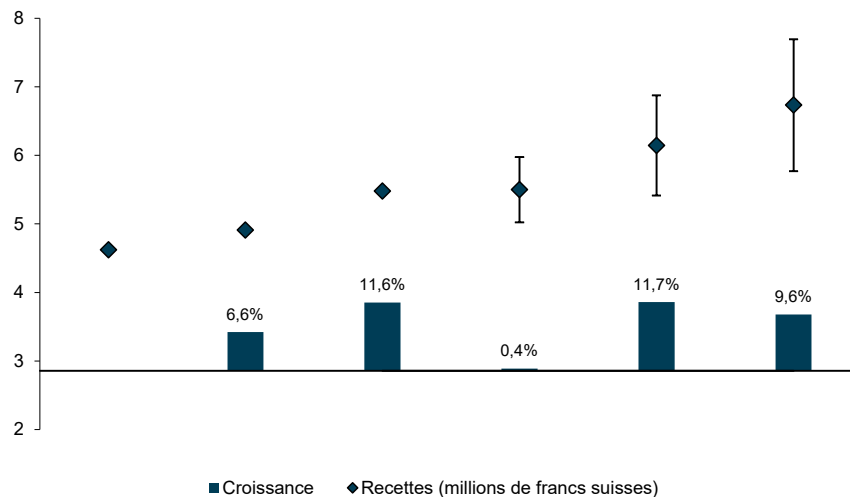
| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|--|-------|-------|-------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Renouvellements au titre du système de La Haye | 3 278 | 3 547 | 4 759 | 4 800 | 4 440 | 4 630 |
| Croissance | -0,7% | 8,2% | 34,2% | 0,9% | -7,5% | 4,3% |
| Limite inférieure | | | | -310 | -440 | -540 |
| Limite supérieure | | | | +310 | +440 | +540 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

Estimations relatives aux recettes au titre du système de La Haye

19. Les recettes générées par le système de La Haye sont calculées sur la base du barème des taxes en vigueur dont les principaux éléments sont la taxe de base et les taxes de renouvellement. Ces deux éléments couvrent 90% environ des recettes. Les autres taxes sont regroupées et appelées "Autres". La figure 9 ci-dessous montre les prévisions de recettes au titre du système de La Haye après ajustements IPSAS pour la période 2021-2023.

Figure 9. Prévisions des recettes au titre du système de La Haye corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2023



| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|---------------------------------------|------|------|-------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Recettes (millions de francs suisses) | 4,6 | 4,9 | 5,5 | 5,5 | 6,1 | 6,7 |
| Croissance | | 6,6% | 11,6% | 0,4% | 11,7% | 9,6% |
| Limite inférieure | | | | -0,5 | -0,7 | -1,0 |
| Limite supérieure | | | | +0,5 | +0,7 | +1,0 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

20. Les prévisions de recettes pour la période 2021-2023 (voir le tableau ci-dessous) sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits. Il convient de noter que les recettes estimatives données ci-dessous reposent sur l'hypothèse que ne sera apporté dans les années à venir aucun changement au barème des taxes à payer au Bureau international en vertu du système de La Haye.

Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de La Haye

| | 2018 | 2019 | 2020 | Prévisions pour 2021 | Prévisions pour 2022 | Prévisions pour 2023 |
|---|-------|-------|--------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Enregistrements au titre du système de La Haye | 4 767 | 5 042 | 6 795 | 6 007 | 7 000 | 7 620 |
| Renouvellements au titre du système de La Haye | 3 278 | 3 547 | 4 759 | 4 800 | 4 440 | 4 630 |
| Enregistrements + renouvellements | 8 045 | 8 589 | 11 554 | 10 807 | 11 440 | 12 250 |
| Recettes du système de La Haye (millions de francs suisses) | 4,6 | 4,9 | 5,5 | 5,5 | 6,1 | 6,7 |
| Taxe moyenne (francs suisses) | 574 | 572 | 474 | 509 | 537 | 550 |

Note : chiffres préliminaires pour 2020.

ANNEXE VI Indicateurs relatifs aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle

Indicateurs relatifs au système du PCT

Généralités

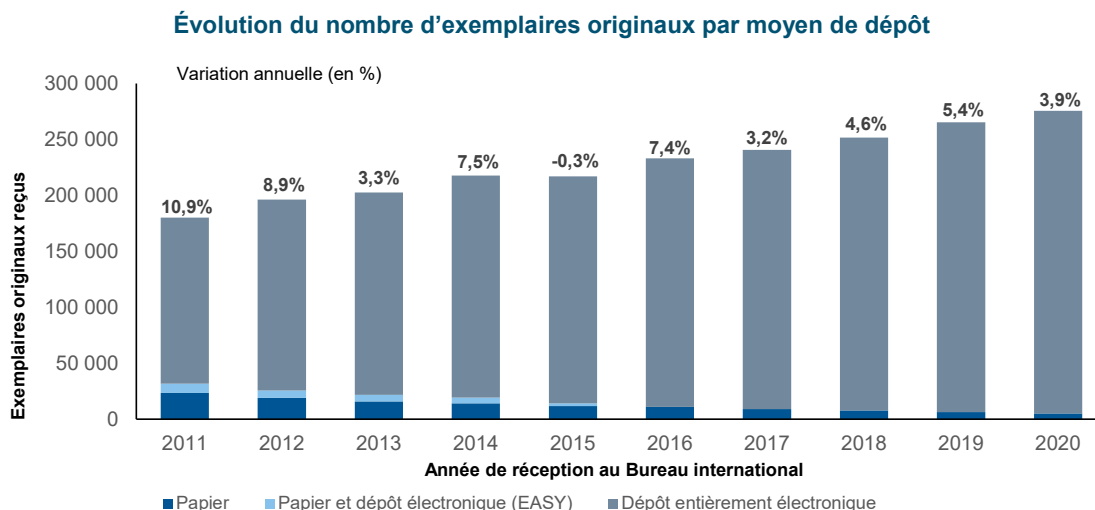
La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du PCT ci-après :

- charge de travail du PCT;
- répartition linguistique de cette charge de travail;
- coût unitaire;
- productivité en matière d'examen de forme;
- qualité de l'examen de forme;
- qualité de la traduction;
- qualité de la conception des logiciels;
- Bureau international agissant en tant qu'office récepteur

La publication des demandes selon le PCT a généralement lieu tous les jeudis. Les années 2014 et 2020 ont chacune comporté 53 jeudis et non 52 comme les autres années, ce qui affecte légèrement les tendances statistiques fondées sur les demandes selon le PCT publiées.

Charge de travail

La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international¹⁸.



Note : Les données de 2020 peuvent être incomplètes.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2021.

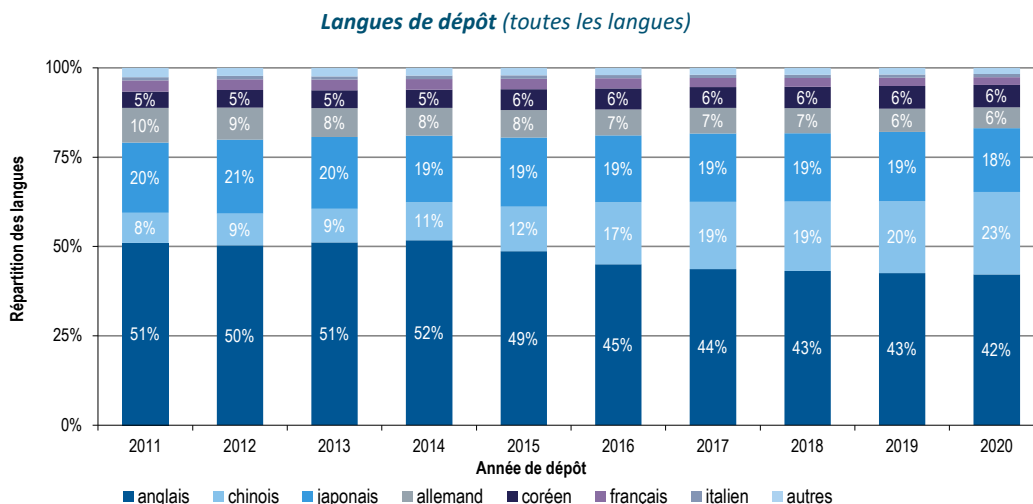
- Le Bureau international a reçu 275 450 exemplaires originaux en 2020, ce qui représente une augmentation de 3,9% par rapport à l'année précédente.

¹⁸ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international, mais ne constituent pas toujours des indicateurs exacts du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

- En 2020, la part de dépôts électroniques a continué d'augmenter et a représenté 98,2% de l'ensemble des dépôts.

Répartition linguistique

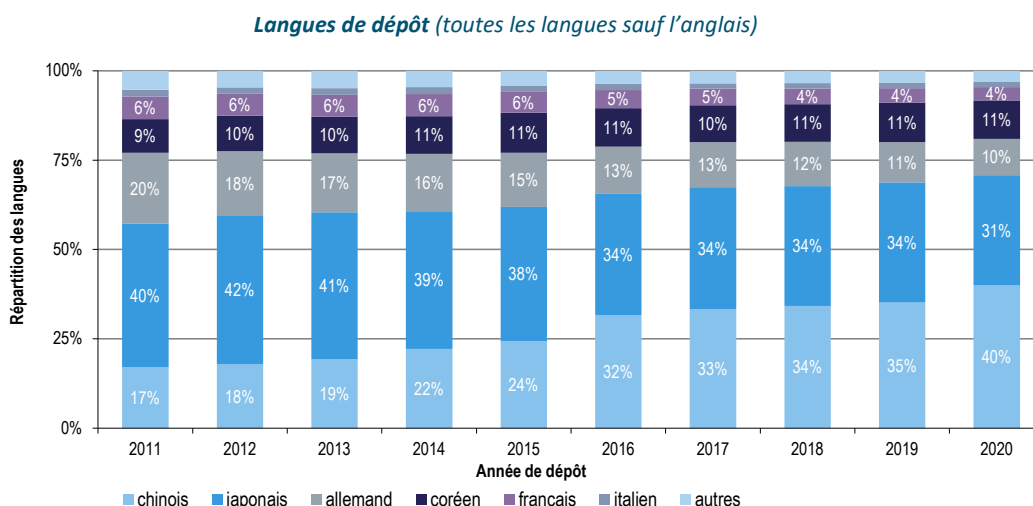
L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.



Note : Les données de 2020 peuvent être incomplètes.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2021.

Près de deux tiers des demandes ont été déposées en anglais et en chinois en 2020, ce qui représente 42,2% et 23,1% de l'ensemble des dépôts, respectivement. La part des langues asiatiques a connu une forte hausse au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 32,6% en 2011 à 47,2% en 2020. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :



Note : Les données de 2020 peuvent être incomplètes.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2021.

La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours de ces dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Coût unitaire du traitement d'une demande

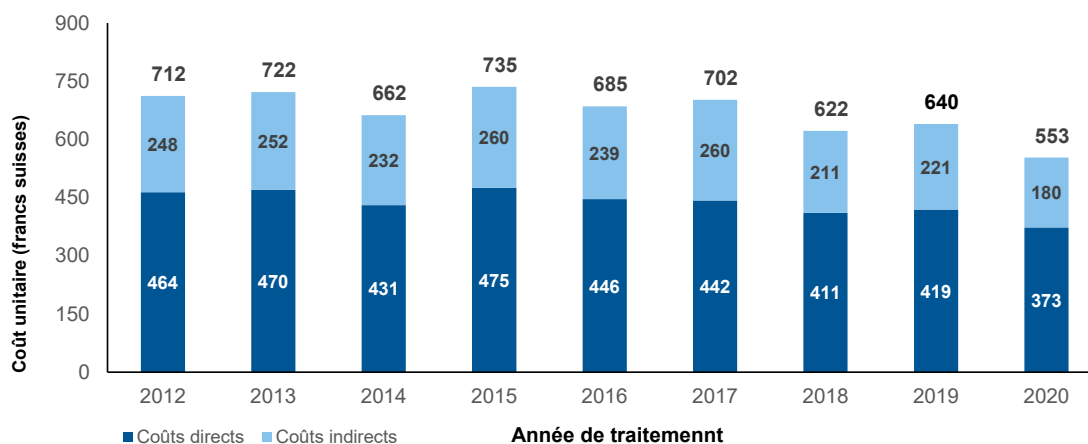
L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système.

Les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT comprennent les dépenses des services suivants : services de conférence et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une petite partie de ces dépenses (coût de l'hébergement des serveurs au CIC, coût estimé de la source authentique des demandes selon le PCT publiées (PATENTSCOPE) et part des coûts de la Section des recettes dans la Division des finances) est directement attribuée au système du PCT, tandis que le reste des dépenses attribuables au système du PCT est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire assurant l'appui aux opérations).

De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée
(en francs suisses)



Note : Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée est une estimation qui est calculée en divisant le coût total du traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données rétrospectives ont été révisées.

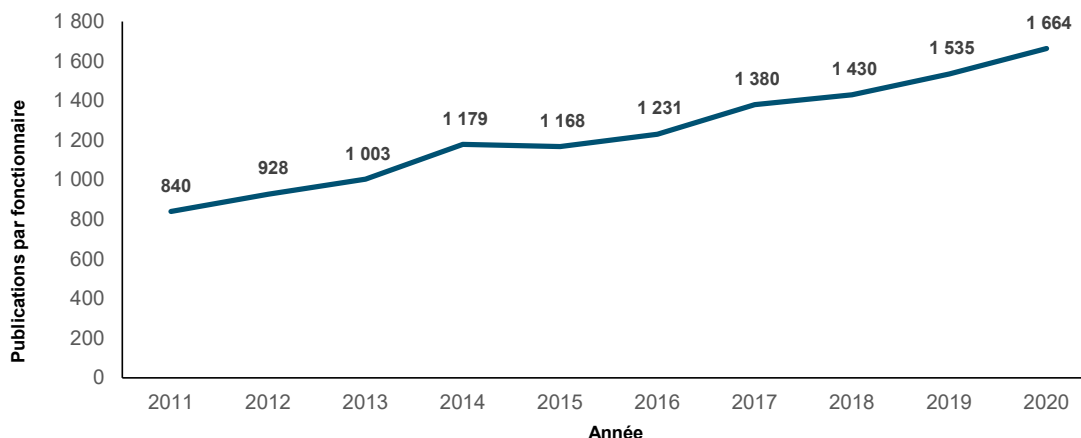
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2021.

Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 553 francs suisses en 2020, ce qui représente une baisse de 13,5% par rapport à 2019. Le coût unitaire en 2020 a diminué à la suite d'une augmentation de 7,3% du nombre de demandes selon le PCT publiées associée à une baisse de 7,2% du total des coûts par rapport à 2019.

Productivité en matière d'examen de forme

La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.

Productivité en matière d'examen de forme



Note : Les effectifs sont calculés en équivalent personnel plein temps à partir des listes des fonctionnaires de décembre.

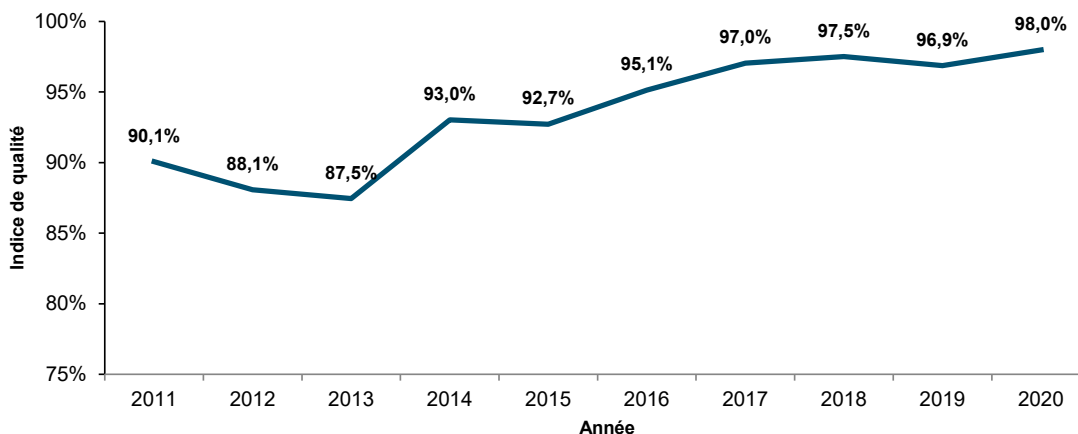
Source : Département des services du PCT et Base de données statistiques de l'OMPI, février 2021.

- La productivité en matière d'examen de forme augmente chaque année, en raison essentiellement de l'automatisation qui permet le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.
- En 2020, la productivité en matière d'examen de forme a augmenté de 8,4% par rapport à 2019.

Qualité globale de l'examen de forme

Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois de ces indicateurs sont fondés sur les délais pour les principales transactions : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

Indicateur de qualité en matière d'examen de forme

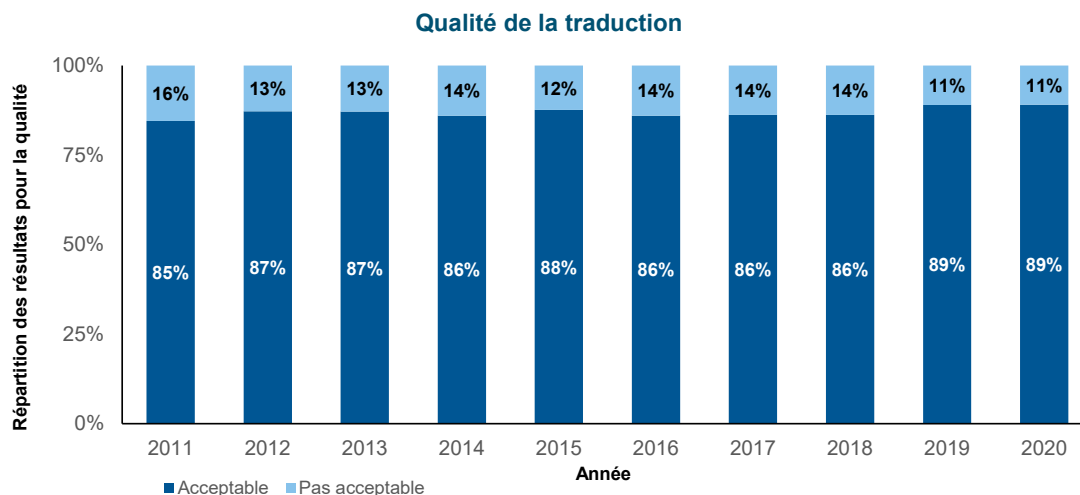


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2021.

- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 90,1% en 2011 à 98% en 2020.

Qualité de la traduction

Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrévés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de documents. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". En 2020, la qualité de 89% des traductions était acceptable.



Source : Département des services du PCT, février 2021.

Qualité de la conception des logiciels

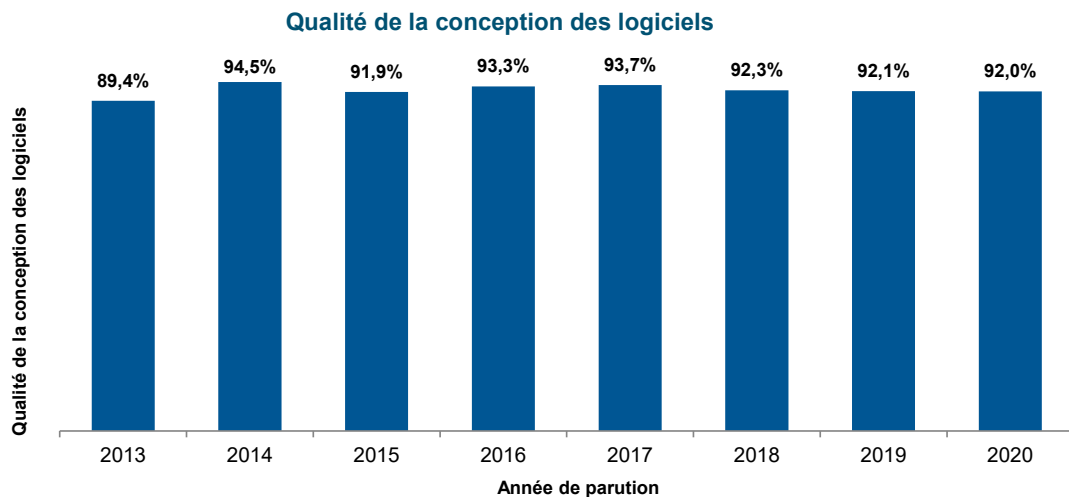
Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

En 2019, la qualité des principales versions, déterminée par l'indicateur, était de 92,1%. En 2020, une légère diminution, à 92%, a été observée, mais l'indicateur est resté dans la fourchette acceptable de 94% (+/- 2%).



Source : Département des services du PCT, février 2021.

Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

Dépôts

Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2020. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Nombre de demandes selon le PCT reçues par les 10 principaux offices récepteurs

| Offices récepteurs | Année de dépôt international | | | | | | Part 2020 (%) | Variation par rapport à 2019 (%) |
|-----------------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | |
| Chine | 31 045 | 44 462 | 50 655 | 55 204 | 60 997 | 72 349 | 26,2 | 18,6 |
| États-Unis d'Amérique | 57 589 | 56 680 | 56 310 | 55 343 | 56 232 | 56 114 | 20,3 | -0,2 |
| Japon | 43 097 | 44 495 | 47 425 | 48 630 | 51 652 | 49 537 | 18,0 | -4,1 |
| Office européen des brevets | 34 158 | 35 286 | 36 619 | 37 937 | 37 998 | 39 052 | 14,2 | 2,8 |
| République de Corée | 14 592 | 15 595 | 15 790 | 16 990 | 18 885 | 19 766 | 7,2 | 4,7 |
| Bureau international | 10 329 | 10 021 | 10 204 | 12 239 | 12 898 | 13 508 | 4,9 | 4,7 |
| Royaume-Uni | 4 100 | 4 008 | 3 933 | 3 885 | 3 827 | 3 460 | 1,3 | -9,6 |
| France | 3 515 | 3 606 | 3 804 | 3 539 | 3 206 | 2 582 | 0,9 | -19,5 |
| Canada | 1 988 | 1 859 | 1 876 | 1 913 | 2 067 | 1 936 | 0,7 | -6,3 |
| Turquie | 700 | 805 | 894 | 1 088 | 1 374 | 1 666 | 0,6 | 21,3 |
| Autres | 16 117 | 16 088 | 16 022 | 16 011 | 16 245 | 15 930 | 5,8 | -1,9 |
| Total | 217 230 | 232 905 | 243 532 | 252 779 | 265 381 | 275 900 | 100,0 | 4,0 |

Note : Les données pour 2020 sont des estimations de l'OMPI.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2021.

Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid

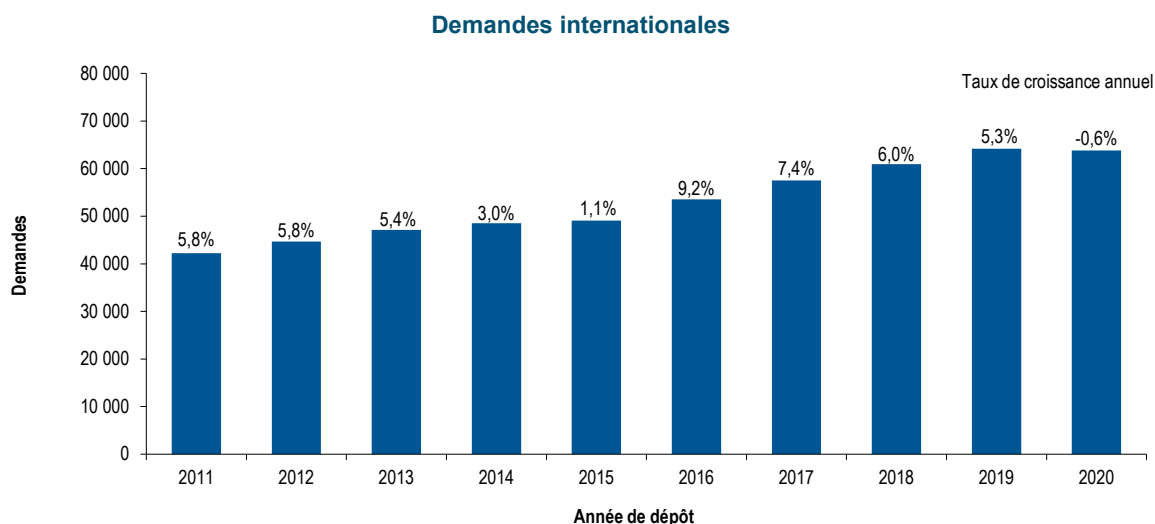
Généralités

La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid ci-après :

- charge de travail;
- charge de travail globale traitée;
- niveau d'automatisation;
- coût unitaire;
- productivité;
- délai de traitement; et
- qualité de l'examen.

Documents reçus

Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. Les dernières tendances concernant les demandes internationales et les renouvellements reçus par le Bureau international sont indiquées ci-dessous. Des renseignements sur d'autres catégories figurent dans la Revue annuelle du système de Madrid.

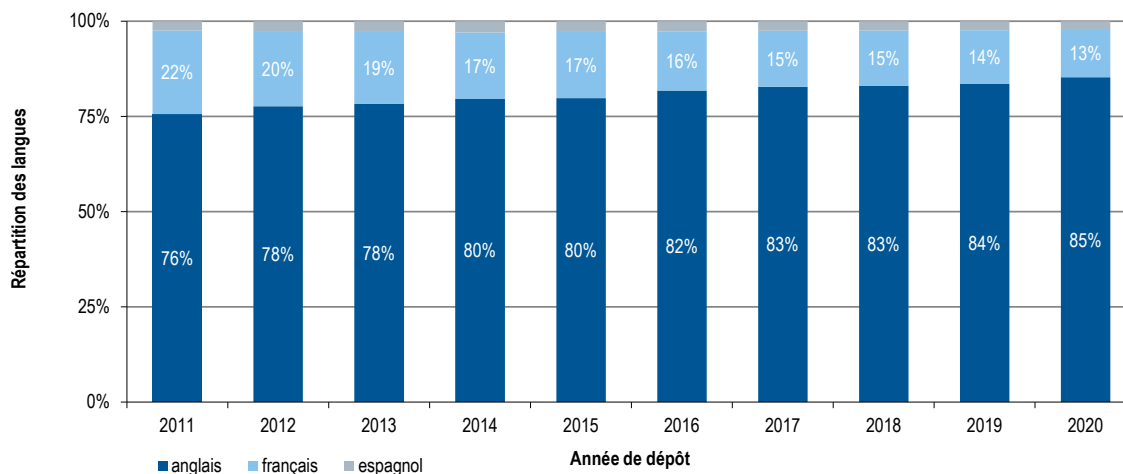


Note : Les données sont fournies sur la base de la date de dépôt auprès de l'office d'origine.

Source : Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

- En 2020, selon les estimations, 63 800 demandes ont été déposées, ce qui représente une légère baisse de 0,6% par rapport à 2019.
- Cette baisse est due à la pandémie et est considérablement moins importante que prévu.

Répartition des demandes par langue de dépôt



Source : Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

- En 2020, 85% de l'ensemble des demandes ont été déposées en anglais. Cette part a légèrement augmenté par rapport à 2019.

Renouvellement d'enregistrements internationaux

Source : Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

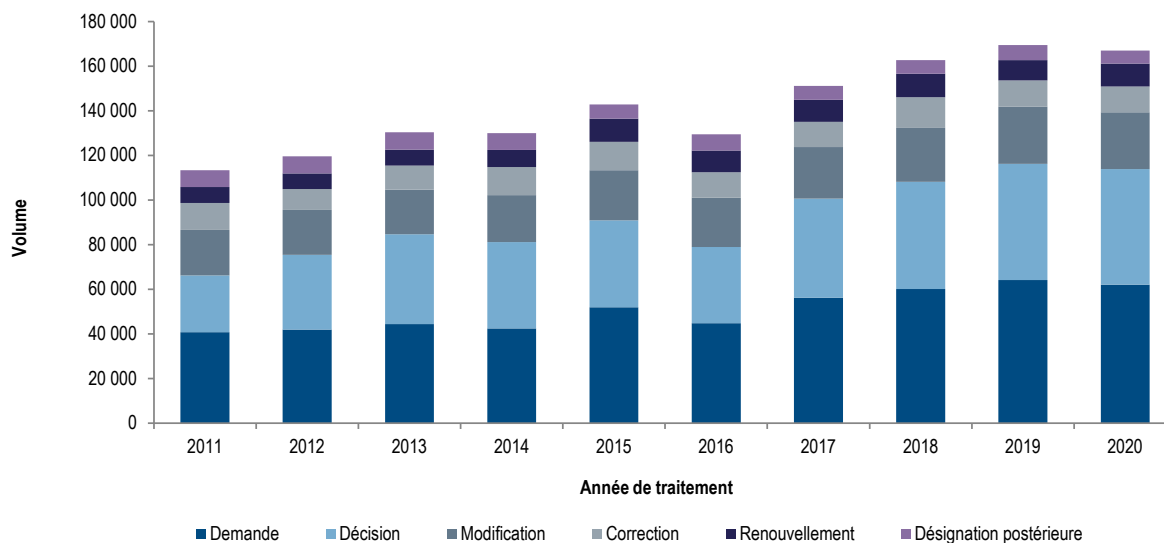
- En 2020, le Bureau international a reçu 32 731 renouvellements, ce qui représente une hausse de 12,3% par rapport à 2019. La diminution observée en 2019 résultait du recul du nombre de demandes en 2009, en raison de la crise financière.

Charge de travail globale traitée

La charge de travail globale traitée représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international, ce qui comprend les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections.

Étant donné que le traitement de chaque type de document ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur en équivalent temps plein peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De même, en ce qui concerne les documents traités automatiquement, un équivalent temps plein chargé de l'appui aux systèmes informatiques est requis pour pouvoir traiter 17 documents.

Charge de travail globale traitée



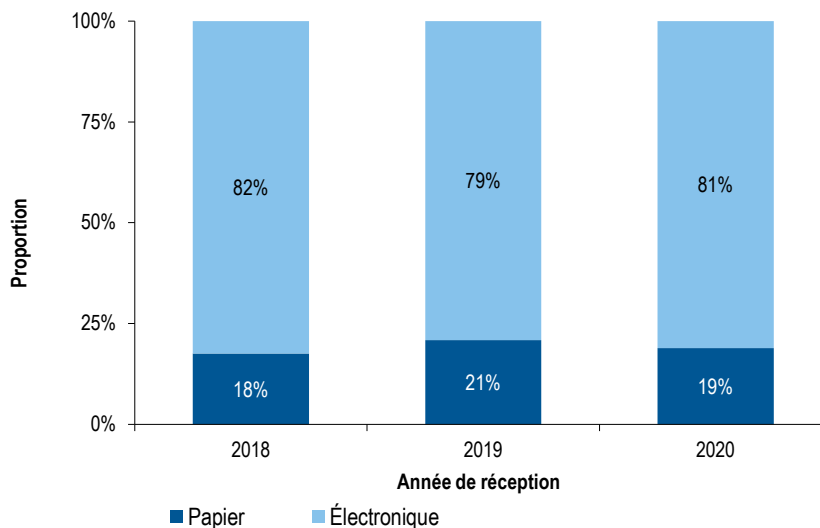
Source : Service d'enregistrement de Madrid et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

- En 2020, la charge de travail globale traitée a diminué de 1,4% par rapport à 2019.

Mode de transmission des documents reçus

Les documents transmis par voie électronique font référence aux documents reçus au format XML. Les documents reçus au format PDF sont enregistrés en tant que documents reçus sur papier.

Répartition des documents reçus par mode de transmission



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2021.

- En 2020, 81% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique.

Coût unitaire du traitement

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations.

Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

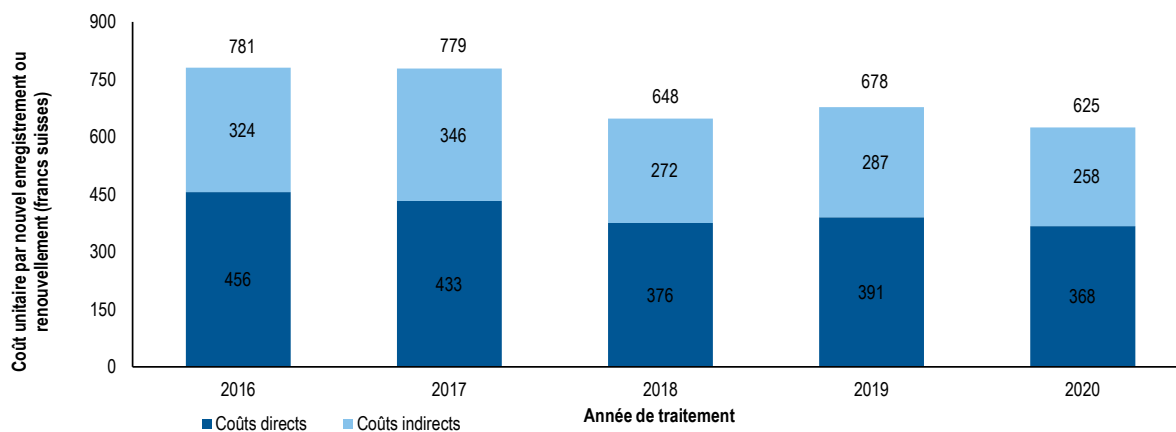
La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid est alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye. Le système de pondération décrit dans la section II est utilisé pour obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres¹⁹.

Le mode de calcul utilisé pour estimer les coûts indirects inclut les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire assurant l'appui aux opérations.

Coût unitaire par nouvel enregistrement international ou renouvellement

Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opérations constituent le cœur de l'activité du Bureau international.

Coût unitaire par nouvel enregistrement international ou renouvellement
(en francs suisses)



Source : Service d'enregistrement de Madrid, Division de l'exécution des programmes et du budget et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

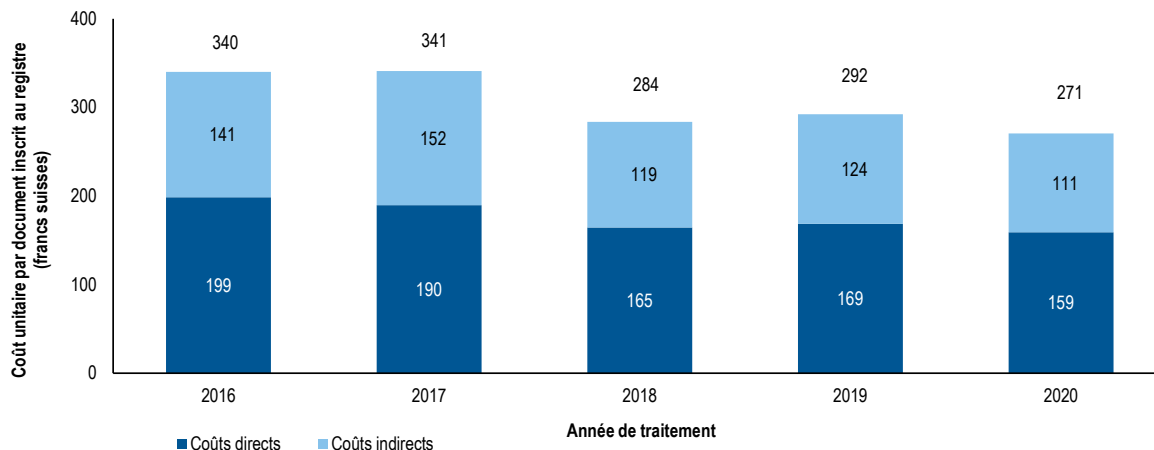
- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement est tombé à 625 francs suisses en 2020 en raison de la diminution du coût total de production.

¹⁹ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

Coût unitaire par document inscrit au registre

- Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir “Charge de travail globale traitée” ci-dessus).

Coût unitaire par document inscrit au registre (en francs suisses)



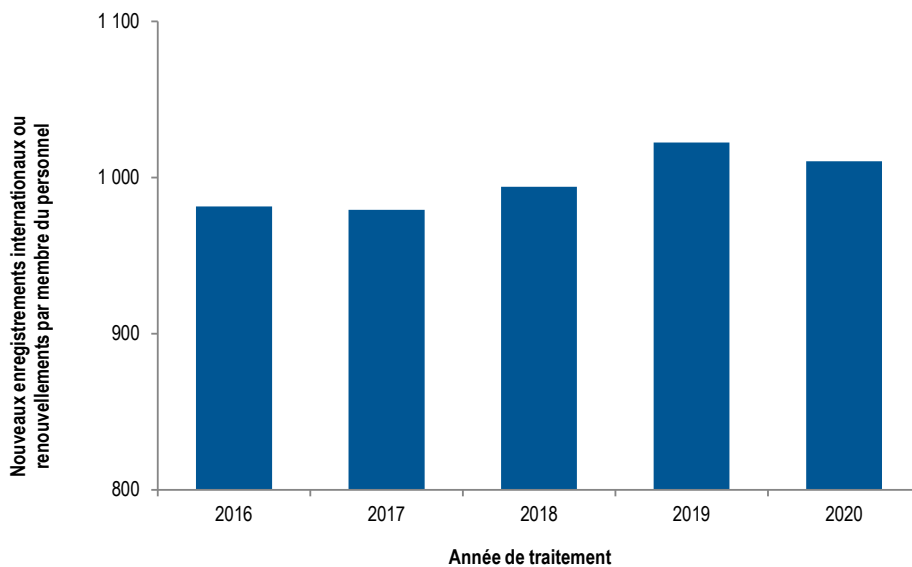
Source : Service d'enregistrement de Madrid, Division de l'exécution des programmes et du budget et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre est tombé à 271 francs suisses en 2020 en raison de la diminution du coût total de production.

Productivité de l'examen

La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire assurant l'appui aux opérations.

Productivité de l'examen



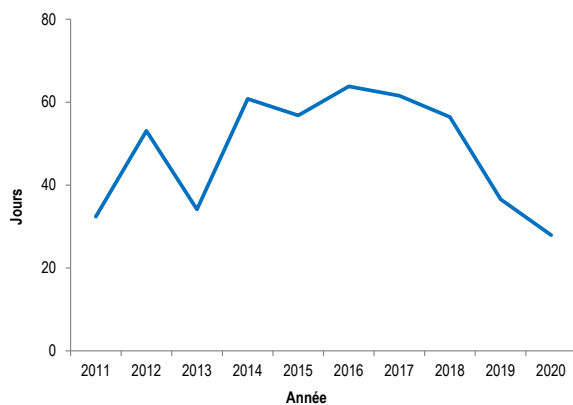
Source : Division de l'exécution des programmes et du budget et Base de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

- En 2020, la productivité de l'examen est restée stable par rapport à 2019.

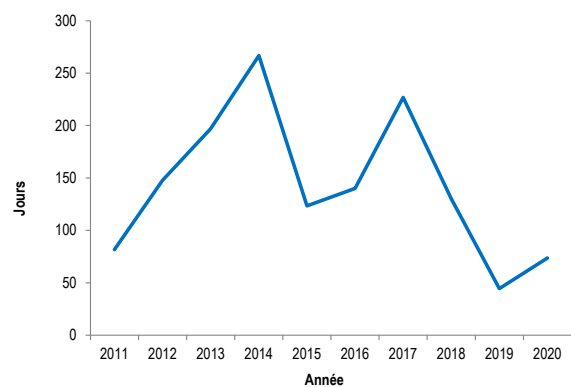
Délai de traitement

Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.

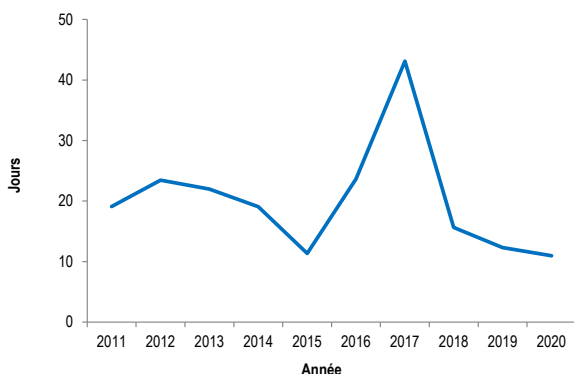
Délai moyen de traitement des demandes



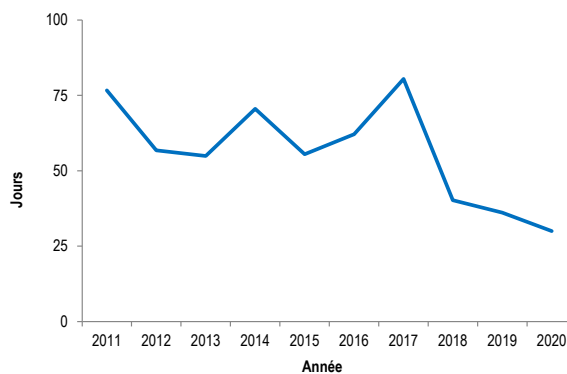
Délai moyen de traitement des corrections



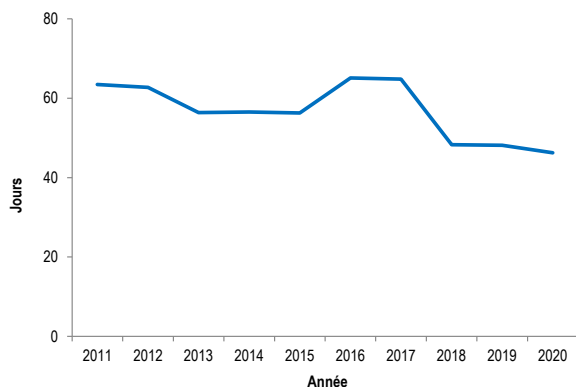
Délai moyen de traitement des décisions



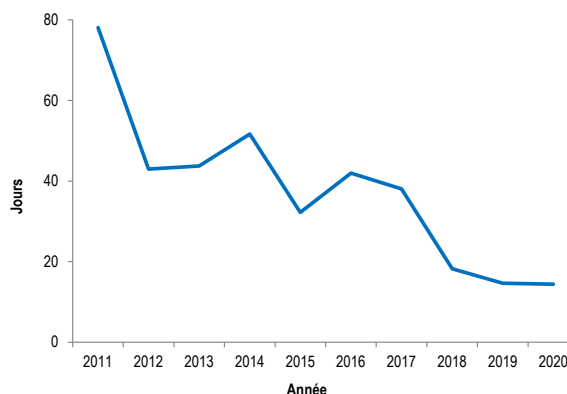
Délai moyen de traitement des modifications



Délai moyen de traitement des renouvellements



Délai moyen de traitement des désignations postérieures



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2021.

- Par rapport à 2019, le délai moyen de traitement a diminué en 2020 pour toutes les opérations, sauf pour les corrections.

Qualité de l'examen

La qualité globale de l'examen des marques est contrôlée régulièrement suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences des normes ISO 9001:2015 et ISO 2859²⁰.

Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

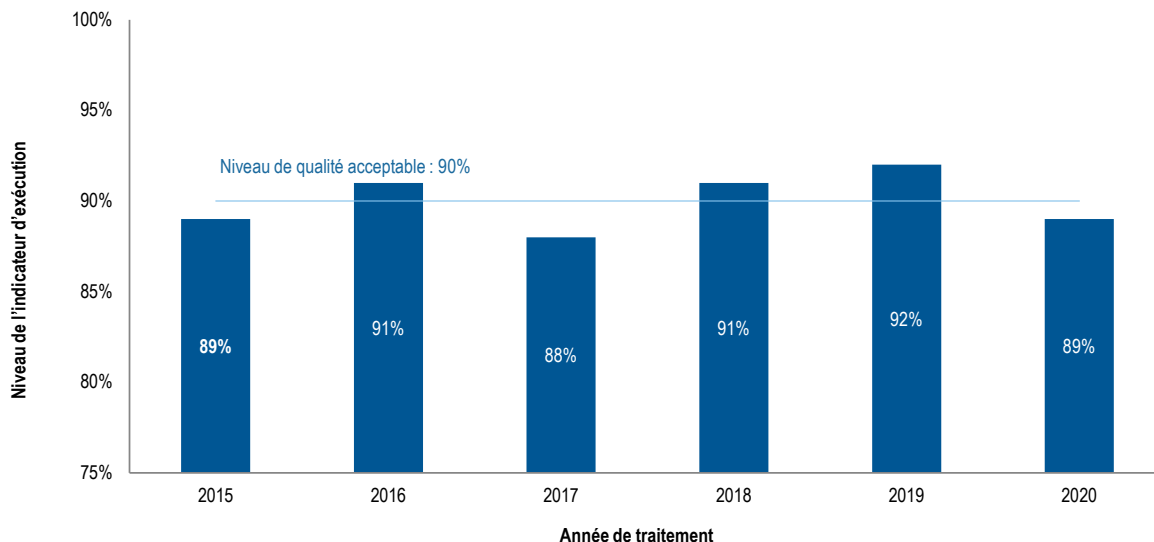
- résultats de l'évaluation interne des travaux relatifs à la classification de Nice; et
- erreurs de classement commises par le Bureau international suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement d'exécution commun.

Un contrôle de la qualité de la classification de Nice a été réalisé sur la base d'un échantillon de 1536 demandes. Les résultats relatifs aux indicateurs d'exécution ne tiennent donc pas compte d'éventuelles questions de qualité concernant le traitement automatisé des symboles de la classification de Nice (termes préalablement validés).

Un niveau de qualité acceptable est fixé et devient le critère selon lequel est mesurée la qualité des examens de marques.

Indicateur d'exécution : classification de Nice

²⁰ Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse madrid.qp@wipo.int



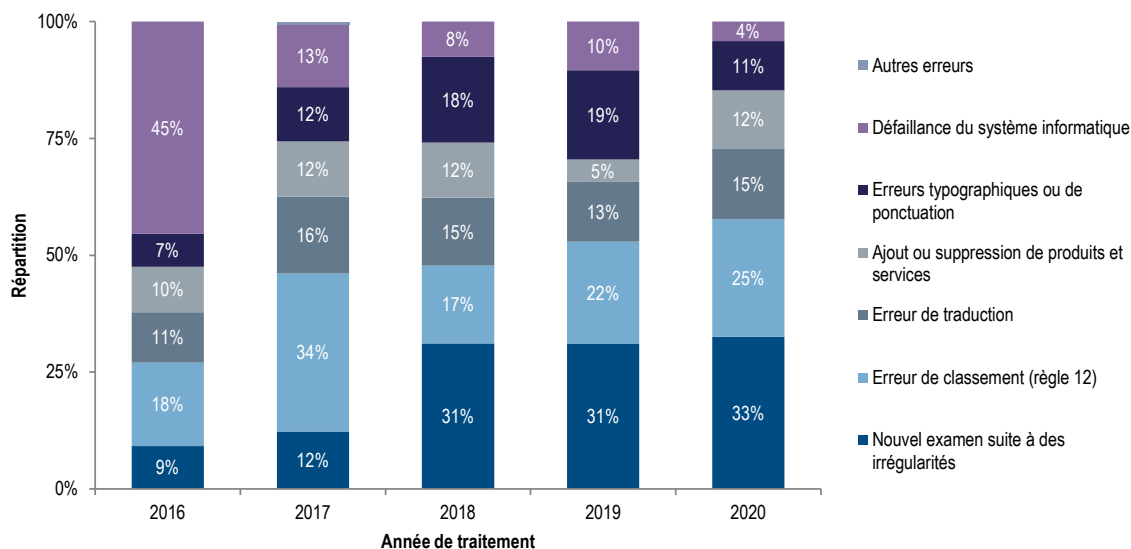
Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2021.

- La qualité globale relative à la classification de Nice en 2020 a été inférieure d'un point de pourcentage au niveau de qualité acceptable.

Erreurs commises par le Bureau international

La répartition des erreurs présentée dans les figures ci-après est fondée sur un échantillon de 427 erreurs de classement²¹. Ces échantillons comprennent les opérations qui ont été traitées manuellement ou automatiquement.

Répartition par type d'erreur dans le classement



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2021.

- Le réexamen consécutif à des irrégularités et des erreurs de classement a représenté la majorité du nombre total d'erreurs en 2020, avec 33% et 25% des erreurs, respectivement.

²¹ Opérations comportant une ou plusieurs erreurs.

Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye

Généralités

La présente annexe donne un aperçu des indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye ci-après :

- charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- charge de travail globale traitée;
- coût unitaire; et
- délai de traitement.

Documents reçus

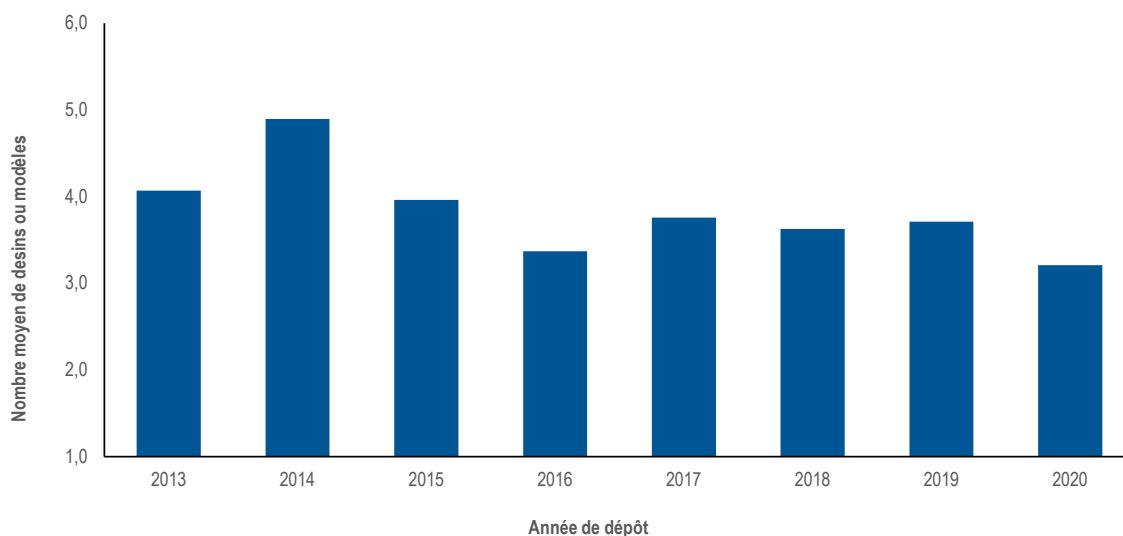
Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant les demandes internationales et les renouvellements reçus par le Bureau international sont indiquées ci-dessous. Des renseignements sur d'autres types de documents figurent dans la Revue annuelle du système de La Haye.



Source : Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, février 2021.

- En 2020, 5792 demandes internationales ont été déposées, soit une baisse de 1,7% par rapport à 2019.
- En 2020, 99,4% des demandes ont été déposées par voie électronique, directement auprès du Bureau international ou indirectement auprès de certains offices nationaux, ce qui représente une hausse de près de 11 points de pourcentage par rapport à 2013.

Nombre moyen de dessins ou modèles par demande

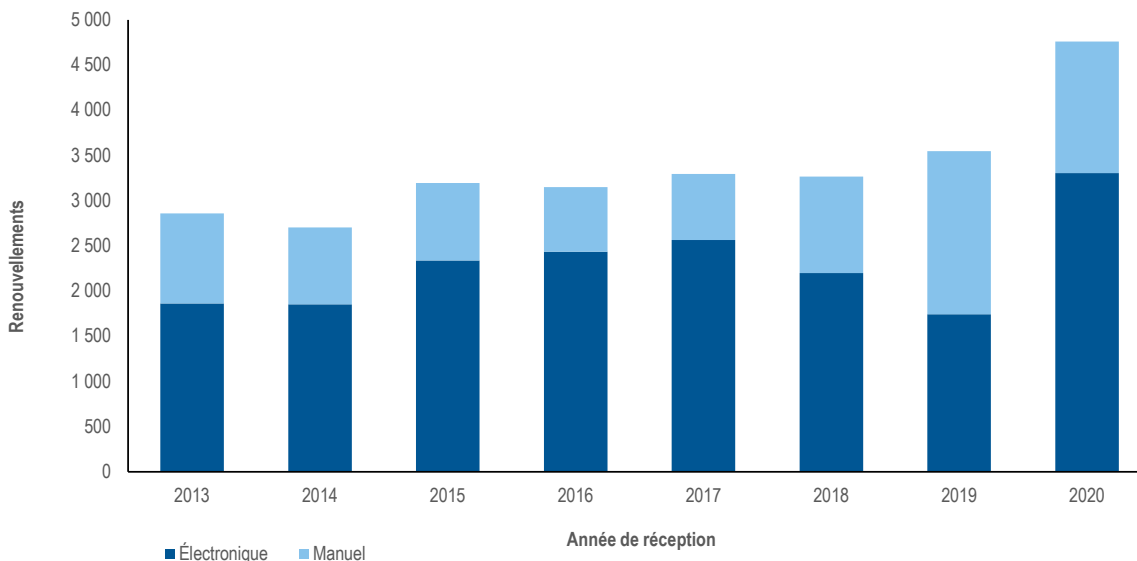


Source : Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, février 2021.

- Une demande déposée en 2020 contenait en moyenne 3,2 dessins ou modèles, soit 0,5 dessin ou modèle de moins qu'en 2019.

Renouvellements

Renouvellements d'enregistrements internationaux



Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2021.

- En 2020, le nombre de renouvellements inscrits a augmenté de 34,2% par rapport à 2019, passant à un total de 4759 renouvellements. Cette augmentation est associée à une augmentation importante des dépôts en 2015.
- Depuis 2013, la majorité des renouvellements est traitée électroniquement, sauf en 2019 où la transition vers le nouveau système informatique a entraîné une baisse temporaire du traitement automatisé, étant donné que seulement 49,1% des renouvellements ont été enregistrés automatiquement cette année, contre 69,5% en 2020.

Charge de travail

La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Les quatre catégories de documents sont incluses (demandes, renouvellements, changements et décisions).

Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, le Bureau international peut traiter huit demandes de renouvellement, quatre requêtes en inscription d'un changement ou quatre décisions (un rapport de 1:8:4:4 en matière de charge de travail).

Les chiffres à compter de 2016, comparés aux chiffres indiqués dans le Rapport sur la performance de l'OMPI au cours des années précédentes, ont été ajustés afin de rendre compte des décisions relatives à la seconde partie de la taxe de désignation.



Source : Service d'enregistrement de La Haye et Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, février 2021.

- En 2020, le Bureau international a réalisé des efforts particuliers visant la réduction du nombre de demandes en souffrance afin de réduire le délai de traitement des demandes internationales. Ces efforts ont conduit à l'inscription de 6795 enregistrements internationaux, soit 34,8% de plus que l'année précédente.
- En 2020, la charge de travail globale traitée a augmenté de 0,7% par rapport à 2019.
- L'augmentation de la charge de travail en 2019 était principalement due à l'augmentation du nombre de renouvellements et de changements reçus.

Coût unitaire

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

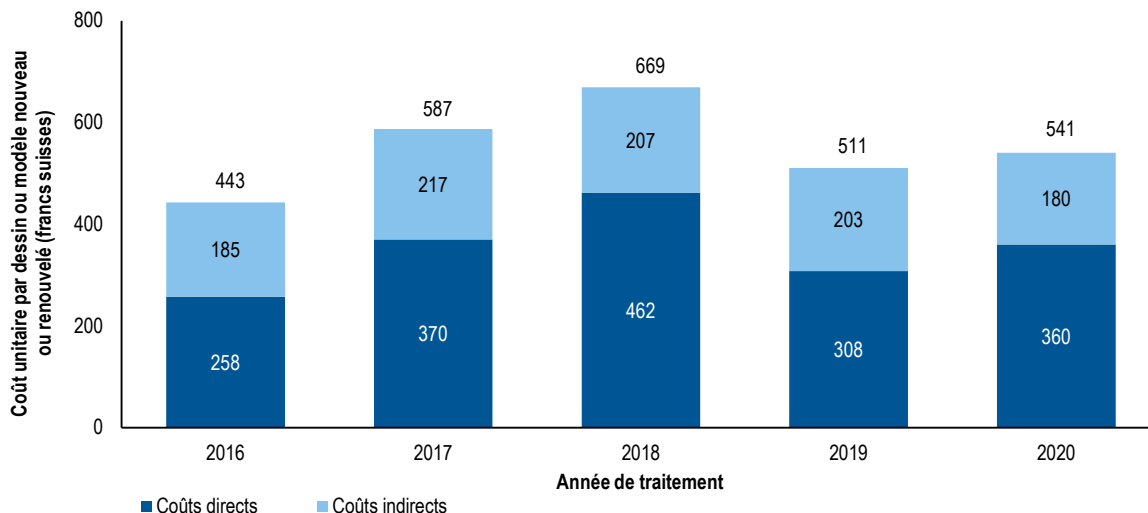
Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée. Les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Ensemble, les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent les activités principales du Bureau international.

Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas les mêmes ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment²². Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé (en francs suisses)



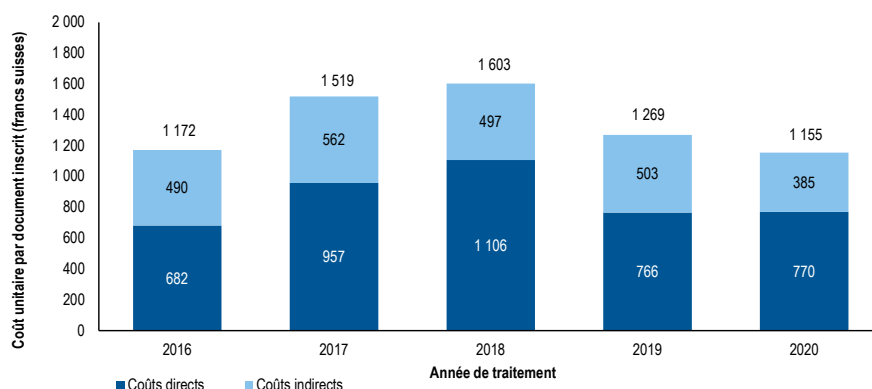
Source : Service d'enregistrement de La Haye, Division de l'exécution des programmes et du budget et Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé est estimé à 541 francs suisses en 2020, ce qui représente une hausse de 5,8% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique par la forte baisse de 15% des dessins et modèles contenus dans les demandes déposées en 2020.

Coût unitaire par document inscrit au registre

Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail globale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail globale traitée").

Coût unitaire par document inscrit (en francs suisses)



Source : Service d'enregistrement de La Haye, Division de l'exécution des programmes et du budget et Bases de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, mars 2021.

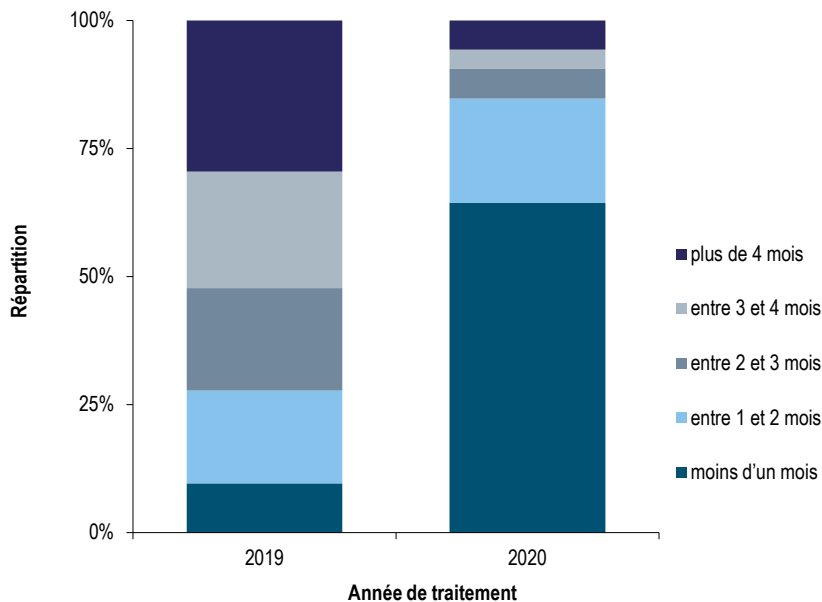
- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre est estimé à 1155 francs suisses en 2020, ce qui représente une baisse de 9% par rapport à 2019, en raison d'une légère augmentation de 0,7% du nombre total de documents inscrits associée à une baisse de 8,3% du coût total de traitement.

²² Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

Délai de traitement

Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes ordinaires depuis que le nouveau système informatique est devenu opérationnel, à la fin de 2018. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.

Délai de traitement des demandes internationales régulières



Note : Les données pour 2019 ont été révisées.

Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2021.

- En 2020, 47,2% des demandes étaient ordinaires.
- En 2020, la part des demandes ordinaires traitées dans un délai d'un mois s'élevait à 64,4% et celle traitée dans un délai de deux mois était de 84,8%.
- La part des demandes ordinaires traitées dans un délai d'un mois a augmenté, passant de 9,6% de l'ensemble des demandes en 2019 à 64,4% en 2020.

ANNEXE VII Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme¹

(en milliers de francs suisses)

| Secteur | Fonds fiduciaires | Solde au 31 décembre 2020 | Estimation des contributions pour 2021 ² | Estimation des dépenses fin 2021 ³ | Solde escompté fin 2021 | Estimation des contributions pour 2022-2023 ² | Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2022-2023 |
|--------------|--|---------------------------|---|---|-------------------------|--|---|
| BD | Chine | 483 | 280 | 105 | 658 | 560 | 1 218 |
| | Chine (HR) | 311 | 404 | 358 | 357 | 808 | 1 165 |
| | Sous-total | 794 | 684 | 463 | 1 015 | 1 368 | 2 383 |
| CCI | Japon (droit d'auteur) | 650 | 469 | 448 | 671 | 938 | 1 609 |
| | Japon (administrateurs auxiliaires) | 169 | – | – | 169 | – | 169 |
| | République de Corée (droit d'auteur) | 1 023 | 349 | 131 | 1 241 | 698 | 1 939 |
| | République de Corée (droit d'auteur/administrateurs auxiliaires) | 446 | – | 183 | 263 | 389 | 652 |
| | Sous-total | 2 288 | 818 | 762 | 2 344 | 2 025 | 4 369 |
| RND | Australie ⁴ | 436 | – | 153 | 283 | – | – |
| | France (propriété industrielle) | 421 | 300 | 66 | 655 | 600 | 1 255 |
| | Mexique | 136 | – | 3 | 133 | – | 133 |
| | République de Corée (propriété industrielle) | 702 | 215 | 320 | 597 | 430 | 1 027 |
| | République de Corée (formation à la propriété intellectuelle) | 714 | 460 | 327 | 847 | 920 | 1 767 |
| | Espagne | 201 | 177 | 15 | 363 | 354 | 717 |
| | Uruguay | 97 | – | – | 97 | – | 97 |
| | Émirats arabes unis | 46 | – | 46 | – | – | – |
| Sous-total | 2 753 | 1 152 | 930 | 2 975 | 2 304 | 4 996 | |
| IP | Japon (propriété industrielle) Monde ⁴ | 6 881 | 5 780 | 5 262 | 7 399 | 11 560 | 18 959 |
| | Sous-total | 6 881 | 5 780 | 5 262 | 7 399 | 11 560 | 18 959 |
| GCP | Communautés autochtones et locales accréditées | 37 | 51 | 2 | 86 | 102 | 188 |
| | Italie | 44 | – | 44 | – | – | – |
| | République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes) | 622 | 280 | 141 | 761 | 560 | 1 321 |
| | République de Corée (Ministère de la justice – HR) | 101 | 234 | 209 | 126 | 468 | 594 |
| | Sous-total | 803 | 565 | 396 | 973 | 1 130 | 2 103 |
| IE | République de Corée (promotion de services de règlement extrajudiciaire des litiges) | 366 | 186 | 157 | 395 | 372 | 767 |
| | Sous-total | 366 | 186 | 157 | 395 | 372 | 767 |
| AFM | République de Corée (administrateurs auxiliaires) ⁵ | 676 | 207 | 326 | 557 | 713 | 1 270 |
| | Sous-total | 676 | 207 | 326 | 557 | 713 | 1 270 |
| TOTAL | | 14 562 | 9 392 | 8 296 | 15 658 | 19 472 | 34 847 |

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les contributions prévues pour 2021 et pour l'exercice 2022-2023 sont purement indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

³ Les prévisions de dépenses pour 2021 sont indicatives, sur la base des dépenses passées.

⁴ Ce fonds fiduciaire comprend des activités menées dans plusieurs autres domaines.

⁵ Y compris les administrateurs au PCT et au développement régional et national gérés par le DGRH.

ANNEXE VIII Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires

Recettes annuelles 2022-2023 (en millions de francs suisses)

| Sources de revenu | Montant estimé pour 2022 | Montant estimé pour 2023 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Recettes, base comptable | | |
| Taxes | | |
| PCT | 362,4 | 374,5 |
| Madrid | 78,5 | 81,5 |
| La Haye | 5,8 | 6,4 |
| Lisbonne* | 0,1 | 0,1 |
| <i>Sous-total, Taxes</i> | 446,8 | 462,5 |
| Recettes, base comptabilité de caisse | | |
| Contributions (unitaires) | 17,5 | 17,5 |
| Arbitrage | 1,6 | 1,8 |
| Publications | 0,5 | 0,5 |
| Recettes accessoires | 1,5 | 1,5 |
| <i>Sous-total</i> | 21,1 | 21,3 |
| Ajustements IPSAS aux recettes, base comptabilité de caisse | 0,1 | 0,1 |
| TOTAL | 467,9 | 483,8 |

* Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne (en milliers de francs suisses) 75,0 75,0

Note : Les recettes au titre des placements pour 2022-2023 ne sont pas comprises dans les prévisions de recettes pour l'exercice biennale en raison de la volatilité des rendements attendus sur les portefeuilles de placements à long terme (trésorerie principale et stratégique).

Budget annuel 2022-2023 (en millions de francs suisses)

| Objets de dépense | Budget 2022 | Budget 2023 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Ressources en personnel | | |
| Postes | 224,4 | 226,7 |
| Fonctionnaires temporaires | 7,4 | 7,5 |
| Autres dépenses de personnel | 1,6 | 1,6 |
| <i>Sous-total</i> | 233,3 | 235,8 |
| Non affecté (Personnel) | 3,7 | 3,7 |
| <i>Total, Personnel</i> | 237,0 | 239,5 |
| Autres ressources | | |
| Stages et bourses de l'OMPI | 7,5 | 7,5 |
| Voyages, formations et subventions | 13,1 | 13,1 |
| Services contractuels | 106,2 | 106,2 |
| Charges financières | 1,2 | 1,2 |
| Frais de fonctionnement | 26,0 | 26,0 |
| Matériel et fournitures | 2,3 | 2,3 |
| <i>Sous-total</i> | 156,4 | 156,4 |
| Non affecté (Autres) | 2,3 | 2,3 |
| <i>Total, Autres</i> | 158,7 | 158,7 |
| TOTAL | 395,7 | 398,1 |

ANNEXE IX Contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durables



ANNEXE X Répartition des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle

(en milliers de francs suisses)

| RE 3.1 "Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI" | Budget proposé pour 2022-2023 |
|--|-------------------------------|
| Brevets et technologie | 3 067 |
| Marques et dessins et modèles | |
| Madrid | 10 161 |
| La Haye | 2 438 |
| Lisbonne | 724 |
| Développement régional et national | |
| PCT | 2 020 |
| Madrid | 1 975 |
| La Haye | 1 676 |
| Lisbonne | 126 |
| TOTAL | 22 188 |

ANNEXE XI Dépenses de développement 2022-2023**Répartition des dépenses de développement par résultat escompté et par secteur 2022-2023***(en milliers de francs suisses)*

| Résultat escompté | Secteur | | | | | | | | TOTAL |
|--|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|----------------|
| | PT | BD | CCI | RND | IP | GCP | IE | AFM | |
| 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout | - | - | - | 2 510 | - | - | - | - | 2 510 |
| 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle | 854 | 513 | 2 078 | - | 409 | 759 | - | - | 4 613 |
| 2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité | 1 496 | - | 1 220 | - | - | 2 866 | - | 469 | 6 050 |
| 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle | - | - | - | - | - | 2 139 | - | - | 2 139 |
| 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle | - | - | - | 918 | - | 185 | - | - | 1 103 |
| 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | - | 3 651 | 285 | 6 431 | 2 675 | - | 1 047 | - | 14 090 |
| 3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI | - | 3 963 | 286 | - | - | - | - | - | 4 249 |
| 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux | - | - | - | 1 095 | - | 3 263 | 1 865 | - | 6 223 |
| 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement | 3 558 | - | 1 191 | 11 744 | - | - | 1 147 | - | 17 641 |
| 4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres | 1 824 | 1 069 | 3 847 | 10 507 | - | 644 | 621 | - | 18 512 |
| 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres | 1 742 | 1 521 | 1 407 | 25 297 | - | 1 039 | - | - | 31 006 |
| 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle | - | 200 | 10 095 | 6 656 | - | 2 567 | 10 914 | - | 30 433 |
| 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle | - | - | - | 379 | 11 367 | - | - | - | 11 746 |
| 5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 9 473 | 10 918 | 20 409 | 65 536 | 14 451 | 13 461 | 15 596 | 469 | 150 312 |

Comparaison des dépenses de développement par secteur entre 2022-2023 et 2020-2021

(en milliers de francs suisses)

| Secteur | Budget proposé pour 2022-2023 | | | Programme et budget 2020-2021 | | | 2022-2023 c. 2020-2021 | | |
|---|-------------------------------|-------------------------|--|-------------------------------|-------------------------|--|---------------------------|-------------------------|--|
| | Budget proposé | Projets relevant du PAD | Total, y compris projets relevant du PAD | Budget approuvé | Projets relevant du PAD | Total, y compris projets relevant du PAD | Budget | Projets relevant du PAD | Total, y compris projets relevant du PAD |
| Brevets et technologie | 9 473 | - | 9 473 | 10 531 | - | 10 531 | (1 058) | - | (1 058) |
| Marques et dessins et modèles | 10 563 | 355 | 10 918 | 10 361 | 355 | 10 716 | 202 | - | 202 |
| Droit d'auteur et industries de la création | 19 214 | 1 195 | 20 409 | 14 453 | 359 | 14 812 | 4 761 | 836 | 5 597 |
| Développement régional et national | 65 171 | 365 | 65 536 | 60 593 | 261 | 60 854 | 4 579 | 104 | 4 683 |
| Infrastructure et plateformes | 14 451 | - | 14 451 | 16 982 | - | 16 982 | (2 531) | - | (2 531) |
| Enjeux et partenariats mondiaux | 13 461 | - | 13 461 | 11 853 | - | 11 853 | 1 609 | - | 1 609 |
| Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation | 15 106 | 489 | 15 596 | 12 712 | 205 | 12 917 | 2 394 | 284 | 2 678 |
| Administration, finances et gestion | 469 | - | 469 | 1 348 | - | 1 348 | (879) | - | (879) |
| TOTAL | 147 909 | 2 404 | 150 312 | 138 832 | 1 180 | 140 012 | 9 076 | 1 224 | 10 300 |
| Dépenses de développement en % du budget total | | | 18,9% | | | 18,2% | | | 0,7% |

IV. APPENDICES

APPENDICE A Contributions des États membres

(en francs suisses)

| États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions | Classe de contribution | Unités de contribution | Contribution ¹ | Contribution ¹ | Contributions |
|--|------------------------|------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------|
| | | 2022-2023 | 2022 | 2023 | 2022-2023 |
| Afghanistan | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Afrique du Sud | IVbis | 7,5 | 341 842 | 341 842 | 683 684 |
| Albanie | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Algérie | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Allemagne | I | 25 | 1 139 475 | 1 139 475 | 2 278 950 |
| Andorre | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Angola | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Antigua-et-Barbuda | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Arabie saoudite | VII | 1 | 45 579 | 45 579 | 91 158 |
| Argentine | VIbis | 2 | 91 158 | 91 158 | 182 316 |
| Arménie | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Australie | III | 15 | 683 685 | 683 685 | 1 367 370 |
| Autriche | IVbis | 7,5 | 341 842 | 341 842 | 683 684 |
| Azerbaïdjan | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Bahamas | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Bahreïn | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Bangladesh | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Barbade | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Bélarus | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Belgique | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| Belize | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Bénin | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Bhoutan | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Bolivie (État plurinational de) | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Bosnie-Herzégovine | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Botswana | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Brésil | VIbis | 2 | 91 158 | 91 158 | 182 316 |
| Brunéi Darussalam | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Bulgarie | VIbis | 2 | 91 158 | 91 158 | 182 316 |
| Burkina Faso | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Burundi | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Cabo Verde | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Cambodge | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Cameroun | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Canada | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| Chili | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Chine | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| Chypre | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Colombie | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Comores | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Congo | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Costa Rica | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Côte d'Ivoire | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Croatie | VIII | 0,5 | 22 789 | 22 789 | 45 578 |
| Cuba | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |

| États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions | Classe de contribution | Unités de contribution | Contribution ¹ | Contribution ¹ | Contributions |
|--|------------------------|------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------|
| | | 2022-2023 | 2022 | 2023 | 2022-2023 |
| Danemark | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| Djibouti | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Dominique | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Égypte | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| El Salvador | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Émirats arabes unis | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Équateur | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Érythrée ² | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Espagne | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| Estonie | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Eswatini | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| État de Libye | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| États-Unis d'Amérique | I | 25 | 1 139 475 | 1 139 475 | 2 278 950 |
| Éthiopie ² | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Fédération de Russie | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| Fidji | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Finlande | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| France | I | 25 | 1 139 475 | 1 139 475 | 2 278 950 |
| Gabon | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Gambie | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Géorgie | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Ghana | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Grèce | VI | 3 | 136 737 | 136 737 | 273 474 |
| Grenade | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Guatemala | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Guinée | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Guinée équatoriale | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Guinée-Bissau | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Guyana | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Haïti | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Honduras | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Hongrie | VI | 3 | 136 737 | 136 737 | 273 474 |
| Îles Cook | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Îles Marshall ² | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Îles Salomon | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Inde | Vlbis | 2 | 91 158 | 91 158 | 182 316 |
| Indonésie | VII | 1 | 45 579 | 45 579 | 91 158 |
| Iran (République islamique d') | VII | 1 | 45 579 | 45 579 | 91 158 |
| Iraq | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Irlande | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| Islande | VIII | 0,5 | 22 789 | 22 789 | 45 578 |
| Israël | Vlbis | 2 | 91 158 | 91 158 | 182 316 |
| Italie | III | 15 | 683 685 | 683 685 | 1 367 370 |
| Jamaïque | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Japon | I | 25 | 1 139 475 | 1 139 475 | 2 278 950 |
| Jordanie | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Kazakhstan | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Kenya | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Kirghizistan | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Kiribati | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Koweït | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Lesotho | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |

| États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions | Classe de contribution | Unités de contribution | Contribution ¹ | | Contributions 2022-2023 |
|--|------------------------|------------------------|---------------------------|---------|-------------------------|
| | | 2022-2023 | 2022 | 2023 | |
| Lettonie | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Liban | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Libéria | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Liechtenstein | VIII | 0,5 | 22 789 | 22 789 | 45 578 |
| Lituanie | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Luxembourg | VII | 1 | 45 579 | 45 579 | 91 158 |
| Macédoine du Nord | VIII | 0,5 | 22 789 | 22 789 | 45 578 |
| Madagascar | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Malaisie | VIII | 0,5 | 22 789 | 22 789 | 45 578 |
| Malawi | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Maldives ² | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Mali | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Malte | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Maroc | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Maurice | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Mauritanie | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Mexique | IVbis | 7,5 | 341 842 | 341 842 | 683 684 |
| Micronésie (États fédérés de) | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Monaco | VII | 1 | 45 579 | 45 579 | 91 158 |
| Mongolie | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Monténégro | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Mozambique | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Myanmar ² | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Namibie | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Nauru | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Népal | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Nicaragua | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Niger | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Nigéria | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Nioué | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Norvège | IV | 10 | 455 790 | 455 790 | 911 580 |
| Nouvelle-Zélande | VI | 3 | 136 737 | 136 737 | 273 474 |
| Oman | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Ouganda | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Ouzbékistan | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Pakistan | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Panama | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Papouasie–Nouvelle-Guinée | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Paraguay | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Pays-Bas | III | 15 | 683 685 | 683 685 | 1 367 370 |
| Pérou | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Philippines | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Pologne | VI | 3 | 136 737 | 136 737 | 273 474 |
| Portugal | IVbis | 7,5 | 341 842 | 341 842 | 683 684 |
| Qatar | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| République arabe syrienne | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| République centrafricaine | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| République de Corée | IVbis | 7,5 | 341 842 | 341 842 | 683 684 |
| République de Moldova | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| République démocratique du Congo | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| République démocratique populaire lao | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |

| États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions | Classe de contribution | Unités de contribution | Contribution ¹ | | Contributions 2022-2023 |
|--|------------------------|------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------------|
| | | 2022-2023 | 2022 | 2023 | |
| République dominicaine | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| République populaire démocratique de Corée | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| République tchèque | VI | 3 | 136 737 | 136 737 | 273 474 |
| République-Unie de Tanzanie | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Roumanie | VIbis | 2 | 91 158 | 91 158 | 182 316 |
| Royaume-Uni | I | 25 | 1 139 475 | 1 139 475 | 2 278 950 |
| Rwanda | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Sainte-Lucie | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Saint-Kitts-et-Nevis | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Saint-Marin | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Saint-Siège | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Samoa | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Sao Tomé-et-Principe | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Sénégal | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Serbie | VIII | 0,5 | 22 789 | 22 789 | 45 578 |
| Seychelles | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Sierra Leone | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Singapour | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Slovaquie | VI | 3 | 136 737 | 136 737 | 273 474 |
| Slovénie | VII | 1 | 45 579 | 45 579 | 91 158 |
| Somalie ² | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Soudan | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Sri Lanka | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Suède | III | 15 | 683 685 | 683 685 | 1 367 370 |
| Suisse | III | 15 | 683 685 | 683 685 | 1 367 370 |
| Suriname | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Tadjikistan | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Tchad | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Thaïlande | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Timor-Leste ² | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Togo | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Tonga | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Trinité-et-Tobago | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Tunisie | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Turkménistan | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Turquie | VIbis | 2 | 91 158 | 91 158 | 182 316 |
| Tuvalu | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Ukraine | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Uruguay | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Vanuatu | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Venezuela (République bolivarienne du) | IX | 0,25 | 11 395 | 11 395 | 22 790 |
| Viet Nam | S | 0,125 | 5 697 | 5 697 | 11 394 |
| Yémen | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Zambie | Ster | 0,03125 | 1 424 | 1 424 | 2 848 |
| Zimbabwe | Sbis | 0,0625 | 2 849 | 2 849 | 5 698 |
| Total des contributions | | | 17 498 058 | 17 498 058 | 34 996 116 |

¹ La valeur d'une unité reste inchangée pour 2022 et 2023, par rapport à 2020 et 2021, à 45 579 francs suisses.

² États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune Union.

APPENDICE B Définition des sources de recettes et des objets de dépense

Sources de recettes

Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique (contributions statutaires) et subventions reçues des États membres (contributions volontaires).

Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, déduction faite des ajustements de change.

Arbitrage : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription aux réunions du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, déduction faite des ajustements de change.

Revenus de placement : recettes provenant des placements, y compris les intérêts sur les capitaux.

Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier, CD-ROM ou tout autre support.

Autres recettes : droits d'inscription à des conférences et cours de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD et par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change, recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif et gains ou pertes sortis du bilan.

Objets de dépense

Ressources en personnel

Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation.

Fonctionnaires temporaires : rémunération et indemnités versées aux agents temporaires de la catégorie des administrateurs et des services généraux au bénéfice de contrats à court terme.

Autres dépenses de personnel : montants pour assurance accidents professionnels, caisses de retraite, frais de justice et programme de récompenses et de reconnaissance.

Autres ressources

Stages et bourses de l'OMPI

Stages : rémunération et indemnités versées aux stagiaires.

Bourses de l'OMPI : dépenses liées à une activité de formation qui octroie un don monétaire à des personnes qualifiées pour remplir des objectifs pédagogiques particuliers.

Voyages, formations et subventions

Missions de fonctionnaires : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les fonctionnaires en voyage officiel.

Voyages des tiers : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les tiers, y compris les frais de voyage de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.

Formations et indemnités de voyage connexes : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses afférentes à la participation de stagiaires à des cours, séminaires et stages.

Services contractuels

Conférences : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; et frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.

Publication : travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur; revues; papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de vidéos et autres formes de publication électronique.

Services contractuels de personnes : rémunération versée pour des services contractuels de personnes.

Autres services contractuels : comprend tous les autres services contractuels conclus avec des prestataires de services commerciaux et non commerciaux.

Charges financières

Coûts financiers : intérêt sur les emprunts; frais bancaires.

Frais de fonctionnement

Locaux et entretien : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux et location ou entretien de matériel et de logiciels.

Communication : frais de communication comme le téléphone, l'Internet, le courrier et les frais de port.

Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement : activités d'accueil et réceptions officielles, contribution de l'OMPI à l'Association du personnel et autres dépenses.

Services communs du système des Nations Unies : assistance médicale, contributions à des activités administratives communes du système des Nations Unies, activités financées en commun par le système des Nations Unies, tribunal administratif.

Matériel et fournitures

Mobilier et matériel : achat de mobilier et machines de bureau, de matériel informatique (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, etc.), de matériel utilisé pour les conférences, de matériel de reproduction des documents et de matériel de transport.

Fournitures : papier et fournitures de bureau; livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

APPENDICE C Formules de flexibilité

Informations générales

Les formules de flexibilité sont le mécanisme qui permet d'ajuster le niveau des ressources financières de l'Organisation dans son ensemble, par rapport au programme et budget approuvé pour l'exercice biennal, afin de tenir compte des variations imprévues du nombre total de demandes d'enregistrement. Les ressources qui en découlent sont allouées aux systèmes d'enregistrement international et aux programmes de l'OMPI apportant un appui administratif à ces opérations. Les formules de flexibilité pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été révisées et approuvées par leurs assemblées respectives, tenues entre le 24 septembre et le 3 octobre 2007.

Système du PCT

La formule de flexibilité révisée pour le système du PCT est décrite dans le document PCT/A/36/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT, comme il ressort du document PCT/A/36/13. Comme indiqué dans ces documents, la formule de flexibilité du PCT a été révisée compte tenu d'une variation budgétaire de 341 870 francs suisses pour 1000 demandes internationales selon le PCT non budgétées. La formule révisée ne lie plus, comme dans le passé, les variations du nombre de demandes aux variations du nombre de postes. Il est plutôt proposé de faire varier le montant total des ressources allouées aux programmes directement concernés, ce qui permet d'utiliser ces ressources tant pour des dépenses de personnel (par exemple, attribution de postes, recrutement d'agents temporaires ou contrats de louage de services) que pour d'autres dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du système du PCT et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

Système de Madrid

La formule de flexibilité révisée pour le système de Madrid est décrite dans le document MM/A/38/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid, comme il ressort du document MM/A/38/6. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de Madrid pour un montant de 197 060 francs suisses pour chaque variation de 500 enregistrements ou renouvellements inscrits par rapport aux prévisions initiales approuvées. La formule ne lie plus l'ajustement uniquement au nombre de membres du personnel, mais permet plutôt d'opérer des ajustements dans les ressources financières globales allouées aux programmes directement concernés par le traitement des demandes. Ces ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel (postes, agents temporaires, etc.) soit pour des dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement international des marques et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

Système de La Haye

La formule de flexibilité révisée pour le système de La Haye est décrite dans le document H/A/24/3 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de La Haye, comme il ressort du document H/A/24/4. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de La Haye pour un montant de 99 024 francs suisses pour chaque variation de 300 enregistrements ou renouvellements inscrits par le Service d'enregistrement de l'Union de La Haye par rapport aux prévisions initiales approuvées. Les ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel soit pour des dépenses non liées au personnel, et elles sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement de l'Union de La Haye et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2021



Attribution 4.0 International
(CC BY 4.0)

La licence CC ne s'applique pas au contenu de la présente
publication qui n'appartient pas à l'OMPI.

Couverture: Getty Images

Publication de l'OMPI N° 360F/PB22/23
ISBN 978-92-805-3331-6